

ROYAUME DU MAROC



2009

# RAPPORT ANNUEL

DIRECTION DU TRÉSOR ET DES FINANCES EXTÉRIEURES

■ Cadre macroéconomique

■ Financements et relations extérieurs

■ Dette publique

■ Secteur financier

■ Ressources humaines et système d'information

# SOMMAIRE

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

<b>MOT DU DIRECTEUR</b> .....	P.5
<b>CADRE MACROECONOMIQUE</b> .....	P.7
1.1 Finances publiques.....	P.11
1.2 Echanges extérieurs.....	P.12
1.3 Conduite de la politique monétaire.....	P.18
<b>FINANCEMENTS EXTÉRIEURS ET RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	P.21
2.1 Mobilisation des financements extérieurs.....	P.21
2.2 Renforcement des relations extérieures.....	P.24
<b>DETTE PUBLIQUE</b> .....	P.37
3.1 Dette intérieure du Trésor.....	P.37
3.2 Dette extérieure publique.....	P.47
<b>SECTEUR FINANCIER</b> .....	P.67
4.1 Financements sectoriels .....	P.67
4.2 Etablissements de crédit .....	P.82
4.3 Marchés des capitaux .....	P.88
<b>RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈME D'INFORMATION</b> .....	P.97
5.1 Ressources humaines et Formation .....	P.97
5.2 Système d'information .....	P.99
5.3 Communication .....	P.101
<b>LISTE DES ENCADRÉS</b>	
<i>Encadré 1 : Principaux indicateurs économiques et financiers de l'année 2009.....</i>	<i>P.9</i>
<i>Encadré 2 : Travaux de la cellule de monitoring.....</i>	<i>P.10</i>
<i>Encadré 3 : Mesures du Comité de veille stratégique pour le soutien des secteurs exportateurs .....</i>	<i>P.17</i>
<i>Encadré 4 : Coopération financière maroco-belge 2010-2013.....</i>	<i>P.22</i>
<i>Encadré 5 : Stratégie de partenariat pays avec la Banque mondiale 2010-2013.....</i>	<i>P.23</i>
<i>Encadré 6 : Coopération financière avec le Japon .....</i>	<i>P.26</i>
<i>Encadré 7 : Programme Indicatif National Maroc-UE PIN 2011-2013.....</i>	<i>P.28</i>
<i>Encadré 8 : Libéralisation du commerce des services et des droits d'établissement y afférents avec l'UE.....</i>	<i>P.62</i>
<i>Encadré 9 : Liste des Accords de promotion et de protection réciproques des investissements conclus par le Maroc .....</i>	<i>P.64</i>
<i>Encadré 10 : Mise en jeu de la garantie Fogarim .....</i>	<i>P.71</i>
<i>Encadré 11 : Bilan des mesures de soutien à certaines entreprises .....</i>	<i>P.66</i>
<i>Encadré 12 : Financements éligibles : « Renovotel 2010 » .....</i>	<i>P.78</i>
<i>Encadré 13 : Schéma de financement « MDM INVEST » .....</i>	<i>P.79</i>

## Mot du Directeur



Zouhair CHORFI, Directeur du Trésor et des Finances Extérieures

2009 est derrière nous et c'est tant mieux. Elle aura été l'année de la contraction du PIB mondial depuis la Seconde Guerre mondiale.

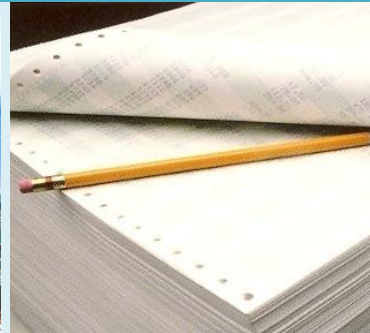
2010 est là et l'espoir, la confiance reviennent. Certes, la reprise perceptible s'annonce fragile et des problématiques essentielles n'ont toujours pas trouvé de réponses. Gageons, néanmoins, que le plus dur est derrière nous.

L'économie nationale a pâti de ce recul de la demande mondiale comme en atteste le ralentissement du rythme de progression de notre PIB non agricole d'un trimestre sur l'autre. Mais globalement nous pouvons considérer, avec fierté, que notre pays a réussi à bien s'en sortir.

Les mesures volontaristes des Lois de finances 2009 et 2010, le partenariat public-privé institutionnalisé à travers la mise en place du Comité de veille stratégique et l'adoption de mesures de réponses à la crise de manière collégiale et conventionnelle, la mobilisation des acteurs, l'utilisation efficiente des marges de manœuvre budgétaire et monétaire, ... sont autant de facteurs qui expliquent cette forme de résilience de notre économie face à la crise. Ces évolutions positives ont été couronnées par le rehaussement du rating de notre pays au rang de l'« Investment Grade » en ces temps de crise.

Dans cette dynamique, l'équipe du Trésor a été fidèle à elle-même en faisant montre d'une mobilisation permanente sur l'ensemble des fronts où elle exerce une compétence.

Du monitoring du Comité de Veille stratégique à la proposition et participation à l'élaboration des mesures anti-crise, de la mobilisation exceptionnelle des financements extérieurs au rehaussement de la notation du Royaume, les équipes du Trésor ont été à la hauteur des enjeux du moment et je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur sens élevé des intérêts de notre pays.



## NOTRE MISSION :

- *Éclairage des choix de M. le Ministre en matière de politique économique, sociale, financière et monétaire ;*
- *Veille sur les conditions de l'équilibre du Trésor et la gestion de la trésorerie publique ;*
- *Définition des objectifs et élaboration des prévisions de la balance des paiements, et veille sur l'équilibre extérieur et sur son financement ;*
- *Élaboration de la politique de change et participation à l'élaboration de la réglementation de change.*

## Chapitre 1

# Cadre macroéconomique



L'année 2009 restera marquée par l'une des pires récessions enregistrées par l'histoire économique contemporaine après celle des années 30. Cette récession a débuté par une crise financière qui s'est rapidement propagée à la sphère réelle touchant, plus particulièrement et avec une forte ampleur, les économies des pays industrialisés avant de se généraliser d'une manière différenciée aux autres pays. Cette situation a créé des turbulences au niveau de l'économie mondiale, ce qui a suscité des interventions massives notamment par des politiques de soutien budgétaires et monétaires qui ont permis d'éviter la transformation de la récession en dépression.

Ce n'est qu'au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2009 que des signes de reprise ont commencé à apparaître sans que l'on puisse toutefois conclure à leur durabilité. La reprise constatée reste en effet fragile dans la mesure où des incertitudes persistent essentiellement autour de sa durabilité, du retrait prématuré et non concerté des politiques de relance, de la lenteur dans la normalisation des conditions de financement, de la hausse du chômage ainsi que de la soutenabilité de la dette publique de certains pays.

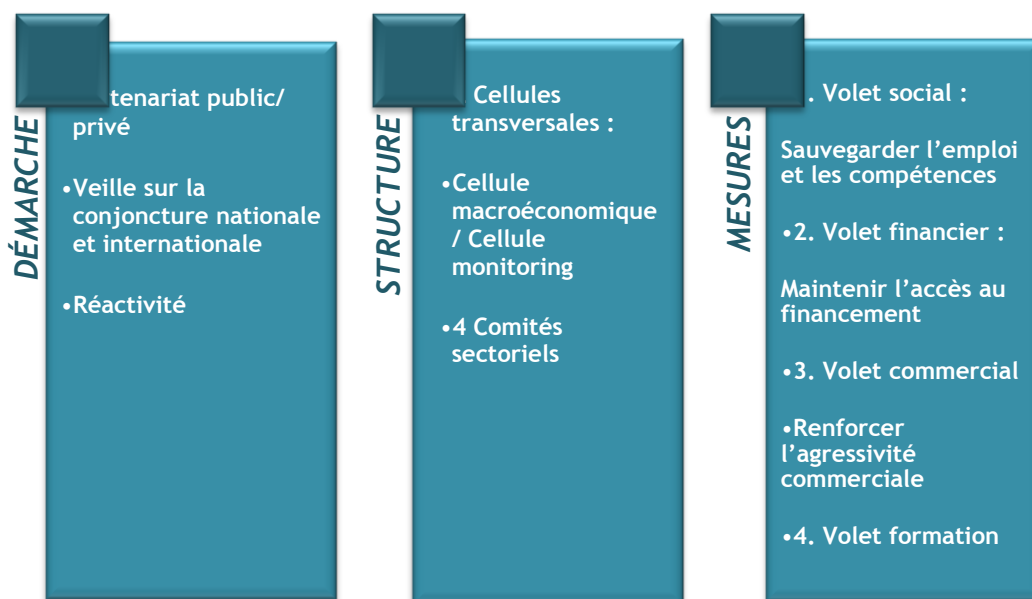
Fort de la marge confortable permise par les progrès accomplis en matière de consolidation macro-économique, notre pays a été l'un des premiers à avoir réagi avec proactivité à cette crise. D'emblée, la démarche adoptée s'est voulue pragmatique, modulée en fonction des développements de la crise et visant une utilisation progressive et efficiente des marges de manœuvre aussi bien budgétaires que monétaires.

Ainsi et après avoir intégré dans la loi de finances 2009 d'importantes mesures volontaristes en faveur du soutien de la demande intérieure, du renforcement de la compétitivité de nos exportations et de la diversification des sources de la croissance, un comité de veille stratégique, public-privé, a été institué début février 2009 en vue de suivre les développements de la crise, d'en évaluer l'impact sur l'économie nationale et de définir des mesures appropriées, ciblées et proactives. En son sein, un dispositif de monitoring, piloté par la Direction du Trésor, a été mis en place pour suivre l'évolution de la crise et des comités sectoriels ont été constitués pour suivre les secteurs exposés en première ligne.

Les travaux de ce comité ont connu des progrès importants et abouti jusqu'à présent à la mise en place de plusieurs plans de soutien en faveur

des secteurs textile, automobile, électronique, touristique ainsi que des transferts des marocains résidant à l'étranger (MRE). Ces plans visent à sauvegarder notre potentiel productif, à aider les entreprises marocaines à maintenir leurs parts de marché, à préserver nos réserves de change et à sauvegarder l'emploi.

### Le comité de veille stratégique : une démarche innovante



Ces plans, avec la résilience développée ces dernières décennies par notre appareil productif, ont permis à l'économie marocaine de mieux résister à la crise, de tirer profit de l'amélioration de la conjoncture internationale observée ces derniers mois et surtout d'être mieux préparée pour l'après crise.

En effet, la trajectoire empruntée par les principaux indicateurs macro-économique et sectoriels suivis par le comité du monitoring montre que l'économie marocaine a subi les effets de la crise dès le premier semestre 2008 avec l'entrée en récession des pays de la zone Euro, principaux partenaires économiques de notre pays. Parallèlement au développement de la récession dans ces pays, ces effets se sont aggravés durant le premier semestre 2009 avant de connaître une atténuation progressive à partir du second semestre 2009 consécutivement à l'apparition des signes de reprise de l'économie mondiale.

C'est ainsi que la croissance des secteurs non agricoles, qui a fortement décéléré à partir du second semestre 2008 et atteint son plus bas niveau de 0,6% au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, s'est accélérée progressivement pour atteindre

2,1% puis 2,6% respectivement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 et 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 avant de se consolider à 4,9% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. Cette évolution témoigne de la poursuite de la progression de la demande intérieure et d'un certain regain de la demande étrangère adressée au Maroc. Ainsi, et compte tenu des effets favorables de la campagne agricole, l'économie marocaine semble retrouver progressivement des taux de croissance en ligne avec le niveau tendanciel des dernières années.

En terme annuel, l'économie nationale devrait enregistrer en 2009 un taux de croissance de 4,9%. Cette croissance s'explique, non seulement par l'exceptionnelle campagne agricole (102 millions de Qx pour les céréales), mais également par la poursuite de la vigueur de la demande qui a continué à jouer son rôle de moteur de la croissance en dépit du ralentissement constaté au niveau des activités non agricoles. Limitées à une croissance comprise entre 2,5% et 3%, ces dernières ont réalisé un rythme de progression modéré par rapport à sa tendance observée durant les cinq dernières années.

La décélération de la croissance non agricole reflète l'impact de la crise économique sur les principaux secteurs exportateurs dont l'activité export a enregistré une baisse record au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 avant de montrer des signes de reprise encourageants à partir du second semestre 2009 en liaison avec la légère amélioration du contexte international. Ainsi, le recul des exportations hors OCP a nettement ralenti, passant de 22,2% à fin mars à 10,7% seulement à fin décembre. En outre, les recettes touristiques et les transferts des MRE sont passées respectivement d'une baisse de 21,6% et 14,6% à fin mars 2009 à 5,0% et à 5,3% à fin décembre 2009.

#### Encadré 1 : Principaux indicateurs économiques et financiers de l'année 2009

Consolidation de la croissance nationale	4,9 %
Net ralentissement du taux d'inflation	1,0 %
Recul du taux de chômage	9,1 %
Déficit budgétaire après deux années d'excédent	-2,2 %
Poursuite de la réduction du ratio de la dette du Trésor	47,1 %
Déficit du compte courant de la balance des paiements	-5 %
Ralentissement des crédits bancaires à l'économie	+49,4 MMDH

Notons par ailleurs que la croissance de l'économie marocaine en 2009 est intervenue dans un climat caractérisé par la décélération de l'inflation<sup>1</sup> qui est passée de 3,7% en 2008 à 1% seulement en 2009. Cette sensible décélération des prix reflète celle des prix des produits alimentaires dont le rythme de progression est passé de 7,1% à 1,0% d'une année à l'autre au

<sup>1</sup> calculée sur la base du nouvel indice des prix à la consommation

moment où la hausse de ceux des autres produits est passée de 1,3% à 0,9% en 2009.

**Encadré 2 : Travaux de la cellule monitoring**

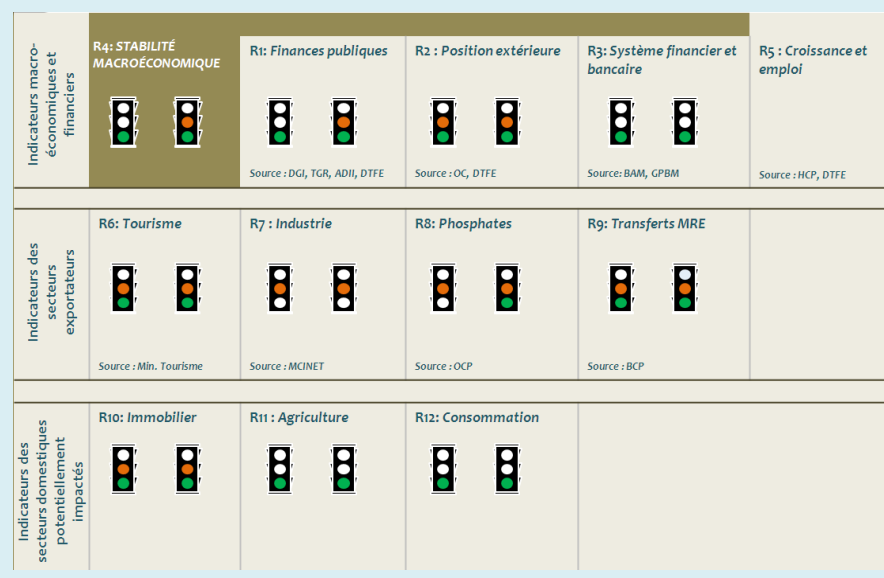
Dès sa mise en place en février 2009, le Comité de Veille Stratégique a mis en œuvre un package de mesures qui visent à soutenir la trésorerie des entreprises touchées, à sauvegarder l’emploi, à promouvoir l’effort de promotion et de prospection, à consolider les transferts des MRE et des recettes touristiques et à encourager la formation afin de se préparer à l’après crise.

Ce comité de veille repose, dans son organisation, sur 4 comités de veille sectoriels et 2 cellules transversales : une cellule macro-économique et une cellule monitoring et contrôle. Cette dernière a pour mission de mettre en place une batterie d’indicateurs sectoriels et de qualifier l’état de conjoncture tant au niveau macro-économique qu’au niveau sectoriel.

Les travaux de cette cellule ont permis la réalisation de plusieurs avancées en ce qui concerne le raccourcissement des délais de publication notamment pour les indicateurs produits par le ministère de l’Economie et des Finances, la production de nouveaux indicateurs en particulier ceux ayant un fort contenu anticipatif et l’amélioration du suivi de la conjoncture sectorielle. L’avancement des travaux de la cellule monitoring ont par ailleurs mis en exergue la pertinence de la mise en place d’un système d’information permettant l’automatisation de l’échange des données et l’analyse des indicateurs retenus.

Les réunions de la cellule monitoring, qui précèdent celles du Comité de veille stratégique, ont pour finalité la préparation de la cartographie mensuelle des risques qui est régulièrement présentée et argumentée aux membres du comité. Un système de signalisation a donc été conçu pour apprécier et renseigner sur l’évolution des différents secteurs suivis aussi bien en termes des réalisations que des anticipations.

Ci-dessous la cartographie des risques présentée en fin d’année par le Directeur du Trésor :



## 1.1 FINANCES PUBLIQUES



La situation des charges et ressources du Trésor à fin décembre 2009 fait ressortir un déficit de l'ordre de 2,2% du PIB, contre 2,9% au titre de la prévision initiale de la loi de finances. Ce déficit intervient après des excédents budgétaires de l'ordre de 0,4% et 0,6% du PIB enregistrés respectivement en 2008 et 2007. Cette évolution, qui a été réalisée dans un contexte international défavorable marqué par la crise financière, trouve son explication au niveau aussi bien du comportement des recettes que de l'exécution des dépenses.

En effet, les recettes ordinaires se sont établies à 173,6 milliards de dirhams, en baisse de près de 13 milliards de dirhams (7%) par rapport à l'année précédente, baisse qui a concerné les recettes fiscales qui ont enregistré globalement une baisse de 15 milliards de dirhams par rapport à l'année précédente et qui a concerné toutes les catégories d'impôts et taxes : IR (-7,5 milliards de dirhams ou 22,5%), IS (-3 milliards de dirhams ou 6%), TVA (-3,3 milliards de dirhams ou 7,7%) et droits de douane (-1,9 milliards de dirhams ou -13,7%). Ce comportement défavorable des recettes est imputable non seulement aux effets de la conjoncture, mais, également, à l'impact des mesures de réforme et au non renouvellement de certaines recettes exceptionnelles réalisées en 2008.

Quant aux recettes non fiscales hors privatisation, elles se sont établies à 18,3 milliards de dirhams en accroissement de 2 milliards de dirhams, ou 12,5%, grâce, notamment, à l'amélioration des recettes en provenance des entreprises publiques.

S'agissant des dépenses ordinaires, elles se sont établies à 152 milliards de dirhams, en baisse de 5 milliards de dirhams, ou 3%, par rapport à 2008. Cette évolution recouvre, d'une part, une baisse de 18,7 milliards de dirhams, ou 60%, des dépenses afférentes à la compensation et de 757 millions de dirhams, ou 4,5%, des intérêts de la dette et, d'autre part, une augmentation de 14,5 milliards de dirhams, ou 13,5%, des dépenses au titre des biens et services.

Comparativement aux prévisions initiales de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été réalisées à hauteur de 92% permettant ainsi une économie de 13,7 milliards de dirhams. Cette économie résulte de la baisse des charges de la compensation par rapport aux prévisions initiales pour un montant de 16 milliards de dirhams, qui a été partiellement redéployé au profit de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'investissement, pour leur part, ont culminé à 46,4 milliards de dirhams, en hausse de 8,6 milliards de dirhams, ou 23%, par rapport à la

même période de l'année précédente, permettant ainsi d'améliorer de 8 milliards de dirhams les prévisions d'émission au titre de la loi de finances.

## 1.2 ECHANGES EXTERIEURS

### *1.2.1 Indicateurs de veille du commerce extérieur et de la compétitivité des entreprises marocaines*

Suite aux recommandations du Comité de veille stratégique, la Direction du Trésor s'est penchée, depuis le mois de mars 2009, sur la définition et le calcul d'une batterie d'indicateurs mensuels nécessaires au suivi des résultats des échanges extérieurs dans les différents secteurs d'activité, notamment les plus exposés aux effets de la crise et à l'évaluation de la compétitivité des entreprises marocaines.

Au niveau du commerce extérieur, les principaux indicateurs calculés, sur la base des données communiquées par l'Office des Changes, se présentent comme suit :

- L'évolution des exportations et des importations par produits et par groupement d'utilisation;
- Le taux de couverture des importations par les exportations ;
- Les indices de volume et de prix des importations et des exportations ;
- Les indices des termes de l'échange,

Pour ce qui est de l'évaluation de la compétitivité extérieure, le suivi des indicateurs et des instruments est effectué sur la base des données d'Eurostat et du FMI, ce qui nous offre la possibilité de calculer et de suivre :

- Les parts de marchés absolue et relative,
- La position du Maroc sur le marché international,
- L'indice de la demande étrangère adressée au Maroc,
- Le poids de la concurrence exercée sur le Maroc par pays et par produit.
- Le Taux de change (effectif, nominal et réel)

Vu l'intérêt du Benchmarking, des comparaisons sont faites avec d'autres pays concurrents (Tunisie, Egypte, Jordanie, Turquie...), notamment en ce qui concerne, l'évolution mensuelle des exportations, des transferts des travailleurs, des recettes voyages et des investissements directs étrangers.

### 1.2.2 Evolution des échanges extérieurs

Dans un contexte marqué par la baisse de la demande mondiale et notamment celle de l'Union européenne ainsi que la baisse des cours du pétrole, des phosphates et des autres matières premières, l'année 2009 a été marquée par une forte contraction de nos échanges commerciaux.

C'est ainsi que nos importations et exportations de marchandises ont connu des baisses respectivement de l'ordre de 18,7% au lieu de 18,9% et 28,1% au lieu de 28,2%. La baisse des exportations des phosphates et produits dérivés a atteint 63,4% au lieu de 63,6%.

Dans ce contexte, le solde de la balance commerciale (FOB-CAF) s'est amélioré de 17,1 MM.DH au lieu de 17,7 milliards de dirhams ou 10% au lieu de 10,4% passant d'un déficit de 170,3 milliards de dirhams en 2008 à 153,2 MM.DH au lieu de 152,7 milliards de dirhams en 2009.

Au niveau des échanges de services, les recettes touristiques ont diminué de 4,9% au lieu de 5 %, passant de 55,6 milliards de dirhams en 2008 à 52,8 milliards de dirhams en 2009. Cette évolution globalement défavorable, liée au recul de l'activité touristique au niveau mondial, recouvre toutefois une amélioration au fil des mois.

De même, les transferts des MRE ont reculé de 5,4% au lieu de 5,3%, passant de 53,1 milliards de dirhams à 50,2 milliards de dirhams, en relation avec l'extension du chômage et le recul de la croissance en Europe. Ces transferts ont également connu une évolution meilleure sur la deuxième moitié de l'année 2009 en comparaison avec un rythme de baisse plus prononcé sur le premier semestre de l'année.

Ces évolutions reflètent les effets favorables des mesures prises, dans le cadre du Comité de Veille Stratégique, pour le soutien des secteurs affectés par la crise économique et financière mondiale (voir encadré).

Les recettes voyages et les transferts MRE ont permis de couvrir 67,5% du déficit commercial à fin 2009 contre 63,8% une année auparavant, et ce en raison du recul du déficit commercial.

Compte tenu de ces évolutions, le compte courant de la balance des paiements devrait enregistrer un déficit de 5% en 2009 contre un déficit de 5,2% en 2008.

Au niveau des opérations financières, il y a lieu de souligner le recul en 2009 du niveau des recettes des investissements et prêts privés étrangers de 24,5% au lieu de 26,1% pour se situer à 26,6 MM.DH au lieu de 26 milliards de dirhams.

Dans ce contexte, à fin décembre 2009, les avoirs extérieurs nets des Institutions de dépôts au lieu des avoirs extérieurs nets du système

bancaire se sont établis à 192,7 MM.DH au lieu de 189,4 milliards de dirhams contre 197,1 MM.DH au lieu de 196,5 milliards de dirhams à fin décembre 2008, soit une baisse de 4,4 MM.DH au lieu de 7 milliards de dirhams. Ce niveau des avoirs permet de couvrir plus de 7 mois au lieu de 7 mois d'importations de biens et services non facteurs.

### *1.2.3. Assurance à l'exportation*

La crise économique et financière mondiale s'est traduite par une rétraction de la demande étrangère et un resserrement du crédit. A cet égard, un ensemble de mesures de soutien a été mis en place en vue d'améliorer les conditions de financement et d'accompagner les entreprises des secteurs exportateurs les plus touchés par cette crise. Parmi ces mesures, les réaménagements des taux et des quotités de l'assurance à l'export ont été opérés selon le schéma suivant :

- La réduction de 3% à 1% de la prime de l'assurance Foire et de l'assurance Prospection,
- L'augmentation de la quotité garantie de 50% à 80% pour l'assurance Foire et l'assurance Prospection,
- La réduction de la prime de l'assurance Crédit Commercial à 0,3%.

Dans ce cadre, 114 entreprises ont bénéficié de ces mesures. Le montant global des compléments de primes et d'indemnités d'assurance foire et prospection pris en charge par le Fonds de promotion des exportations s'est élevé à 5,6 millions de dirhams.

Par ailleurs, les garanties d'assurance d'Etat à l'exportation accordées aux entreprises exportatrices, en vue de sécuriser le paiement de leurs exportations et leur permettre de développer leur chiffre d'affaires à l'export, ont porté sur les engagements ci après :

- Au niveau de la couverture des risques politique, catastrophique et de non transfert : 13 garanties ont été octroyées pour la couverture de ces risques sur des acheteurs publics et privés algériens, yéménites, russes, mauritaniens, sénégalais, ivoiriens, libyens et guinéens ;
- Au niveau de l'assurance foire : 80 garanties ont été octroyées pour la participation à diverses foires et manifestations commerciales internationales et régionales. Les engagements relatifs à ces garanties se sont élevés à 6,15 millions de dirhams et ont donné lieu au versement d'indemnités provisionnelles d'un montant de 1,18 millions de dirhams ;
- Au niveau de l'assurance prospection : 3 garanties ont été octroyées pour la prospection de divers marchés avec un budget de 4,92 millions de dirhams.

#### *1.2.4. Règlements des changes*

Dans le cadre de la poursuite de l'assouplissement de la réglementation des changes et de la codification de ses dispositions, de nouvelles mesures ont été mise en place relatives, notamment, à l'augmentation des dotations de voyages d'affaires et touristiques, à la précision des dispositions concernant les règlements avec l'étranger, à la compilation des dispositions de la réglementation des changes concernant le régime des exportations de biens et de services, le régime des importations de biens et de services et le régime du transport maritime.

#### *1.2.5. Organisation Mondiale du Commerce*

##### *α- Participation au 4<sup>e</sup> Examen de la Politique Commerciale du Maroc*

Dans le cadre du mécanisme de surveillance des politiques commerciales de l'OMC, ce département a fait partie de la délégation marocaine qui a pris part au 4<sup>ème</sup> examen de la politique commerciale du Maroc qui s'est tenu en juin 2009 à Genève.

Le but de cet Examen, qui se fait tous les six ans, est d'évaluer les performances économiques et commerciales réalisées par notre pays au cours des 6 dernières années (2002-2007) et ce, sur la base (i) d'un rapport élaboré, par le Secrétariat de l'OMC, sur les dernières évolutions enregistrées par notre pays en matière de politique commerciale et (ii) d'une déclaration établie par le Maroc.

Interpelé sur certaines questions soulevées par les pays membres de l'OMC, ce département a apporté des éléments de réponse aux différents volets ayant trait principalement au :

- cadre macro-économique,
- impact de la crise sur l'économie marocaine,
- processus de privatisation,
- système fiscal en vigueur et
- réglementation et procédures relatives aux marchés publics

##### *b- Comité national d'aide pour le commerce*

Dans le cadre de l'appropriation, par le Maroc, de l'initiative de l' « Aide pour le commerce » (APC) qui vise à aider les pays en développement à accroître les exportations de biens et de services et à se doter de la capacité d'offre et de l'infrastructure liée au commerce, il a été procédé à la création d'un Comité National de l'Aide pour le Commerce (CNAPC).

Présidé par la Direction du Trésor, ce comité est un organe subsidiaire rattaché au Comité National des Négociations Multilatérales et a pour mission principale de (i) coordonner la position de notre pays sur le volet « aide pour le commerce » du programme de Doha et (ii) contribuer à la mise en place d'un

plan d'action national permettant de définir nos priorités en la matière. Ce comité a tenu sa première réunion en juin 2009 à la Direction du Trésor en présence des différents départements concernés par cette initiative et ce, en prévision du 2ème Examen global de l'APC, tenu à Genève en juillet 2009 et auquel ce département a pris part.

#### *1.2.6. Banque Européenne pour la Reconstruction et le développement*

##### *a- Participation à l'Assemblée annuelle de la BERD*

Dans le cadre de l'Assemblée annuelle de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Monsieur le Ministre a pris part, en sa qualité de Gouverneur auprès de cette Banque, aux travaux de la 18<sup>ème</sup> Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs qui s'est tenue en mai 2009 à Londres.

Le principal fait marquant caractérisant cette participation concerne l'élection de Monsieur le Ministre en tant que Vice-président du Conseil des Gouverneurs de la BERD pour 2008-2009 et ce, conformément au règlement intérieur du Conseil des gouverneurs de cette Banque.

##### *b- Assistance technique de la BERD*

Dans le cadre de la coopération technique entre le Maroc et la BERD, une visite de travail a été effectuée en octobre 2009 au Maroc par un expert de cette Banque, responsable de l'initiative sur l'énergie durable à la BERD.

L'objectif de cette visite étant de présenter à la partie marocaine le rôle joué par les banques dans le cadre de l'initiative de la BERD sur l'efficacité énergétique, les crédits carbone et les ESCOs (Sociétés de services énergétiques).

A cet égard, la DTFE a coordonné une série de réunions de travail, particulièrement avec le Ministère de l'Énergie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER). Ces réunions étaient l'occasion de présenter à la BERD la nouvelle stratégie énergétique du Maroc et de faire bénéficier notre pays de l'expérience de la BERD en matière de financement de projets d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, et en marge de la visite de l'expert de la BERD, une présentation a été donnée à la DTFE sur le thème « Rôle des banques dans le cadre de l'initiative de la BERD sur l'efficacité énergétique » à laquelle ont pris part l'ANPME, le CDER, Bank Al Maghrib, et les départements chargés de l'énergie et de l'industrie.

*Encadré 3 : Mesures du Comité de veille stratégique pour le soutien des secteurs exportateurs affectés par la crise mondiale*

**I - Volet commercial**

- 1) le réaménagement des taux de prime et des quotités garanties de l'assurance à l'exportation selon le schéma suivant :
  - a) réduction de 3% à 1% de la prime de l'assurance Foire et de l'assurance Prospection.
  - b) augmentation de la quotité garantie de 50% à 80% pour l'assurance Foire et de l'assurance Prospection.
  - c) réduction de la prime de l'assurance-Crédit Commercial à 0,3%.
- 2) le lancement de campagnes de communication sectorielles ciblées par le CMPE.
- 3) la prise en charge par l'Etat de 80% des frais de promotion dans la limite d'un plafond de 100.000 DH par mission et par entreprise.

**II – Volet social :** Prise en charge par l'Etat de 100% des cotisations patronales à la CNSS en contrepartie de la préservation de l'emploi.

**III – volet financier**

- Octroi d'une garantie, dans le cadre du produit « Damane Exploitation », de 65% des crédits de financement du besoin en fonds de roulement avec un plafond de garantie de 9 millions de dirhams par entreprise pour une durée pouvant atteindre 18 mois ;
- Octroi d'une garantie, dans le cadre du produit « Moratoire 2009 », de 65% pour couvrir le report des échéances en principal des crédits à moyen et long terme exigibles en 2009, avec un plafond de garantie de 2 millions de dirhams par entreprise. La garantie de « MORATOIRE 2009 » reste valide jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- Encouragement et appui à l'investissement des MRE à travers :
  - mise en place d'un mécanisme d'encouragement des investissements des MRE articulé autour d'un apport en fonds propres (en devises d'au moins 25%, d'une subvention de l'Etat de 10% et d'un crédit bancaire d'au plus 65%.
  - extension de la garantie «Damane Assakane» aux MRE afin de faciliter l'accès aux crédits immobiliers.
  - La réduction des coûts des transferts de fonds des MRE:
- Institution par les banques marocaines de la gratuité des transferts jusqu'au 31 décembre 2009 (qui concerne les commissions des transferts prélevées par les banques marocaines et, le cas échéant, par leurs réseaux à l'étranger lorsque les transferts sont initiés à partir de ce réseau);
- Application des niveaux de commissions bancaires les plus bas aux opérations de change des MRE ;
- Renégociation des conventions liant les banques marocaines aux Institutions des Transferts Financiers (Western Union, Money Gram, ...) sur la base de la suppression de la clause d'exclusivité ;
- Baisse de 50%, à partir du 1er juin 2009, de la commission de change appliquée à l'ensemble des transactions avec l'extérieur pour la réduire de 2 % à 1 % et la suppression totale de la part de l'Etat dans un horizon de deux ans ;
- Allocation d'une dotation supplémentaire de 300 millions de dirhams à l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) pour la promotion de la destination Maroc et le développement de la desserte aérienne touristique du Maroc.

## 1.3 Politique monétaire



La conduite de la politique monétaire en 2009 est intervenue dans un contexte marqué par une décélération de la croissance des secteurs non agricoles en liaison avec la crise financière et économique mondiale, ainsi que par la poursuite du resserrement des trésoreries bancaires. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont mené une politique monétaire visant à approvisionner le marché monétaire en liquidité en vue de maintenir les taux d'intérêt dans une trajectoire compatible avec son objectif d'inflation tout en accompagnant à la fois l'épargne et l'activité économique.

### *1.3.1. Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties*

La masse monétaire, telle que représentée par M3, a enregistré une progression modérée de 32,4 milliards de dirhams ou 4,5% alors qu'elle avait enregistré une hausse de 69,9 milliards de dirhams ou 10,8% un an auparavant.

La décélération de M3 renferme, notamment :

- une décélération des composantes de l'agrégat M1 et en particulier la monnaie scripturale qui n'a progressé que de 17 milliards de dirhams ou 4,8% en 2009 au lieu de 25,9 milliards de dirhams ou 7,9% en 2008.
- une baisse de l'encours des placements à terme de 403 millions de dirhams ou 0,3% en 2009, après avoir progressé en 2008 de 28,6 milliards de dirhams ou 22,9%. Cette évolution s'explique par la réallocation du portefeuille des agents économiques non financiers en faveur des OPCVM obligations et des OPCVM monétaires.

Cette progression limitée de la création monétaire s'explique par :

- la poursuite de la baisse des avoirs extérieurs nets de 7,1 milliards de dirhams ou 3,6% contre 11 milliards de dirhams ou 5,3% en 2008, imputable essentiellement au recul des recettes touristiques et des transferts des MRE ainsi qu'à la contraction des investissements étrangers en relation avec la crise économique et financière.
- la poursuite du ralentissement de la progression des crédits à l'économie résultant de la progression modérée du PIB hors agricole. En effet, ces concours font ressortir une hausse de 49,1 milliards de dirhams ou 9% contre 99,9 milliards de dirhams ou 23% en 2008. Cette décélération de la croissance des concours à l'économie a résulté, notamment, d'une hausse relativement limitée des crédits immobiliers de 19,5 milliards de dirhams ou 12,8% et d'une baisse des crédits de trésorerie de 1,4 milliards de dirhams ou 1%. Notons cependant que les crédits à l'équipement ont connu une accélération avec une progression de 29,1 milliards de dirhams ou 28,2%.

### 1.3.2. Trésoreries bancaires et interventions de Bank Al-Maghrif sur le marché monétaire

En dépit de la baisse du taux de la réserve monétaire de 15% à 8% entre janvier et octobre 2009, le resserrement des trésoreries bancaires observé en 2008 s'est poursuivi en 2009 résultant de l'effet restrictif induit par la contraction des avoirs extérieurs nets de BAM (-5,3 milliards de dirhams) et de l'expansion de la monnaie fiduciaire (8,6 milliards de dirhams).

A cet égard, BAM a alimenté le marché monétaire en liquidités essentiellement par le biais des avances à 7 jours sur appel d'offres au taux de 3,25%. Ainsi et sur un montant demandé de 20,1 milliards de dirhams, BAM a injecté 16,2 milliards de dirhams contre 11,1 milliards de dirhams en 2008.

Dans ce contexte, les TMP au jour le jour du marché monétaire ont évolué à des niveaux proches du taux directeur de BAM. A noter qu'en raison de la décélération des pressions sur les prix, BAM a décidé d'abaisser son taux directeur de 25 pbs en mars 2009. En conséquence, le TMP interbancaire s'est établi, en moyenne annuelle, à 3,25% en 2009 contre 3,37% en 2008.

### 1.3.3. Evolution des taux d'intérêt

Parallèlement à la baisse des taux interbancaires, les taux d'intérêt applicables aux émissions du Trésor ont enregistré, par rapport aux dernières émissions de l'année 2008, des baisses de 43 pbs, 46 pbs, 40 pbs et 21 pbs respectivement pour les maturités à 13 semaines, 26 semaines, 52 semaines et 5 ans.

Au niveau des taux créditeurs, le taux moyen pondéré des dépôts à 6 et à 12 mois en s'établissant, en moyenne annuelle, à 3,66%, a baissé de 14 points de base par rapport à 2008.

Quant aux taux débiteurs, les résultats de l'enquête trimestrielle de BAM relative au troisième trimestre de l'année 2009, font ressortir, par rapport au deuxième trimestre de l'année 2009, une stabilité du taux moyen pondéré du crédit bancaire à 6,53%. Ce constat recouvre toutefois des évolutions divergentes des taux appliqués aux différentes catégories de prêts. En effet, le taux sur les crédits à l'équipement a marqué une forte progression de 58 pbs tandis que celui des crédits de trésoreries n'a que légèrement augmenté (4 pbs). En revanche, les taux appliqués aux crédits à l'immobilier et à la consommation se sont inscrits en baisse respectivement de 14 pbs et 7 pbs. Globalement, leur évolution par rapport à fin 2008 laisse apparaître une légère hausse de 20 pbs tirée principalement par l'augmentation des taux appliqués aux crédits à l'équipement et aux crédits à l'immobilier, qui se sont inscrits en hausse respectivement de 63 pbs et 36 pbs.





## *NOTRE MISSION :*

- *Définition et mise en œuvre de la politique et des normes en matière de financements extérieurs et de gestion active de la dette extérieure ;*
- *Coordination de la coopération financière bilatérale, régionale et multilatérale ;*
- *Participation aux négociations économiques et financières internationales ;*
- *Représentation du Maroc auprès des instances économiques et financières internationales ;*
- *Participation aux commissions mixtes intergouvernementales.*

## Chapitre 2

# Financements et relations extérieures



La Direction du Trésor et des Finances Extérieures a poursuivi, en 2009, ses efforts en vue d'une gestion active et efficace des relations avec nos partenaires étrangers aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau de la mobilisation des financements extérieurs.

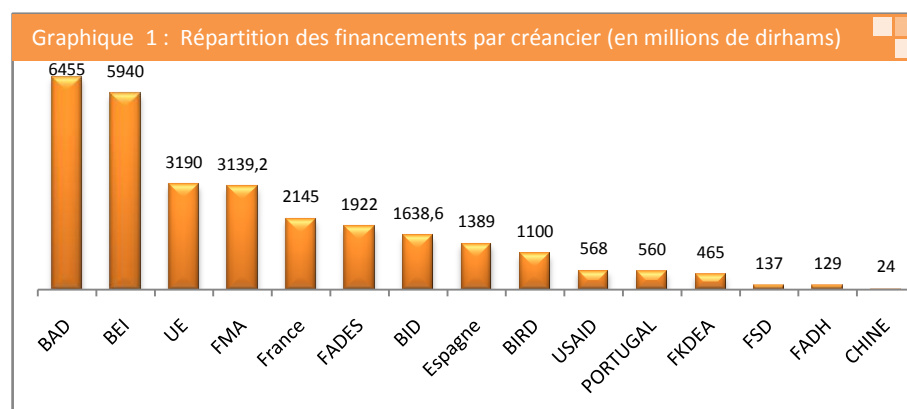
Ces efforts se sont traduits, d'une part, par une mise en œuvre efficace des programmes de financement définis avec les différents bailleurs de fonds au profit du Trésor, des entreprises publiques et du secteur privé et, d'autre part, par le renforcement des relations extérieures à travers une participation active à la concertation et au dialogue économique avec nos partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux, au suivi et à la mise en œuvre des accords de libre échange ainsi qu'à la négociation de nouveaux accords de promotion et de protection des investissements.

## 2.1 MOBILISATION EFFICACE DES FINANCEMENTS EXTERIEURS

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière de mobilisation des financements extérieurs, la Direction du Trésor a continué en 2009 cet effort de mobilisation des financements extérieurs soit sous forme d'appui budgétaire aux réformes économiques, soit sous forme de prêts concessionnels destinés au financement des projets d'investissement publics.

### 2.1.1 Les engagements au titre de l'année 2009

En 2009, les engagements de financements extérieurs se sont élevés à environ 28.8 milliards de dirhams (contre 35.3 milliards en 2008 et 40 milliards en 2007). Ces engagements concernent des projets publics et des programmes d'investissement des entreprises publiques.



En plus de ces engagements, l'année 2009 a été marquée par :

- la mise en place du financement français concessionnel de 225 millions d'euros destiné à l'acquisition et à la maintenance du matériel roulant du réseau de tramway de Casablanca.
- La signature du nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) maroco-belge pour la période 2010-2013 qui porte sur une enveloppe 80 millions d'euros.

#### Encadré 4 : Coopération financière maroco-belge 2010-2013

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) maroco-belge pour la période 2010-2013 a été adopté lors de la 18<sup>ème</sup> Session de la Commission mixte maroco-belge tenue à Rabat les 23 et 24 novembre 2009 qui a été marquée par la présence du Prince Philippe de Belgique à la tête d'une importante délégation officielle et d'hommes d'affaires.

Le nouveau programme 2010-2013 porte sur une enveloppe 80 millions d'euros, sous forme de dons, contre 46,5 millions d'euros pour le PIC 2006 - 2009. Ce doublement témoigne à la fois de l'engagement de la Belgique pour soutenir l'effort de développement et d'ouverture du Maroc, en particulier, avec son principal partenaire qu'est l'Union européenne et de la capacité d'absorption du Maroc et de la visibilité donnée à ses partenaires à travers des stratégies sectorielles cohérentes et des programmes d'investissement ambitieux.

Les secteurs d'interventions prioritaires retenus au titre de ce PIC sont le secteur de l'eau pour un montant de 33,5 millions d'euros et le secteur de l'agriculture pour un montant de 33,5 millions d'euros.

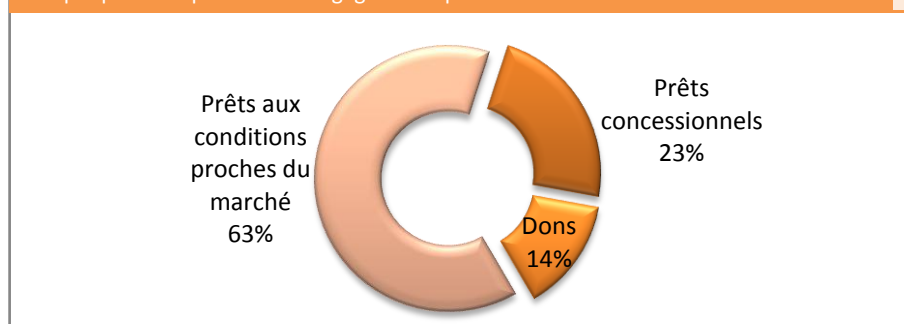
Les autres composantes de ce PIC 2010-2013 sont la coopération déléguée pour un montant de 6 millions d'euros dont 4 millions d'euros au profit de l'INDH et 2 millions d'euros pour « Migration et Développement » ainsi que d'autres domaines concernant le programme de bourses, le programme de micro interventions au profit des associations, le Fonds d'Etudes et d'Expertises et le Fonds de coopération triangulaire.

Les principales zones d'interventions retenues par le nouveau PIC sont les zones rurales des régions de Sous Massa Draa, du Nord et de l'Oriental.

#### 2.1.2 Conditions financières des financements mobilisés

L'enveloppe mobilisée auprès des bailleurs de fonds en 2009 est constituée à hauteur de 14 % de dons, de 23% de financements concessionnels et de 63% de financements aux conditions proches de celles du marché. Les dons proviennent essentiellement de l'Union européenne et de certains bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Graphique 2 : Répartition des engagements par conditions de financement



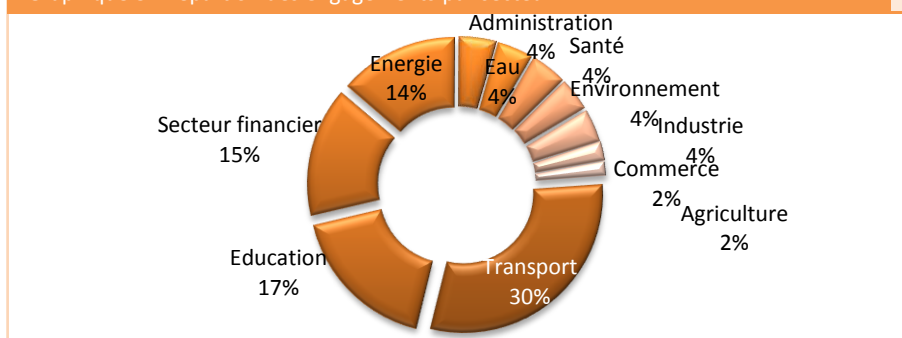
### 2.1.3 Répartition des financements par secteurs

Les financements engagés se répartissent comme suit :

- L'appui aux réformes structurelles : 12.4 milliards de dirhams ;
- Le financement des projets d'investissements publics : 16.4 milliards de dirhams dont 2.7 milliards de dirhams pour les projets du Budget de l'Etat et 13.7 milliards de dirhams pour ceux des établissements et entreprises publics ;

Les principaux secteurs qui ont bénéficié de ces financements sont le transport 30%, l'éducation 17.4%, le secteur financier 15%, l'énergie 13.8%, l'administration 4.2%, l'eau 4.2%, la santé 4.2% et l'environnement 3.8%. Les principaux projets financés sont l'élargissement de l'autoroute Rabat-Casa et le contournement de Rabat, le projet de Tramway de Rabat-Salé, le réaménagement et l'extension de certains aéroports du Maroc (Casablanca – Rabat – Fès – Agadir et Marrakech), les routes rurales, la station de turbines à gaz de la ville de Kénitra, la station d'énergie solaire de Ain Beni Mathar, le Barrage tamlout dans la région de khénifra, le barrage Zrar dans la région d'Essaouira ainsi que les programmes d'appui à la réforme des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

Graphique 3 : Répartition des engagements par secteur



#### Encadré 5 : Stratégie de partenariat pays avec la Banque mondiale 2010-2013

La CPS 2010-2013 est articulée autour de trois piliers thématiques afférents à la croissance, la compétitivité et l'emploi, les services aux citoyens ainsi que le développement durable et le changement climatique. De même, cette CPS portera sur deux réformes transversales fondamentales à savoir la gouvernance et la territorialité.

Pour ce qui est de la promotion de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, la Banque mondiale a été invitée à centrer son programme sur les actions afférentes à l'amélioration de l'environnement des affaires, la réforme du secteur financier, la formation des compétences et l'emploi, le développement urbain, les technologies de l'information et de la communication, la réforme de la justice, du commerce et la compétitivité.

Concernant l'amélioration de la qualité et de l'accès de l'ensemble des citoyens aux services, la Banque a été invitée à soutenir les efforts dans le cadre de huit programmes afférents à l'amélioration de l'efficacité de la gestion du secteur public, l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, la réforme du secteur de la santé, la lutte contre la

vulnérabilité et l'exclusion sociale, l'amélioration de l'accès aux routes rurales et au transport urbain, la réforme du secteur de l'agriculture, la réforme de la protection sociale ainsi que la promotion des partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures.

S'agissant du développement durable et du changement climatique, la Banque a été sollicitée pour soutenir les efforts dans le cadre des programmes afférents à la gestion de l'eau, la restructuration du secteur de l'énergie et le développement d'une énergie à faible intensité en carbone, la gestion des déchets solides et une meilleure cohérence des politiques dans le domaine du changement climatique.

Aux fins d'une mise en œuvre réussie de la CPS, le Groupe de la Banque utilisera des instruments portant notamment sur les Prêts de politique de développement, les Prêts d'investissement spécifiques et les travaux analytiques (assistance technique et études sectorielles). Le choix de chaque instrument sera fixé en fonction de trois critères principaux à savoir la demande pour un instrument donné, l'état d'avancement du dialogue entre la Banque et les autorités marocaines sur une opération de réforme ou d'investissement ainsi que les caractéristiques propres à chaque opération.

En réponse à la demande visant à renforcer le soutien financier du Groupe de la Banque pour atteindre 600 millions de dollars par an à travers notamment l'appui aux réformes, la BM confirme son soutien au titre de l'exercice budgétaire 2010 pour un montant de 600 millions de dollars et propose des montants indicatifs similaires pour les années 2011-2013.

## 2.2 Renforcement des relations extérieures



La Direction du Trésor a poursuivi en 2009 une gestion active de nos relations extérieures, à travers (i) l'intensification du dialogue avec nos partenaires étrangers, bilatéraux, régionaux et multilatéraux, (ii) la participation aux réunions de suivi de nos accords de libre-échange, la négociation des accords de promotion et de protection des investissements, (iii) la préparation et la participation aux assemblées annuelles des institutions internationales et régionales et aux réunions et conférences internationales.

A cet égard, l'année 2009 a été marquée par la participation à 10 Assemblées annuelles des institutions internationales, 7 Commissions mixtes, 2 Consultations intergouvernementale, 2 réunions du Conseil économique et social arabe, 20 réunions des Conseils d'administration de la BADEA et de la SAI et de sociétés mixtes arabes, 3 réunions des instances de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (dont l'une consacrée à l'Union pour la Méditerranée (UpM), en marge du Comité ECOFIN) et aux réunions des instances du suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Association Maroc-UE et du Plan d'action Voisinage Maroc-UE, à la réunion du sous comité « Marché intérieur » en matière de rapprochement réglementaire avec l'acquis communautaire et les réunions de finalisation du Programme Indicatif National 2011-2013 et à la commission interministérielle chargée de l'application des mesures de transparence prévues dans l'ALE Maroc-USA.

L'année 2009 a été, également, marquée par la négociation et l'échange de projets d'accords de promotion et de protection des investissements avec 19 pays. la poursuite de la mise en œuvre de la dimension économique et financière (ECOFIN) du Statut avancé, l'organisation de rounds de clarification des offres, de réunions de concertation avec les partenaires et de vidéoconférences dans le cadre du pilotage par le Trésor du volet services financiers et droit d'établissement y afférent dans les négociations Maroc-UE sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement.

Dans ce cadre, les activités concernant le volet relations extérieures suivies par la Direction du Trésor se présentent comme suit :

### *2.2.1 Dialogue économique avec les partenaires étrangers*

- Participation au dialogue économique Maroc – Union européenne ;
- Participation aux instances de suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Association Maroc – UE et du Plan d'Action Voisinage (Conseil et Comité d'association, Sous-Comités PAV) ;
- Participation aux instances de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Conseil FEMIP, Comités FEMIP et Comité ministériel UpM-ECOFIN
- Participation au sous-comité « Marché intérieur » pour le rapprochement réglementaire avec l'acquis communautaire ;
- Préparation du Programme Indicatif National PIN 2011-2013 ;
- Participation à trois réunions du Groupe ad-hoc Statut Avancé ;
- Organisation d'une réunion de Monsieur le Ministre avec les Ambassadeurs des pays du G20 accrédité au Maroc, en plus de l'Espagne et des Pays-Bas, le 1er juillet 2009 à Rabat.
- Organisation de la réunion du Dialogue économique avec les Conseillers économiques près les Ambassades des pays de l'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux représentés au Maroc, le 24 février 2009 à Rabat.
- Participation aux Consultations intergouvernementales maroco-allemande, les 11 et 12 novembre 2009.
- Participation aux Consultations intergouvernementales annuelles maroco-japonaises qui ont été tenues au sein de ce département, en février 2009. Les discussions ont porté, notamment, sur l'évolution de la situation économique au Maroc et les stratégies de développement tracées par le gouvernement, la stratégie de l'aide publique au développement japonaise et les projets inscrits sur la longue liste.
- Participation aux réunions semestrielles du comité de suivi maroco-japonais qui ont été tenues aux mois d'avril et d'octobre 2009, en

présence des différentes agences d'exécution concernées par les financements de la JICA. Ces réunions ont permis de discuter de l'état d'avancement des projets et de la situation des décaissements. Des recommandations ont été faites pour améliorer les décaissements et renforcer ainsi l'efficacité des financements mobilisés.

- Réception de plusieurs missions de la JICA en 2009, portant essentiellement sur l'identification et la mise en œuvre des projets.

#### *Encadré 6 : Coopération financière avec le Japon*

L'année 2009 a constitué l'année de démarrage des activités de la nouvelle agence japonaise de coopération internationale (JICA), à la suite de la fusion intervenue en octobre 2008 entre la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) et l'ex JICA. Elle a également été marquée par (i) le renforcement des prérogatives du bureau de la JICA à Rabat (ii) la mise en place de nouvelles directives de cette institution en matière de sécurité et de lutte contre la corruption ainsi que le lancement de discussions sur l'adoption de nouvelles directives en matière environnementale, et (iii) un changement d'orientation dans les interventions de la JICA faisant suite à l'avènement d'un nouveau Gouvernement au Japon.

Ainsi, au cours de cette année, les discussions ont été intensifiées avec les responsables de la JICA et du Gouvernement japonais et ont permis de présenter la requête officielle de financement d'une « longue liste » à moyen terme de projets de départements et entreprises publiques marocains.

Les consultations ont été achevées concernant l'octroi par la JICA d'un prêt à l'ONEP, d'un montant de 1,3 milliard DE DIRHAMS, pour l'alimentation en eau potable des villes de Khémisset et Khouribga, et d'un complément de financement de la rocade méditerranéenne, portant sur un montant de 720 millions de dirhams.

- Réunion du Comité conjoint de l'Accord de libre échange (ALE) avec les Etats-Unis à Washington D.C., au mois de novembre 2009. Cette réunion a été l'occasion de discuter des difficultés qui peuvent être posées par la mise en œuvre de cet accord et des voies et moyens de les résoudre en vue de renforcer la coopération entre le Maroc et les Etats-Unis.
- Préparation des dossiers de suivi des relations bilatérales à l'occasion de rencontres de haut niveau organisées au sein de ce département avec des Ministres, Ambassadeurs ou Directeurs généraux : Etats-Unis, USAID, Japon, Chine, Corée du sud, Singapour, Australie, Ukraine, Albanie, Suède, Argentine, Paraguay.
- Organisation de plusieurs réunions avec des représentants du Japon, JICA, Chine, Etats-Unis, USAID, Corée et KOICA. En plus des contacts régulièrement établis avec les conseillers économiques des ambassades et bureaux de représentation des bailleurs de fonds.
- Organisation de deux séminaires en 2009, conjointement avec des bailleurs de fonds : séminaire sur la présentation des résultats du programme d'assistance de l'USAID 2004-2009, au mois de juin 2009 et séminaire sur les règles de passation des marchés et des décaissements de la JICA, au mois de décembre 2009.

- Participation au séminaire d'information et de sensibilisation sur le financement et la gestion des projets qui a été organisé par la Banque africaine de développement du 16 au 20 février 2009 à Rabat;
- Coopération financière avec la BAD : revue à mi-parcours du Document de stratégie par pays (DSP) qui sert de cadre de référence à la coopération financière du Maroc avec cette institution. À l'issue de cette revue du DSP, qui couvre la période 2007-2011, la BAD a indiqué qu'elle maintiendra sa stratégie actuelle inchangée pour le reste de la période du DSP avec un accent particulier sur les deux premiers piliers du DSP à savoir : (i) le renforcement du système de gouvernance et (ii) le développement et la mise à niveau des infrastructures économiques.
- Discussion avec M. Juan José DABOUB, Directeur général à la Banque mondiale des axes de coopération future avec la Banque mondiale.
- Discussion avec M. Mats KARLSSON, Directeur du Département Maghreb à la Banque mondiale sur les différents volets de coopération entre le Maroc et la Banque mondiale.
- Participation à l'atelier organisé par la Banque mondiale à Rabat sur les changements climatiques et leurs impacts sur les pays en développement.
- Participation à une Table ronde organisée par la Banque mondiale à Skhirat le samedi 4 avril 2009 pour la préparation du nouveau Cadre stratégique de partenariat 2010-2013 avec la Banque mondiale. L'objectif de cette manifestation était de mener une concertation étroite avec le Gouvernement pour diagnostiquer les défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs du Maroc afin de cerner les piliers stratégiques de coopération et de parvenir à un choix concerté des domaines d'actions inscrits dans les priorités du Gouvernement et dans lesquels la contribution de la Banque est susceptible d'influencer favorablement le développement du pays. Ont participé à cette table ronde les Secrétaires Généraux des Ministères et les hauts responsables du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires économiques et générales ainsi que le Haut Commissariat au Plan.
- Discussion avec M. Sid Ahmed DIB, Administrateur à la Banque mondiale représentant notre Groupe constitué en plus du Maroc, de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Ghana, de l'Iran, du Pakistan et de la Tunisie. Les thèmes abordés lors de cette entrevue ont porté sur les questions liées à la coopération entre le Royaume du Maroc et la Banque mondiale et aux activités du Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale.

- Participation à la première réunion du Conseil des ministres des finances arabes qui a eu lieu en Jordanie le 15 avril 2009.
- Participation aux réunions du Conseil économique et social de la ligue arabe (février et août 2009) qui ont été consacrées essentiellement au suivi de la mise en œuvre de la grande zone de libre échange arabe ainsi qu'à l'instauration de l'union douanière arabe à l'horizon 2015.

#### *Encadré 7 : Programme Indicatif National Maroc-UE PIN 2011-2013*

L'année 2009 a été marquée par la finalisation du document de la nouvelle programmation « Programme Indicatif National 2011-2013. » régissant la coopération financière entre le Maroc et l'Union Européenne pour cette période. Cette nouvelle programmation sera entérinée par la signature d'un mémorandum à ce sujet lors du Sommet Maroc-UE prévu à Grenade en mars 2010.

Les axes prioritaires de ce programme sont :

- a. Développement des politiques sociales
- b. Modernisation économique
- c. Appui institutionnel
- d. Bonne gouvernance et Droits de l'Homme
- e. Protection de l'environnement

#### STATUT AVANCE

- Organisation d'une 1ère réunion focalisée sur la dimension de la coopération financière et la démarche à adopter pour mettre en œuvre la feuille de route du Statut avancé.
- Organisation d'une 2ème réunion consacrée à la préparation de la mise en œuvre du volet convergence réglementaire. Les discussions ont porté principalement sur : (i) les instruments mis en place par l'Union Européenne pour l'assistance du Maroc dans le cadre de la préparation de notre pays au rapprochement du cadre réglementaire Marocain avec l'Acquis communautaire, à savoir le TAIEX et les jumelages institutionnels ; (ii) la présentation du « Rapprochement du cadre législatif à l'acquis communautaire : l'expérience du processus d'élargissement » afin d'éclairer la partie marocaine sur la démarche adoptée par l'UE à l'égard des pays candidats à l'adhésion en matière de rapprochement réglementaire.
- Organisation de la 3ème réunion qui s'est articulée autour de : (i) la présentation du premier bilan de la mise en œuvre du document conjoint Statut avancé au niveau des dimensions politique, économique et humaine de ce Statut, un an après son adoption et (ii) l'échange de vues sur la structure du nouvel instrument, qui prendra le relais du Plan d'Action Voisinage Maroc-UE 2005-2010.

### LIBERALISATION DU COMMERCE DES SERVICES FINANCIERS ET DU DROIT D'ETABLISSEMENT Y AFFERENT ENTRE LE MAROC ET L'UE

- Organisation de réunions de concertation avec les partenaires (DAPS, CDVM, BAM, GPBM, Office des changes, etc.)
- Conduite d'un processus de concertation ayant débouché sur l'élaboration d'une offre potentielle marocaine en matière de libéralisation des services financiers. Les offres ont été échangées en février 2009 avec l'UE.
- Organisation durant l'année 2009 de réunions et de vidéoconférences pour la clarification des offres de concession des deux parties.

#### *Encadré 8 : Libéralisation du commerce des services et des droits d'établissement y afférents entre le Maroc et l'UE*

L'année 2009 a été caractérisée par l'échange des offres du Maroc et de l'UE en matière de libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement y afférent:

S'agissant des services financiers, la Direction du Trésor a tenu une série de réunions de coordination depuis le lancement du processus de préparation de ces négociations avec les représentants des départements et organismes concernés par la libéralisation des services financiers.

Ces réunions ont permis d'une part, de partager en interne avec les institutionnels concernés la démarche et les documents juridiques servant de base pour ces négociations et d'autre part de conduire un processus de concertation externe avec les professionnels du secteur bancaire, du marché des capitaux et du secteur des assurances par l'intermédiaire de Bank-Al-Maghrib, du CDVM et de la DAPS.

Ainsi, suite à l'échange des offres initiales entre le Maroc et l'UE en date du 27 février 2009, une série de réunions de coordination ont été organisées par la Direction du Trésor durant l'année 2009 pour :

- recueillir les avis des différents organismes concernés par chacun des sous-secteurs du secteur des services financiers sur l'offre européenne.
- recueillir les demandes de libéralisation à faire à la partie européenne à la lumière de l'examen de l'offre initiale européenne.

### ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE ET ACCORDS DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

- Le Suivi de la mise en œuvre de l'ALE avec les Etats-Unis s'est poursuivi en 2009, notamment au niveau des obligations à honorer au titre (i) du chapitre services financiers qui prévoit, dès janvier 2010, la levée pour les investisseurs américains de certaines restrictions de change (ii) du chapitre marchés publics dont les seuils ont été ajustés pour la période 2010-2012, et (iii) du chapitre transparence à travers la mise en place d'une commission interministérielle chargée de l'application des mesures de transparence prévues dans l'ALE.
- Des discussions exploratoires et informelles ont été tenues avec le Canada, respectivement à Rabat et à Ottawa en janvier et juin 2009, concernant la proposition canadienne de conclure un ALE avec le Maroc. Dans ce cadre, et en vue d'examiner l'opportunité de cet accord, le

Ministère de l'Economie et des Finances a proposé de réaliser une étude d'impact d'un tel accord sur l'économie marocaine.

- Des discussions interministérielles ont été tenues, en octobre 2009, sur l'opportunité de la conclusion d'un ALE entre le Maroc et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
- La Direction du Trésor a procédé à l'examen et émis un avis sur :
  - un projet d'Accord de coopération économique et technique avec la Guinée Equatoriale qui a été signé, au mois d'avril 2009, à Malabo ;
  - un projet d'Accord de siège avec la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) qui a été signé au mois d'octobre 2009 à El Jadida ;
  - un projet de Mémoire d'entente avec les Etats-Unis, relatif à la coopération en matière de lutte contre le trafic illicite des armes nucléaires ; et
  - un projet d'Accord cadre pour la coopération économique, commerciale et culturelle entre les pays du G11.

#### ACCORDS DE PROMOTION ET DE PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS :

- Dans le cadre du programme mis en place par la Direction du Trésor, avec une assistance technique de la CNUCED, pour l'élaboration d'un modèle d'APPI marocain, un rapport d'étude des 60 APPI conclus par le Maroc a été présenté par la CNUCED et validé par ce département en 2009. A la suite de ce rapport, une deuxième étape a été engagée visant la mise en place du groupe de travail interministériel chargé d'étudier les dispositions à inclure dans le modèle marocain. Ce modèle devrait répondre aux objectifs de promotion des investissements étrangers et de cohérence avec l'évolution du cadre juridique national et international.
- L'année 2009 a connu la négociation et l'échange de projets d'APPI avec 19 pays. Cette activité a donné lieu la finalisation de 5 accords : Estonie, Chypre, Cap Vert, Madagascar et Guatemala et la signature d'un accord avec l'Estonie
- Trois Accords sont entrés en vigueur en 2009 : Ukraine, Malaisie et Gabon.

#### ■ COMMISSIONS MIXTES :

La Direction du Trésor qui joue un rôle moteur dans le renforcement des relations avec les pays partenaires a préparé et participé aux différentes Commissions de haut niveau et aux Commissions mixtes tenues au cours de 2009 avec les pays ci-après :

- Commission Mixte maroco-belge, les 23 et 24 novembre 2009 à Rabat.
- 5ème session de la commission mixte maroco-coréenne, 26-27 octobre 2009 à Séoul ;
- 1ère session de la commission mixte maroco-japonaise, 28-29 octobre 2009 à Tokyo ;
- 1ère session de la commission mixte Maroc-Paraguay, 9 mars 2009 à Rabat ;
- 1ère session de la commission mixte Maroc-Ukraine, 7 décembre 2009 à Rabat ;
- 8ème Commission mixte avec la Libye les 22 et 23 octobre 2009 à Rabat.
- 15ème Commission mixte avec la Tunisie les 6 et 7 avril 2009 à Rabat.

### *2.2.2 Assemblées annuelles des institutions multilatérales et régionales*

En 2009, la Direction du Trésor a préparé et participé aux réunions des assemblées annuelles et des conseils d'administration des institutions multilatérales et régionales :

- Assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI qui se sont tenues à Istanbul -Turquie- du 5 au 7 octobre 2009 et qui ont été l'occasion pour les participants de s'entretenir avec leurs partenaires notamment la Banque et le FMI sur les relations de coopération ainsi que sur les principales questions qui intéressent la communauté du développement notamment la lutte contre la pauvreté, le développement économique, les financements internationaux et les objectifs de développement du Millénaire.
- Réunions du Comité du développement qui se sont tenues à Washington les 25 et 26 avril 2009: Le Comité du développement ou «Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du FMI sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement» a pour mission de donner aux Conseils des Gouverneurs de la Banque et du FMI des avis sur les grandes questions du développement et de faciliter un consensus entre les Gouvernements sur ces questions ainsi que sur les ressources financières requises pour permettre l'essor économique des pays en développement. Les thématiques discutées lors de ce Comité de développement ont porté sur (i) les implications de la crise financière sur les pays en développement et le rôle des institutions financières internationales, (ii) le renforcement de la voix et la participation des pays en développement et en transition dans les structures de décision du groupe de la Banque mondiale et (iii) la gouvernance interne de la Banque mondiale. La Direction du Trésor a préparé la participation de Monsieur le Ministre aux travaux dudit Comité qui se réunit deux fois

par an, au printemps et en automne avant les Assemblées annuelles de la Banque et du FMI.

- Fonds international pour le développement agricole (FIDA): la Direction du Trésor qui est chargée du suivi des relations avec le FIDA a participé en qualité de Gouverneur suppléant aux travaux du Conseil des Gouverneurs de cette institution qui s'est tenu les 9 et 18 février 2009 à Rome. Cette session du Conseil qui a vu la nomination de M.Kanayo F. NWANZE de la République fédérale du Nigeria en tant que nouveau Président du FIDA pour une période de 4 ans, a été l'occasion pour les participants de débattre des problématiques portant notamment sur (i) le changement climatique et l'avenir des petits exploitants agricoles; (ii) l'expansion des biocarburants; et (iii) la demande croissante sur l'agriculture et la flambée des prix des matières premières agricoles.
- Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD): une délégation de haut niveau de ce département a participé aux travaux des Assemblées Annuelles du groupe de la BAD tenues les 13 et 14 mai 2009 à Dakar, Sénégal. Lors de ces Assemblées Annuelles, le Conseil des Gouverneurs de cette institution s'est penché sur l'examen et l'adoption des résolutions relatives, notamment, aux états financiers au titre de l'exercice 2008, à l'affectation et la distribution d'une partie du revenu net de la BAD pour l'exercice 2008, à la demande du Grand-duché du Luxembourg pour devenir État participant au Fonds Africain de Développement (FAD) et membre de la BAD et à la mobilisation des ressources pour la sixième augmentation générale du capital.
- 4ème Conférence économique africaine, organisée conjointement par la BAD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-NU): cette conférence a été tenue du 11 au 13 novembre 2009 à Addis-Abeba, Ethiopie, sous le thème : « Promouvoir le développement dans une ère de crise financière et économique ». Les représentants de la Direction du Trésor et des finances extérieures, qui ont pris part à cette conférence, ont fait une présentation qui a porté sur « l'impact de la crise sur l'économie marocaine et la réponse des autorités ». Ils ont signalé que la réponse des autorités marocaines a été déclinée à travers 3 étapes : (i) l'anticipation de la crise (mesures prises dans le cadre de la loi de finances de 2009 visant notamment la préservation du pouvoir d'achat des ménages et l'augmentation des investissements publics), (ii) la réactivité face à la crise (institution du Comité de veille stratégique et adoption d'une panoplie de mesures pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise), et la préparation de l'après crise (mesures prévues dans le cadre de la loi de finances 2010 (augmentation de

l'investissement public, mise en œuvre de la seconde tranche de la réforme de l'IR et la poursuite de l'accélération de la mise en œuvre des réformes sectorielles).

- Assemblées Annuelles des institutions financières arabes : il s'agit des assemblées des Conseils des Gouverneurs du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), du Fonds monétaire arabe (FMA), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et de l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAIDA) qui ont eu lieu dans la ville de Aman en Jordanie les 15 et 16 avril 2009. La Direction du Trésor a participé aux travaux des assemblées de ces institutions qui ont porté sur l'examen des activités de ces institutions et leurs résultats financiers pour l'exercice 2008 ainsi que sur l'évolution de la situation économique dans le Monde Arabe et sur la nécessité de mobiliser les efforts des institutions financières arabes et des pays arabes pour la réalisation des objectifs du développement.
- Assemblée Annuelle du Groupe de la BID : une délégation de haut niveau de ce département a participé aux travaux de l'Assemblée Annuelle du groupe de la BID qui s'est tenue les 2 et 3 juin 2009 à Ichkabad, Turkménistan. Lors de ces Assemblées Annuelles, le Conseil des Gouverneurs de cette institution s'est penché, principalement, sur l'examen de l'activité du Groupe de la BID et ses résultats financiers pour l'exercice 2008 et du rôle que doit jouer la Banque pour la réalisation des objectifs du développement dans le Monde islamique.
- Travaux des conseils d'administration de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), de la Société arabe d'investissement (SAI), de la SOMED, d'ASMA Invest et de SALIMA Holding.

*Encadré 9 : Liste des Accords de promotion et de protection réciproques des investissements conclus par le Maroc (Janvier 2010)*

	<b>Pays</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Entree en vigueur</b>
<b>AFRIQUE</b>	Centre Afrique	26/09/2006	
	Bénin	15/06/2004	
	Burkina Faso	08/02/2007	
	Caméroun	24/01/2007	
	Egypte	14/05/1997	01/07/1998
	Gabon	21/06/2004	24/7/2009
	Gambie	20/02/2006	
	Guinée Equatoriale	05/07/2005	
	République de Guinée (ConaKry)	02/5/2002	
	Libye	02/11/2000	20/10/2001
	Mauritanie	13/06/2000	20/10/2003
	Sénégal	15/11/2006	
	Soudan	23/02/19/1999	04/07/2002
	Tchad	04/12/1997	
	Tunisie	28/01/1994	01/04/1999
<b>AMERIQUE</b>	Argentine	13/06/1996	19/02/2000
	République Dominicaine	23/05/2002	
	Etats-Unis (*)	15/6/2004	01/01/2006
	Etats-Unis (**)	22/07/1985	29/04/1991
	Salvador	21/04/1999	12/04/2002
<b>ASIE ET MOYEN ORIENT</b>	Bahreïn	07/04/2000	09/04/2001
	Chine	27/03/1995	28/11/1999
	Corée du Sud	27/01/1999	08/05/2001
	Emirats Arabes Unis	09/02/1999	01/04/2002
	Inde	13/02/1999	
	Malaisie	16/4/2002	23/04/2009
	Indonésie	14/03/1997	21/03/2002
	Iran	21/01/2001	31/03/2003
	Jordanie	16/06/1998	07/02/2000
	Koweït	16/02/1999	07/05/2001
	Liban	03/07/1997	04/03/2000
	Oman	08/05/2001	25/02/2003
	Pakistan	16/04/2001	
	Qatar	20/02/1999	21/05/2001
	Syrie	23/10/2001	29/03/2003

	Yémen	24/02/1997	
	Allemagne	06/08/2001	12/04/2008
	Autriche	02/11/1992	01/07/1995
	Bulgarie	22/05/1996	19/02/2000
	Croatie	29/09/2004	
	Danemark	23/05/2003	
	Espagne	11/12/1997	13/04/2005
	Finlande	01/10/2001	06/04/2003
	France	13/01/1996	01/04/1999
	Grande Bretagne	30/10/1990	14/02/2002
	Grèce	16/02/1994	28/06/2000
	Hongrie	12/12/1991	03/02/2000
	Italie	18/07/1990	26/04/2000
<b>EUROPE</b>	Pays Bas***	23/12/1971	27/07/1978
	Pologne	24/10/1994	03/07/1999
	Portugal	18/10/1988	22/03/1995
	Portugal ****	17/4/2007	
	Roumanie	28/01/1994	03/02/2000
	Suède	26/09/1990	16/06/2008
	Suisse	17/12/1985	12/04/1991
	République Tchèque	11/06/2001	30/01/2003
	Turquie	08/04/1997	30/05/2004
	UEBL	13/04/1999	29/05/2002
	Ukraine	24/12/2001	25/04/2009
	Slovaquie	14/6/2007	
	Estonie	25/09/09	
	UMA	23/07/1990	14/07/1993
<b>AUTRES</b>	OPEP	26/11/2001	
	Etats membres de la conférence islamique	02/11/ 1981	07/05/1990
<b>TOTAL</b>	60 APPI+1ALE+ 3 Régionaux		43 APPI +2 Régionaux

(\*) Accord de libre échange (ALE) comportant un chapitre relatif à l'investissement

(\*\*) Accord suspendu suite à l'entrée en vigueur de l'ALE susvisé sauf pour ses articles VI et VII qui resteront en vigueur, pour une période de 10 ans, pour ce qui est des différends intervenus avant l'entrée en vigueur de l'ALE.,

(\*\*\*) Sera remplacé par un nouveau APPI en cours de finalisation.

(\*\*\*\*)APPI qui remplacera après son entrée en vigueur l'Accord de 1988.



## NOTRE MISSION :

- *Élaboration et mise en œuvre de la stratégie d'endettement du Trésor aussi bien interne qu'externe ;*
- *Émission d'emprunts intérieurs et extérieurs et ordonnancement des échéances de la dette ainsi que des dépenses afférentes au service de la dette directe de l'État ;*
- *Gestion active de la dette ;*
- *Gestion active de la trésorerie publique*
- *Production des statistiques de la dette ;*
- *Gestion et suivi des relations avec les banques internationales et les agences de notation internationales.*

## Chapitre 3

# Dettes publiques



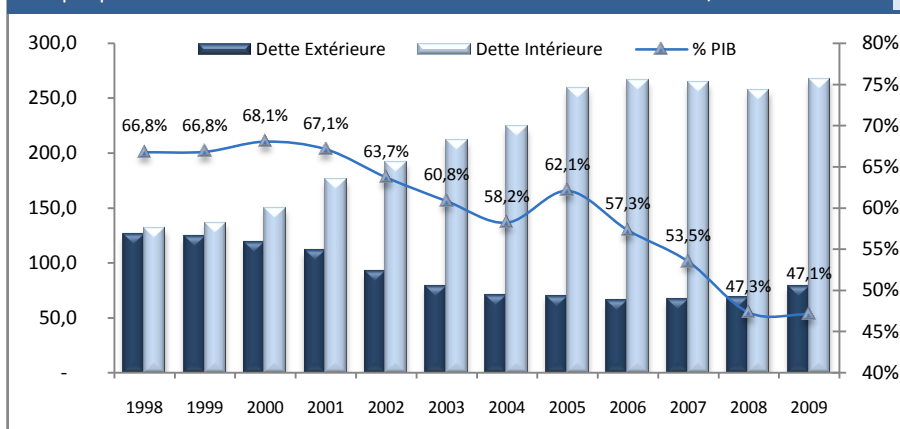
Après deux baisses successives en 2007 (-1,1 milliards de dirhams) et 2008 (-4 milliards de dirhams), l'encours de la dette du Trésor (intérieure et extérieure) enregistre, au terme de l'année 2009, une progression de près de 19,4 milliards de dirhams ou 6% pour s'établir à près de 345,2 milliards de dirhams, contre près de 325,8 milliards de dirhams à fin décembre 2008. Cette évolution de l'encours de la dette du Trésor résulte de :

- Une hausse de l'encours de la dette intérieure de 8,9 milliards de dirhams pour se situer à 266,4 milliards de dirhams ;
- Une hausse de l'encours de la dette extérieure de 10,5 milliards de dirhams pour s'établir à 78,8 milliards de dirhams.

Malgré cette hausse, le ratio de la dette du Trésor continue sur sa trajectoire d'amélioration entamée depuis 10 ans. En effet, ce ratio ressort à 47,1% à fin 2009, en baisse de 0,2 point par rapport à l'année écoulée.

Depuis 2000, le ratio de la dette du Trésor par rapport au PIB a marqué une baisse de 21 points passant de 68,1% en 2000 à 47,1% en 2009, soit une diminution annuelle moyenne de 2,1 points du PIB.

Graphique 4 : Evolution de l'encours et du ratio de la dette du Trésor / PIB



## 3.1 DETTE INTERIEURE DU TRESOR

### 3.1.1 Marché des adjudications

#### - Conditions du marché des adjudications prévalant en 2009

Malgré un contexte de marché monétaire marqué par un resserrement de la liquidité bancaire, le marché des adjudications des bons du Trésor a été caractérisé par une forte demande des investisseurs conjuguée à une baisse des taux demandés par rapport à leur niveau enregistré en 2008.

La demande des investisseurs pour les bons du Trésor a enregistré une hausse relativement importante au cours de l'année 2009 mais qui reste, toutefois, modérée par rapport à celle qu'a connue l'année 2008. En effet, le volume des soumissions sur le marché des adjudications s'est établi à 448,5 milliards de dirhams contre 324,3 milliards de dirhams un an auparavant, soit une progression de 38% contre 96% en 2008.

Quant aux taux demandés par les investisseurs, ils se sont inscrits en baisse en 2009 après avoir enregistré une tendance globalement haussière au cours de l'année 2008. La demande des investisseurs au cours de cette année s'est concentrée dans un intervalle de taux variant entre 3,20% et 3,75% avec une part de 74% de la demande globale contre seulement 48% en 2008.

Répartition de la demande des investisseurs par intervalle de taux

	2008		2009	
	Volume	Part	Volume	Part
]3,20% - 3,25%]	-	-	13 375	3%
]3,25% - 3,75%]	155 852	48%	318 838	71%
]3,75% - 4,25%]	139 571	43%	111 061	25%
]4,25% - 4,75%]	20 770	6%	4 075	1%
]4,75% - 5,25%]	3 483	1%	1 050	-
Sup. à 5,25%	4 650	1%	100	-
<b>Total</b>	<b>324 326</b>	<b>100%</b>	<b>448 499</b>	<b>100%</b>

- Politique de financement du Trésor en 2009

Compte tenu du contexte macroéconomique et financier qui a prévalu en 2009, plusieurs facteurs ont influencé la politique de financement du Trésor au cours de cette année dont les principaux sont :

- la réalisation d'un déficit budgétaire après deux années successives d'excédent budgétaire ;
- une meilleure exécution du budget 2009 avec un déficit budgétaire relativement moins important ;
- une stabilité des conditions de financement sur le marché monétaire autour du taux directeur de BAM qui a baissé de 25 pbs à partir du 1er avril 2009 grâce notamment aux interventions de Bank Al-Maghrib dans un contexte de creusement de la liquidité du système bancaire ;
- le maintien de la contrainte d'indexation des crédits au logement sur les taux des valeurs du Trésor qui s'est traduite par l'absence d'activité primaire sur les maturités longues.

Compte tenu de ces évolutions, la politique de financement adoptée par le Trésor en 2009 s'est caractérisée par :

- une concentration des émissions sur les maturités courtes pour couvrir les besoins du Trésor (68 % des levées totales du Trésor en 2009) ;
- la mobilisation davantage de ressources à moyen terme dans le but de limiter la baisse de la durée de vie moyenne avec, toutefois, la déclinaison des offres assorties de taux d'intérêt décalés à la hausse de manière jugée excessive ;
- la présence continue sur le marché quoique parfois symbolique, avec aucune séance d'adjudication infructueuse contre 14 en 2008 et 23 en 2007 ;
- la mobilisation accrue de ressources extérieures pour limiter l'impact de la crise économique mondiale sur la balance des paiements et par conséquent sur le niveau de nos avoirs extérieurs ; et
- le recours, pour la première fois, à un instrument de gestion fine de la trésorerie (bons de trésorerie à 3 semaines) pour financer un besoin ponctuel découlant du décalage entre une dépense et les recettes de fin mars au titre de l'impôt sur les sociétés.

Dans ce contexte, le recours du Trésor au marché des adjudications a enregistré un rebond significatif par rapport au niveau enregistré en 2008 puisque les levées du Trésor ont atteint 72,9 milliards de dirhams, en augmentation de 57% contre uniquement 11% en 2008. Le taux de satisfaction des soumissions des investisseurs s'est établi, pour sa part, à 16% contre 14% un an auparavant. Quant au taux de couverture des souscriptions par les soumissions, il est resté pratiquement stable s'établissant à 6 contre 7 en 2008.

#### Recours du Trésor au marché des adjudications

	Soumissions	Souscriptions	Taux de satisfaction	Couverture
21 jours	6,6	3,5	53%	2 fois
13 sem	54,7	2,7	5%	21
26 sem	87,6	8,8	10%	10
52 sem	133,9	34,9	26%	4
2 ans	63	12,1	19%	5
5 ans	93,9	10,9	12%	9
10 ans	8,4			
15 ans	0,1			
20 ans	0,2			
30 ans				
<b>Total</b>	<b>448,5</b>	<b>72,9</b>	<b>16%</b>	<b>6</b>

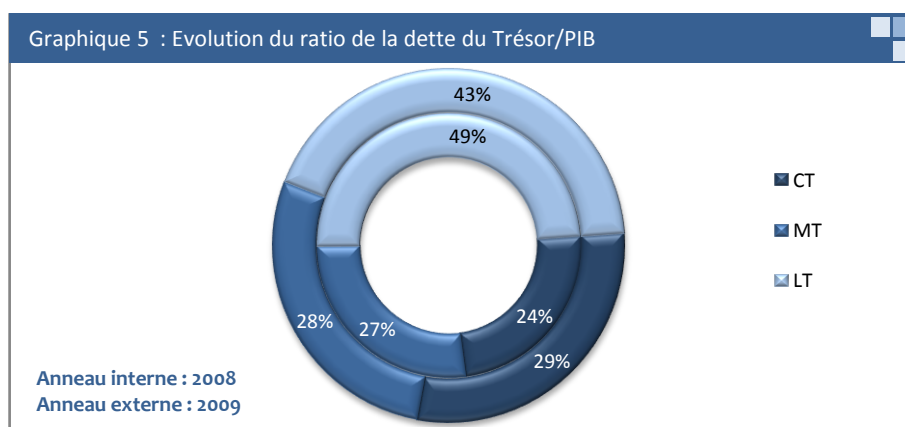
#### - Profil de la dette intérieure du Trésor

Eu égard à la stratégie adoptée par le Trésor, le profil de la dette intérieure a enregistré en 2009 les principales évolutions suivantes :

Structure par instrument : La répartition de l'encours de la dette intérieure, à fin 2009, marque une prédominance des bons émis par adjudication qui représentent plus de 97% de l'encours total.

Structure par terme résiduel : Compte tenu de la concentration des mobilisations sur les maturités à court et moyen terme, l'encours de la dette intérieure a enregistré une hausse de l'encours de la dette à court et moyen termes respectivement de 25% et 9% et une baisse de 9% de la dette à long terme.

Toutefois et malgré le non renouvellement de la dette à long terme depuis 2007, le profil de la dette intérieure reste marqué par une prépondérance de dette à long terme qui représente près de 43% de l'encours total de la dette intérieure.



#### Le service de la dette intérieure

- Les charges en principal ont totalisé 71,1 milliards de dirhams dont environ 67,7 milliards de dirhams ou 95% payés au titre des bons émis par adjudication. Ces charges se sont inscrites en hausse de 13,8 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2008.

Cette hausse importante au niveau des charges en principal de la dette intérieure découle, d'une part, de la forte mobilisation de dettes à court terme en 2008 et, d'autre part, de la structure irrégulière des mobilisations antérieures en termes de maturités.

Le taux moyen pondéré (TMP) de ces remboursements en principal ressort à 4,65%. Ainsi, le renouvellement des tombées de la dette s'est effectué dans de meilleures conditions puisque le TMP des nouvelles souscriptions est de 3,55%, expliquant en partie la baisse des charges en intérêts.

- Les charges en intérêts de la dette intérieure payées en 2009 ont baissé, pour la deuxième année consécutive, enregistrant ainsi une économie de près de 1 milliard de dirhams dont 977 millions de dirhams au titre des bons

émis par adjudication, pour se situer à 14,5 milliards de dirhams, soit une contraction de 7% par rapport à l'année 2008.

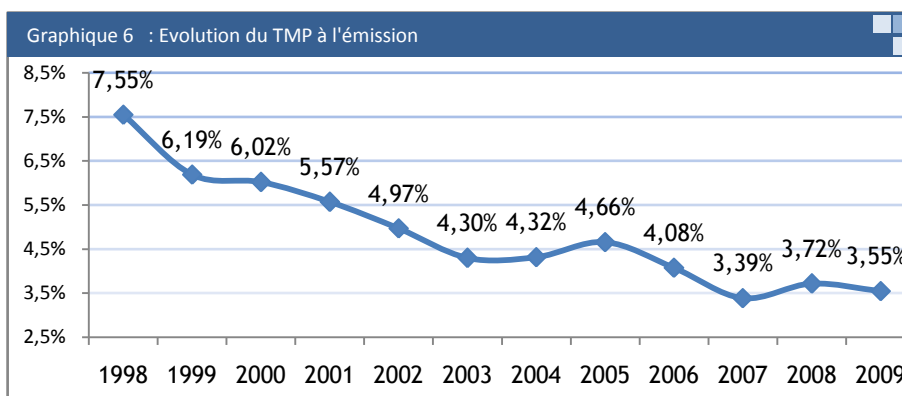
Cette économie des charges en intérêts de la dette intérieure découle de l'effet conjugué de la baisse de l'encours de la dette intérieure en 2008, de la prépondérance des levées à court terme assortis de taux bas et de la maîtrise du coût de financement du Trésor sur le marché des adjudications.

Répartis par compartiment d'emprunt, les intérêts payés à fin décembre 2009 au titre des bons émis par adjudication ont représenté à eux seuls 89% du total des charges.

#### Les indicateurs de coût de la dette intérieure

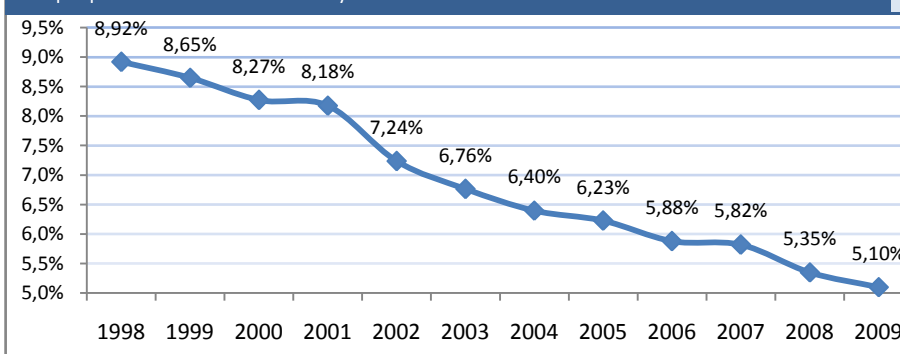
- Le taux moyen pondéré à l'émission : Le taux moyen pondéré des émissions réalisées en 2009 au niveau du marché des adjudications ressort à 3,55% contre 3,72% en 2008, soit une baisse de 17 pbs. Cette baisse s'explique essentiellement par l'évolution baissière des taux primaires durant les trois premiers trimestres de 2009 qui résulte de la conjugaison de trois principaux facteurs, en l'occurrence :

- la décision de BAM de baisser son taux directeur de 25 pbs afin de stimuler la croissance économique;
- la maîtrise des finances publiques qui a permis au Trésor de réaliser ses objectifs de financement sans pression sur les taux ; et
- l'importance de la demande des investisseurs pour les papiers souverains.



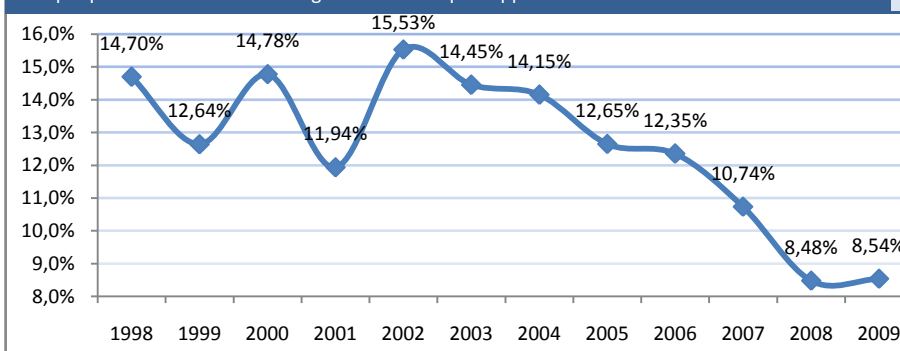
Le coût moyen de la dette : Le coût moyen de la dette intérieure (hors dépôts dans les circuits du Trésor) a continué sur sa trajectoire baissière en s'établissant à 5,10% contre un coût de 5,35% enregistré à fin 2008, soit un recul de 25 pbs. La poursuite de l'amélioration de cet indicateur est due à la baisse continue, constatée depuis plusieurs années, du coût de financement du Trésor sur le marché des adjudications.

Graphique 7 : Evolution du coût moyen de la dette intérieure



Le ratio charges en intérêts/recettes ordinaires : Après un trend baissier qui a commencé depuis 2002, le ratio des charges en intérêts par rapport aux recettes ordinaires enregistre en 2009 une quasi stabilité (+ 0,06%) en s'établissant à 8,54%. Ce résultat s'explique par la baisse constatée en 2009 des recettes ordinaires qui a ainsi compensé la baisse des charges en intérêts de la dette intérieure réalisée la même année.

Graphique 8 : Evolution des charges en intérêts par rapport aux recettes ordinaires



- Les indicateurs de risque de la dette intérieure

A- Risque de refinancement (roll-over)

Ce risque correspond au fait que le renouvellement de la dette arrivant à échéance puisse être effectué à un coût plus élevé. Il est appréhendé à l'aide des deux indicateurs suivants dont les seuils fixés permettent de limiter la dette devant être renouvelée à court terme :

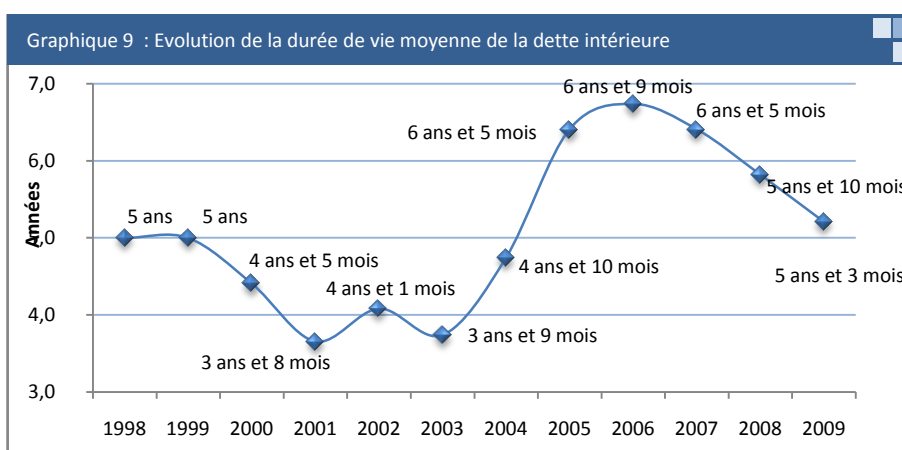
- Part du court terme : La part du court terme dans le portefeuille de la dette intérieure s'est élevée à près de 29% en 2009 contre 24% en 2008. Cette hausse est le résultat d'une politique de financement du Trésor prudente, visant avant tout la couverture de l'ensemble de ses besoins de financement et axée sur la concentration des émissions de 2009 sur les maturités courtes.

A noter que l'objectif de la part du court terme, fixée à 25%, dans le portefeuille de la dette intérieure n'est plausible que si le coût d'endettement inhérent est jugé acceptable. En effet, l'achèvement de cet

objectif s'est avéré contraignant pour le Trésor en terme de coût compte tenu des conditions prévalant sur le marché des adjudications et de la contrainte relative à l'indexation des crédits bancaires à taux variables sur les taux des valeurs du Trésor.

- Durée de vie moyenne : En conséquence de la hausse de la part de la dette à court terme, la durée de vie moyenne du portefeuille de la dette intérieure s'est établie à 5 ans et 3 mois en baisse de 7 mois par rapport à fin 2008.

La stratégie de relèvement de cet indicateur, qui a été poursuivie durant la période (2004-2006), lorsque les conditions du marché étaient favorables, en faisant appel majoritairement aux émissions à long terme, a permis au Trésor d'avoir des marges importantes pour tolérer sa baisse durant ces trois dernières années.



### B- Risque de financement ou de liquidité

Ce risque correspond au fait de ne pas pouvoir mobiliser sur le marché les fonds nécessaires au moment voulu. Il est appréhendé à l'aide de l'indicateur suivant :

- Taux de couverture mensuel des émissions : Au cours de 2009, le taux de couverture mensuel moyen des émissions du Trésor par les soumissions des investisseurs est resté inchangé s'établissant à 7,3 et ce, malgré l'accroissement des besoins de financement par rapport à 2008 de 38,4%. Cela veut dire que l'offre des investisseurs a crû d'une manière proportionnelle au besoin de financement annoncé.

#### 3.1.2 Marché secondaire des Bons du Trésor

##### - Opérations du marché

Poursuivant leur tendance baissière pour la deuxième année consécutive, les opérations globales (fermes et repos) sur le marché secondaire des bons du Trésor ont connu une régression de 13% par rapport à 2008 s'établissant à 5 419 milliards de dirhams contre 6 213 milliards de dirhams

une année auparavant. Cette baisse provient du recul enregistré au niveau des transactions temporaires.

Transactions fermes : Contrairement au volume des transactions globales, les transactions fermes ont enregistré en 2009 un net raffermissement après le tassement enregistré en 2008, améliorant du coup les principaux indicateurs de liquidité du marché. En effet, le volume des transactions fermes a crû de 64% passant de 74 milliards de dirhams en 2008 à 121 milliards de dirhams en 2009.

Transactions repos : L'activité sur le marché secondaire des bons du Trésor reste, largement, dominée par les transactions repos qui représentent 98% des transactions totales. A fin 2009, le volume de ces opérations a enregistré une baisse de 14%, en comparaison avec 2008, pour atteindre un total de 5 298 milliards de dirhams.

#### - Liquidité du marché

Le dynamisme des échanges fermes s'est traduit par l'amélioration de la liquidité du marché mesurée par les indicateurs suivant : le taux de rotation, la taille moyenne des opérations et le volume moyen quotidien.

Taux de rotation : Rappelant que ce taux est le rapport entre le volume des titres négociés sur le marché secondaire, au cours d'une période donnée, et l'encours de ces titres.

Calculé sur la base des transactions fermes, ce taux s'est établi à 0,44 à fin 2009 contre 0,25 en 2008, ce qui signifie que 44% de l'encours de la dette émise par adjudications a été échangé sur le marché.

Taille moyenne des opérations : La taille moyenne des opérations fermes est le rapport entre le volume global des transactions fermes effectuées au cours d'une période donnée et le nombre des opérations de la même période. Elle permet de mesurer la capacité des investisseurs à exécuter des transactions avec des montants élevés. En 2009, la taille moyenne des opérations fermes a atteint 95 millions de dirhams contre 70 millions de dirhams en 2008, soit une augmentation de 36%.

Volume quotidien des opérations : En conséquence du dynamisme des transactions fermes, le volume quotidien moyen de ces opérations a quasiment doublé passant de 243 millions de dirhams en 2008 à 476 millions de dirhams en 2009.

### *3.1.3 Principales actions réalisées en 2009*

L'année 2009 a été consacrée à l'achèvement de certaines mesures déjà entamées en 2008. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- La signature de la convention relative aux interventions du Trésor sur le marché monétaire

Afin de permettre au Trésor de réaliser les opérations de placements et d'emprunts sur le marché monétaire dans des conditions optimales sans que cela ne gêne la conduite de la politique monétaire, une convention a été signée le 28 juillet 2009 entre le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib fixant l'ensemble des procédures d'intervention du Trésor sur ce marché ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque partie. Cette convention s'articule autour des principaux axes suivants :

- la coordination et l'échange d'information pour garantir un meilleur déroulement des opérations dans le strict respect de la conduite de la politique monétaire ;
- la définition des instruments d'intervention du Trésor sur le marché monétaire que sont les opérations de placement avec prise en pension de bons du Trésor et les prêts en blanc sur le marché interbancaire en cas d'excédents de trésorerie ponctuels et les opérations d'emprunt en blanc sur le marché interbancaire ainsi que l'émission de bons du Trésor à très court terme en cas de besoins ponctuels de trésorerie ;
- la rémunération du solde créditeur du compte courant du Trésor (CCT) auprès de BAM à hauteur d'un montant convenu entre les deux parties afin d'inciter le Trésor, d'une part, à maintenir un matelas de sécurité au niveau du CCT compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des avances de la Banque Centrale et, d'autre part, à recourir, si nécessaire, au marché monétaire pour emprunter en cas de besoins ou à placer ses excédents de trésorerie auprès du système bancaire.

- Mise en exploitation du système de télé-adjudication

Dans le cadre de la modernisation du processus d'adjudication, la mise en place d'un système de télétransmission des soumissions aux adjudications (télé-adjudication) a été, durant ces deux dernières années, l'un des chantiers prioritaires de la DTFE en coordination avec BAM, à qui a été confiée la réalisation dudit système. Le champ de couverture de ce système, prévu initialement pour les adjudications des valeurs du Trésor, a été étendu à la gestion active de la dette intérieure et aux interventions du Trésor sur le marché monétaire et aux opérations de politique monétaire de BAM.

Le module relatif aux adjudications des valeurs du Trésor a été mis en exploitation effective à partir du 1er juillet 2009. Son utilisation a favorisé :

- l'automatisation de toutes les étapes du processus d'adjudication partant de la préparation et la diffusion du communiqué d'adjudication à la prise de décision et la consultation en temps réel des soumissions

et des résultats et passant notamment par la saisie des soumissions directement par les banques soumissionnaires elles mêmes ;

- la réduction du délai de diffusion des résultats de l'adjudication des bons du Trésor de 24 heures à près de 3 heures actuellement.

- Partenariat avec l'Agence France Trésor (AFT)

En avril 2008, la Direction du Trésor a signé avec l'AFT une convention de partenariat pour être accompagnée dans la conduite de son projet de modernisation de la gestion de la dette intérieure et de la trésorerie publique et de développement des marchés primaire et secondaire. Ce projet de partenariat comprend trois phases qui se présentent comme suit :

- la 1ère phase a pour objectif l'appropriation des métiers de l'AFT par les équipes de la Direction du Trésor à travers l'organisation de séminaires à la Direction du Trésor et de stages à l'AFT ;
- la 2ème phase consiste en des missions d'accompagnement des experts de l'AFT à la mise en œuvre de la salle des marchés et la mise en place du système d'information au sein de la Direction du Trésor ;
- la 3ème et dernière phase vise à assurer la finalisation du projet en garantissant son irréversibilité et son caractère opérationnel.

Au terme de la 1ère phase qui s'est achevée le 11 mai 2009, les principales actions menées concernent essentiellement :

- l'organisation de deux séminaires d'experts AFT à Rabat ; le premier portant sur l'amélioration des prévisions de la trésorerie et le second sur des aspects de gestion de la dette et de la trésorerie de l'Etat.
  - l'organisation d'une visite d'expert informatique à Rabat dans le but d'accompagner la Direction du Trésor dans la phase de démarrage du projet d'acquisition du système susmentionné.
  - l'organisation de 5 stages pratiques au profit de 11 cadres et responsables de la Division de la Dette Intérieure et du Service Informatique au sein des cellules opérationnelles de l'AFT d'une durée de 3 jours chacun pour assurer un transfert de compétences qui est à même de couvrir les besoins de formation des équipes de la DTFE sur le fonctionnement de l'AFT et ses métiers.
    - la réalisation de travaux à distance dans les domaines de la trésorerie et du système d'information.
    - la transmission par messagerie électronique de certains documents juridiques et d'études.



Les deux phases restantes sont prévues pour 2010.

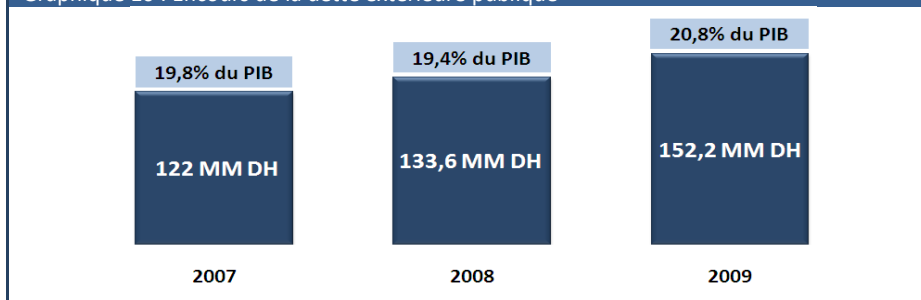
### 3.2 DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE



Les données de la dette extérieure publique (Trésor et établissements et entreprises publics) enregistrées durant l'année 2009 ont été caractérisées par les principales évolutions suivantes :

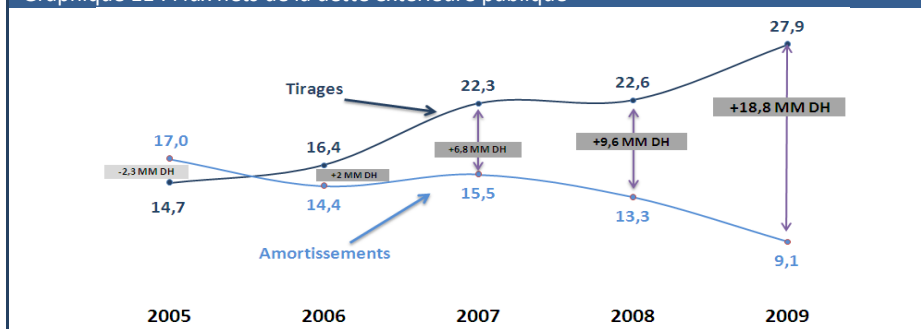
- Hausse limitée de 1,4 point du ratio d'endettement extérieur public, soit 20,8% du PIB, et ce en dépit de l'augmentation de l'encours de 18,6 milliards de dirhams, s'établissant, à fin 2009, à 152,2 milliards de dirhams (19,4 milliards \$US).

Graphique 10 : Encours de la dette extérieure publique



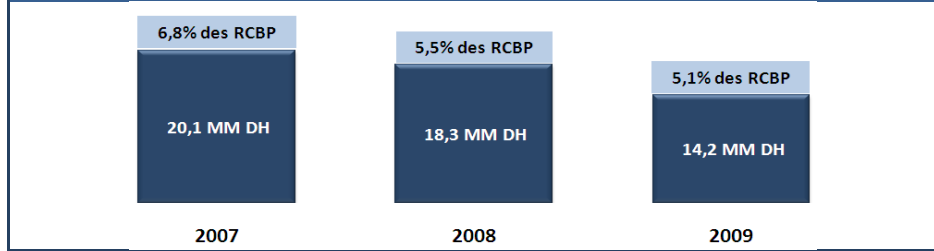
- Solde positif, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, des flux nets de la dette extérieure publique (les tirages - les amortissements) qui ont atteint un niveau record de près de 19 milliards de dirhams ; Ce solde passe à 22 milliards de dirhams si on inclut les dons.

Graphique 11 : Flux nets de la dette extérieure publique



- Hausse de 23% des tirages sur emprunts extérieurs du secteur public qui ont atteint un montant record de près de 28 milliards de dirhams.
- Diminution de 0,4 point du taux du service de la dette extérieure publique (amortissements, intérêts et commissions) rapporté aux recettes courantes de la balance des paiements qui s'est établi en 2009 à 5,1%.

Graphique 12 : Service de la dette extérieure publique



- La conclusion d'un nouvel accord de conversion de dettes en investissements publics avec l'Italie portant sur un montant de 20 millions € destiné au financement des projets d'investissements publics qui sont arrêtés d'un commun accord avec l'Italie.

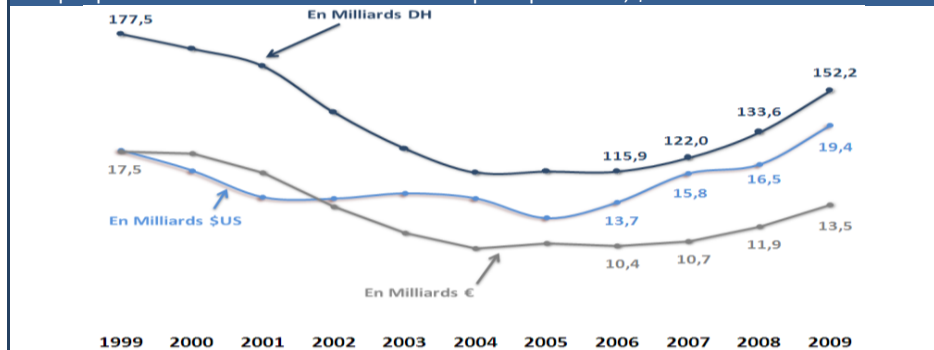
### 3.2.1 Encours de la dette extérieure publique

L'encours de la dette extérieure publique s'est élevé à près de 152,2 milliards de dirhams à fin 2009, en augmentation de 18,6 milliards de dirhams ou 14% par rapport à son niveau enregistré à fin 2008.

Exprimé en Dollar et en Euro, ledit encours s'élève en 2009 respectivement à 19,4 milliards \$US et à 13,5 milliards €.

Le graphe, ci-après, illustre l'évolution sur les dix dernières années de l'encours de la dette extérieure publique exprimé en dirhams, en \$US et en Euro.

Graphique 13 : Encours de la dette extérieure publique en DH, \$US et €



Le ratio de la dette extérieure publique par rapport au PIB s'est établi à 20,8%, en hausse de 1,4 point du PIB par rapport à son niveau en 2008 (19,4%). Cette évolution du principal indicateur d'endettement extérieur du secteur public s'explique essentiellement par le solde positif des flux nets des financements extérieurs qui a atteint, en 2009, un niveau record de 18,8 milliards de dirhams, du fait notamment :

- de l'effort déployé en matière de tirages sur emprunts extérieurs par le secteur public en dépit du contexte international difficile marqué par la persistance de l'impact de la crise mondiale ; et

- du profil d'amortissement dont est assorti le portefeuille de la dette extérieure publique caractérisé par un recul important en 2009 des remboursements en principal.

### 1. Répartition de la dette par créancier

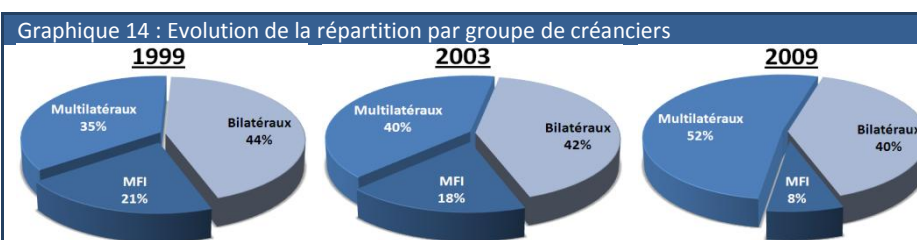
Avec un encours de 79,8 milliards de dirhams, les institutions internationales de développement constituent pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive le premier groupement de créanciers du Maroc avec une part de 52% de la dette contre 40% en 2003 et 35% en 1999. Ce rang traduit bien l'accompagnement soutenu de ces institutions en termes d'appuis aux réformes structurelles et de financement des projets d'investissements publics importants engagés par notre pays.

A noter que la BAD, parmi les principaux bailleurs de fonds multilatéraux, est devenue en 2009 le premier créancier du Maroc avec 28% de la dette multilatérale, devançant ainsi la BIRD qui détient 25% de ladite dette.

S'agissant de la dette bilatérale, son encours s'élève à 60,9 milliards de dirhams ou 40% du total de la dette extérieure publique. La France constitue le premier pays créancier avec 34% de cette dette, suivie du Japon avec 14% et de l'Espagne avec 10%.

Pour leur part, les banques commerciales détiennent un stock de 11,5 milliards de dirhams, soit 8% du total de la dette.

L'évolution de la répartition par groupe de créanciers est retracée dans les graphiques ci-après.



A fin 2009, les huit principaux créanciers du Maroc, représentant plus de 70% du total de l'encours de la dette extérieure publique, sont les suivants :

Créanciers	%
<b>BAD</b>	15%
<b>France</b>	13%
<b>BIRD</b>	13%
<b>BEI</b>	12%
<b>FADES</b>	6%
<b>Japon</b>	6%
<b>BID</b>	4%
<b>Espagne</b>	4%

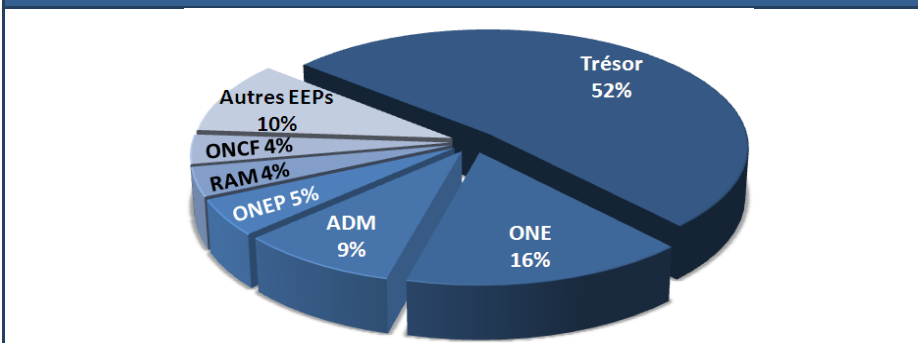
## 2. Structure de la dette par emprunteur

Par débiteurs, le Trésor, qui détient 52% du total de la dette extérieure publique, demeure le principal emprunteur avec un encours de 78,8 milliards de dirhams. En 2009, cette dette du Trésor s'est caractérisée par la poursuite de sa tendance haussière entamée depuis 2006, avec une progression de 15% par rapport à 2008, suite au recours de plus en plus marqué du Trésor à des ressources extérieures pour couvrir ses besoins de financement dans le contexte actuel du déficit du compte courant de la balance des paiements. Ce recours aux ressources extérieures veille à privilégier en priorité les dons et les financements assortis de conditions financières concessionnelles ou préférentielles.

Pour sa part, la dette des établissements et entreprises publics (EEPs) constitue 48% de la dette extérieure publique avec un encours de 73,4 milliards de dirhams. Elle est détenue principalement par :

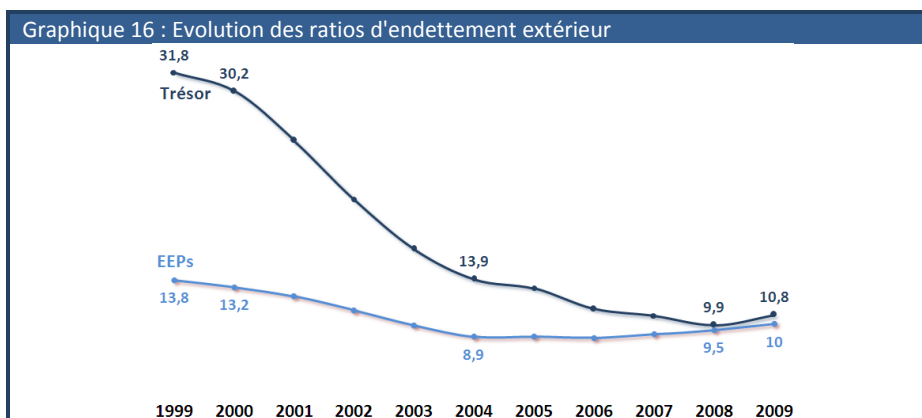
- L'ONE avec 24,9 milliards de dirhams ou 34%;
- L'ADM 14,3 milliards de dirhams ou 19%;
- L'ONEP 6,9 milliards de dirhams ou 9%;
- L'ONCF 5,7 milliards de dirhams ou 8%;
- La RAM 5,7 milliards de dirhams ou 8% et
- La CFR 3,6 milliards de dirhams ou 5%.

Graphique 15 : Structure de la dette extérieure publique par emprunteur



En 2009, l'encours de la dette extérieure des EEPs a connu également une progression de 12% par rapport à 2008, et ce du fait du recours grandissant de ces EEPs à ces financements pour couvrir leurs importants programmes d'investissement.

Cette évolution s'est reflétée au niveau des indicateurs d'endettement. C'est ainsi que les taux d'endettement extérieur du Trésor et des EEPs se sont accrus, respectivement, de 0,9 et 0,5 point du PIB pour s'établir à 10,8% et 10,0% du PIB en 2009.



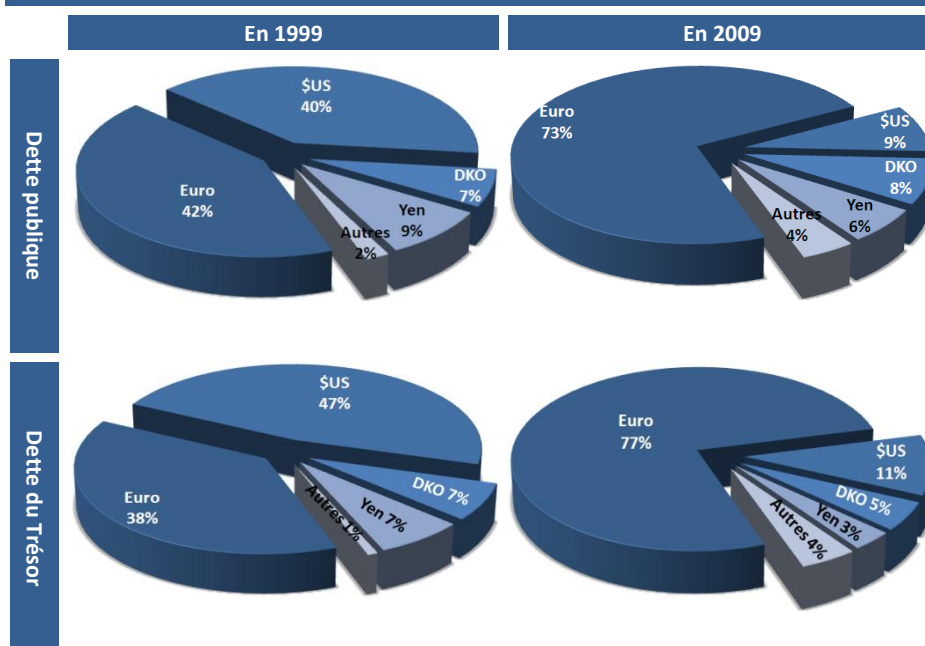
### 3. Composition de la dette par devise

L'évolution de la composition par devises du portefeuille de la dette extérieure publique a été caractérisée par le renforcement de la part de la dette extérieure libellée en Euro au détriment de celle en \$US et en Yen japonais. L'objectif étant de faire converger la structure par devises dudit portefeuille vers celle d'un portefeuille repère « Benchmark » susceptible d'atténuer l'exposition au risque de change et de minimiser l'impact des fluctuations des différentes devises sur le stock et le service de la dette extérieure publique (soit 75/80% en Euro et 15/20% en \$US et devises qui lui sont liées). La composition par devises du Benchmark est liée à celle du panier du dirham et ce, en relation avec la structure des échanges extérieurs de notre pays avec le reste du monde.

Ainsi, la part de la dette libellée en Euro dans le total s'est améliorée de 31 points au cours des 10 dernières années pour représenter 73% alors que celle de la dette libellée en Dollar US et devises liées a régressé de la même proportion revenant à 18% seulement. Il est à noter que cette amélioration a été beaucoup plus importante pour la dette extérieure du Trésor puisque 77% de la dette est libellée en Euro contre 38% seulement 10 ans auparavant (+39 points) (cf. graphiques ci-après).

Les graphes, ci-après, retracent l'évolution de la structure en devises de la dette extérieure publique et de la dette extérieure du Trésor entre 1999 et 2009.

Graphique 17 : Evolution de la structure en devise de la dette extérieure



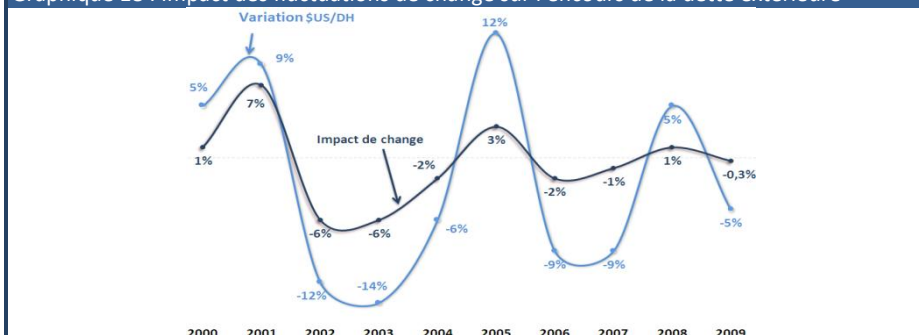
Cette évolution a été rendue possible grâce à la politique de gestion active de la dette extérieure à travers, notamment, (i) le choix de l'Euro comme devise de base des nouveaux emprunts mobilisés notamment auprès de la BIRD et la BAD et sur le marché financier international, et (ii) les conversions en Euro de certains prêts de la BIRD.

Par ailleurs, l'évaluation du degré de sensibilité du stock de la dette extérieure du Trésor aux fluctuations des devises internationales composant ladite dette fait ressortir la nette amélioration du profil par devises. En effet, l'impact de change a baissé en passant en moyenne de 4,4% sur la période 2000-2004 à moins de 1,4% sur la période 2005-2009.

En 2009 et malgré les turbulences constatées sur le marché financier international, ayant engendré une grande volatilité des grandes devises internationales, l'impact de change sur le portefeuille de la dette extérieure du Trésor est resté très faible (0,3%). Cet impact aurait été équivalent à 3% si la structure en devises de 1999 avait été maintenue.

Le graphique, ci-après, illustre bien la contraction de l'impact de change sur l'encours de la dette extérieure du Trésor comparé aux variations du cours du \$US vis-à-vis du dirham sur la période 1999-2008.

Graphique 18 : Impact des fluctuations de change sur l'encours de la dette extérieure



#### 4. Coût de la dette et composition par type de taux d'intérêt

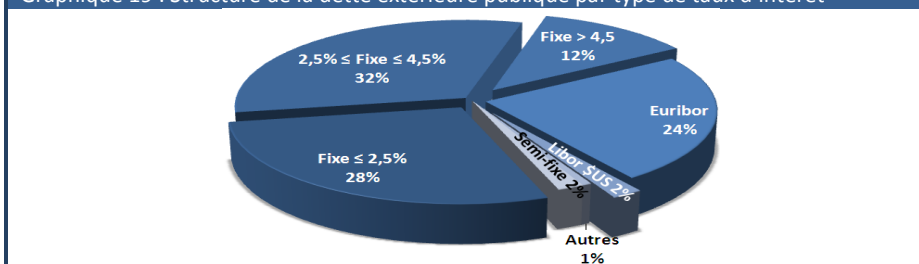
Le coût moyen de la dette extérieure publique s'élève, en 2009, à 3,6% pour une durée de remboursement restante moyenne de l'ordre de 8 ans. Ce coût s'est réduit de 30 points de base (pb) par rapport au niveau observé à fin 2008.

La composition de la dette extérieure publique par types de taux d'intérêt fait ressortir une prépondérance de la part de la dette extérieure assortie de taux d'intérêt fixes à hauteur de 72% contre 26% de la dette à taux d'intérêt flottants.

La structure de la dette extérieure publique par types de taux d'intérêt se présente, à fin 2009, comme suit :

- **Dettes à taux d'intérêt fixes** : 72% dont 28% assortie d'un taux d'intérêt inférieur à 2,50 ; 32% entre 2,50 et 4,50 et 12% supérieur à 4,50.

Graphique 19 : Structure de la dette extérieure publique par type de taux d'intérêt



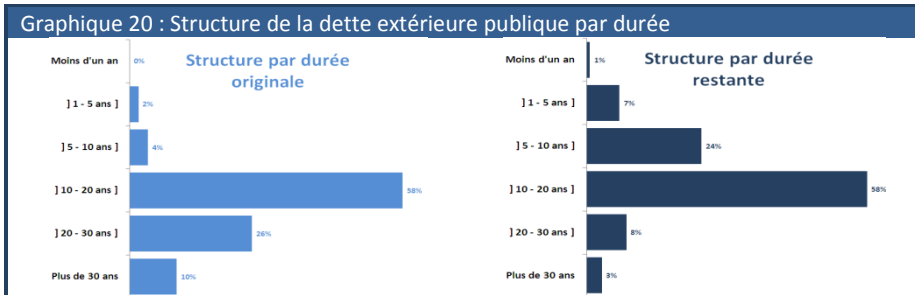
- **Dettes à taux d'intérêt semi-fixes** : 2% qui concerne essentiellement les anciens prêts en pool de monnaies de la Banque Mondiale dont le taux est calculé sur le coût moyen de ses ressources de financement ;
- **Dettes à taux d'intérêt flottants** : 26% dont 24% indexée sur l'Euribor à 6 mois et 2% sur le Libor à 6 mois sur le \$US.

#### 5. Structure de la dette par maturités

Sur la base de la **durée de prêt initiale**, le portefeuille de la dette extérieure publique est exclusivement à moyen et long terme ; étant donné que la totalité des emprunts extérieurs vivants, à fin 2009, mobilisés par le secteur public est assortie d'une durée supérieure à un an.

A cet égard, la structure du stock de la dette selon la durée initiale des prêts montre que près de 94% des emprunts extérieurs ont une durée initiale supérieure à 10 ans.

De même, la répartition de la dette selon **la durée restante des prêts** fait ressortir une part de 69% des emprunts extérieurs vivants qui ont une durée restante supérieure à 10 ans contre 30% dans l'intervalle ]1 an, 10 ans] et 1% seulement inférieure ou égale à 1 an.



Par ailleurs, et compte tenu du caractère amortissable prédominant des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (remboursements étalés sur la durée des prêts et non pas in fine), **la durée de remboursement restante moyenne<sup>2</sup>** de la dette extérieure publique est de 7 ans et 9 mois. Elle est de 7 ans et 4 mois pour le Trésor et 8 ans et 2 mois pour les EEPs.

### 3.2.2 Flux nets de la dette extérieure publique

Les flux nets des emprunts extérieurs en faveur du Maroc ont atteint un niveau record de 18,8 milliards de dirhams, en augmentation de 9,5 milliards de dirhams par rapport au solde observé en 2008.

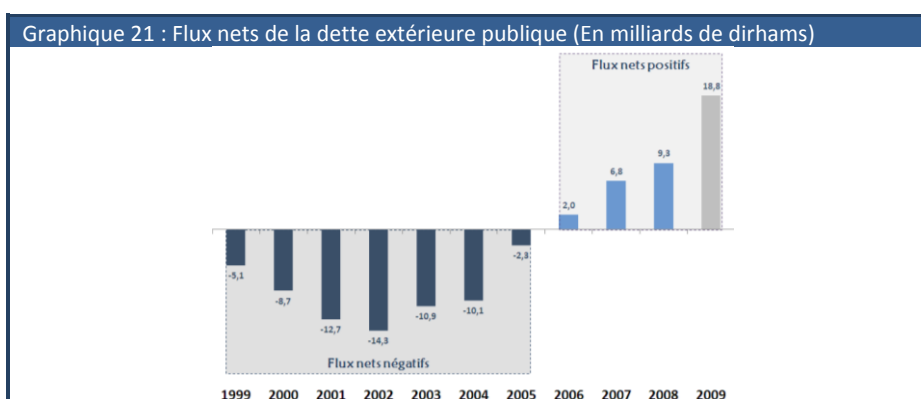
#### 1. Évolution des flux nets

L'évolution du solde des flux nets des emprunts extérieurs du secteur public est marquée par deux principales phases, à savoir :

- La phase des flux nets négatifs : depuis la sortie du rééchelonnement en 1993 jusqu'à l'année 2005 ; période durant laquelle le secteur public a consenti un grand effort au remboursement de la dette extérieure qui a permis une réduction significative du poids de cette dette et ce, à travers :
  - (i) le recours maîtrisé du Trésor au financement extérieur qui a été favorisé par la disponibilité des ressources sur le marché domestique à des conditions favorables ; et

<sup>2</sup> La durée de remboursement restante moyenne est calculée à partir des projections des remboursements en principal de la totalité du portefeuille de la dette.

- (ii) la politique de gestion active, notamment, le remboursement par anticipation des dettes onéreuses et les conversions de dettes en investissement publics et privés.
- La phase des flux nets positifs : l'année 2009 vient confirmer la tendance enregistrée depuis 2006 qui marque le changement de tendance de l'évolution des flux nets étant donné :
  - (i) l'effort déployé en matière de mobilisation des financements extérieurs, auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, et ce pour accompagner l'accélération de la mise en œuvre des programmes de réformes et des grands projets d'investissements publics, et
  - (ii) la politique visant à favoriser un financement plus étendu de l'économie, en particulier le secteur privé et éviter une ponction massive du Trésor sur les ressources internes.



## 2. Structure des flux nets de la dette extérieure

En 2009, le solde des flux nets des emprunts extérieurs s'est établi à 18,8 milliards de dirhams. Ventilé par catégorie de créanciers, ce solde se répartit comme suit :

Catégorie de Créanciers	Flux nets vers le Maroc
Bilatéraux	7,8 MMDH
dont pays de l'UE	6,8 MMDH
dont France	3,4 MMDH
Multilatéraux	10,8 MMDH
dont BAD	4,4 MMDH
FMA	2,9 MMDH
BEI	2,3 MMDH
Banques Commerciales	0,2 MMDH

S'agissant des emprunteurs, les flux nets de capitaux en faveur du Maroc au titre de la dette extérieure publique en 2009, ont été absorbés essentiellement par les emprunteurs suivants :

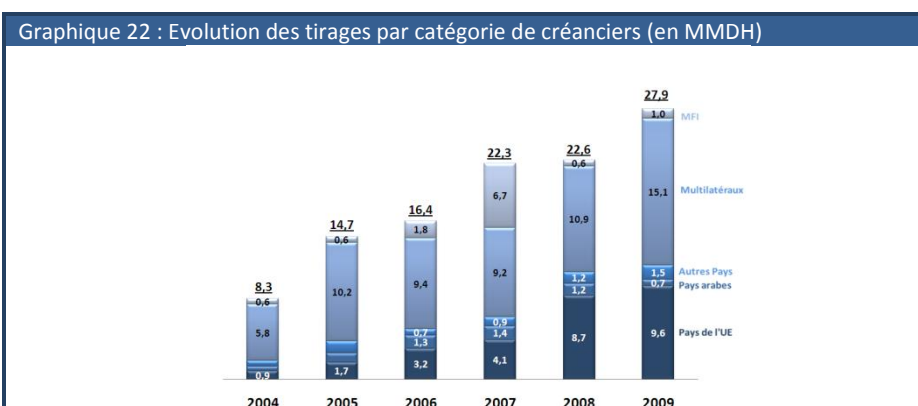
Emprunteurs	Flux nets vers le Maroc
Trésor	+10,0 MMDH
EEPS	+8,8 MMDH
dont L'ONE	+4,4 MMDH
L'ADM	+1,9 MMDH
La CFR	+1,6 MMDH
L'ONEP	+0,9 MMDH

### 3.2.3 Tirages et reste à tirer

#### 1. Tirages sur emprunts extérieurs

Les ressources d'emprunts extérieurs mobilisés par le secteur public durant l'année 2009 ont atteint un montant global de 27,9 milliards de dirhams, en hausse de 23 % par rapport à leur niveau de 2008. Cette évolution est attribuable à la hausse des tirages notamment auprès des institutions internationale de développement (+4,2 milliards de dirhams) et auprès des pays de l'UE (+1 milliard de dirhams).

La répartition globale des tirages par catégorie de créanciers sur les six dernières années est illustrée par le graphique ci-après.



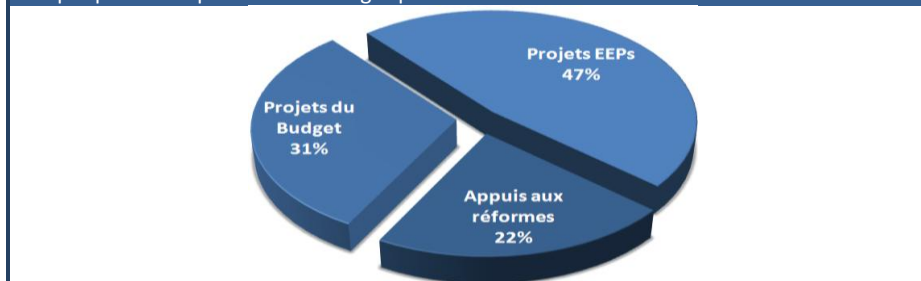
Concernant le Trésor, les montants mobilisés ont porté sur 14,9 milliards de dirhams, en hausse de 3,5 milliards de dirhams par rapport à leur niveau de 2008 dont +2,8 milliards de dirhams auprès des institutions internationales.

Les montants tirés par le Trésor en 2009 ont servi :

- au financement des projets d'investissement pour 8,7 milliards de dirhams dont 3,8 milliards de dirhams auprès de la France, 1,8 milliard de dirhams avec la Hollande et 0,9 milliard de dirhams avec la BEI;
- à l'appui aux programmes de réformes structurelles et sectorielles à hauteur de 6,2 milliards de dirhams dont (i) 2,9 milliards de dirhams au titre des facilités FMA au secteur financier, à la balance des paiements et au commerce arabe (ii) 2,1 milliards de dirhams auprès de la BAD pour les programmes d'appui au secteur financier, à la couverture médicale

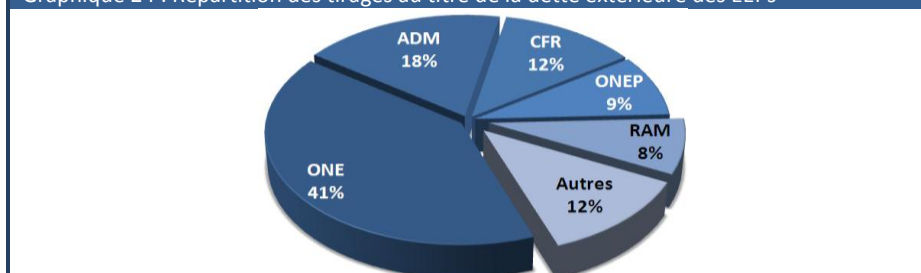
ainsi qu'à l'éducation nationale et (iii) 1,2 milliard de dirhams auprès de la BIRD pour le développement du secteur des déchets ménagers.

Graphique 23 : Répartition des tirages par nature d'utilisation



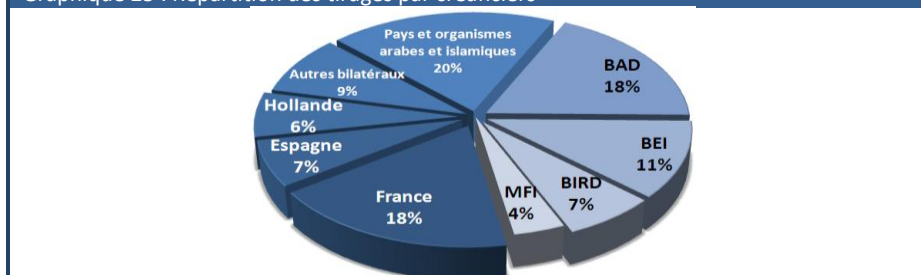
S'agissant des EEPs, les tirages mobilisés se sont établis à près de 13,0 milliards de dirhams, en augmentation de 17% par rapport à leur niveau en 2008. Ces tirages ont concerné principalement l'ONE (5,3 milliards de dirhams), l'ADM (2,4 milliards de dirhams) et l'ONEP (1,6 milliard de dirhams). La ventilation des montants tirés par organismes débiteurs est présentée ci-après.

Graphique 24 : Répartition des tirages au titre de la dette extérieure des EEPs



Par bailleurs de fonds, la répartition des tirages, telle qu'illustrée dans le graphique ci-après, fait ressortir une part importante des montants mobilisés auprès de la BAD (5,1 milliards de dirhams), suivie de la France (5 milliards de dirhams), de la BEI (3,2 milliards de dirhams), du FMA (2,9 milliards de dirhams), de la BIRD (1,9 milliard de dirhams) et de l'Espagne (1,9 milliard de dirhams).

Graphique 25 : Répartition des tirages par créanciers



Par ailleurs, les tirages sur les dons ont atteint un montant global avoisinant les 3 milliards de dirhams dont 2,6 milliards de dirhams provenant de l'Union Européenne.

## 2. Reste à tirer au titre des emprunts extérieurs

Compte tenu des nouveaux engagements conclus en 2009 ainsi que les réalisations des tirages, le montant total disponible au titre des restes à tirer sur les emprunts extérieurs du secteur public s'élève à près de 56 milliards de dirhams.

Ce montant devrait servir à financer :

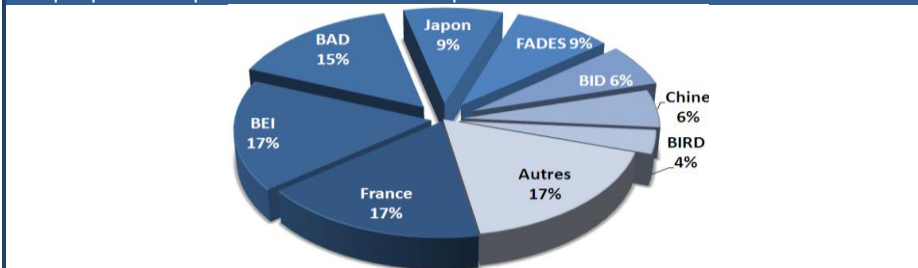
Les projets des EEPs à hauteur de 38 milliards de dirhams dont l'ADM 13 milliards de dirhams, l'ONE 9,3 milliards de dirhams, l'ONEP 6,4 milliards de dirhams, l'ONDA 2,7 milliards de dirhams, la CFR 1,8 milliard de dirhams et la STRS 1,8 milliard de dirhams ;

L'État pour 18 milliards de dirhams dont 15,7 milliards de dirhams pour les projets du budget et 2,3 milliards de dirhams pour l'appui aux programmes de réformes. A noter que ce dernier montant est relativement faible compte tenu de la nature de ce type de financement dont le rythme de décaissement est rapide.

Ces montants correspondent à des emprunts contractés auprès de :

Créancier	Restes à tirer
La France	9,6 MMDH
La BEI	9,4 MMDH
La BAD	8,5 MMDH
Le Japon	5 MMDH
Le FADES	5 MMDH
La BID	3,6 MMDH
La Chine	3,2 MMDH
La BIRD	2 MMDH

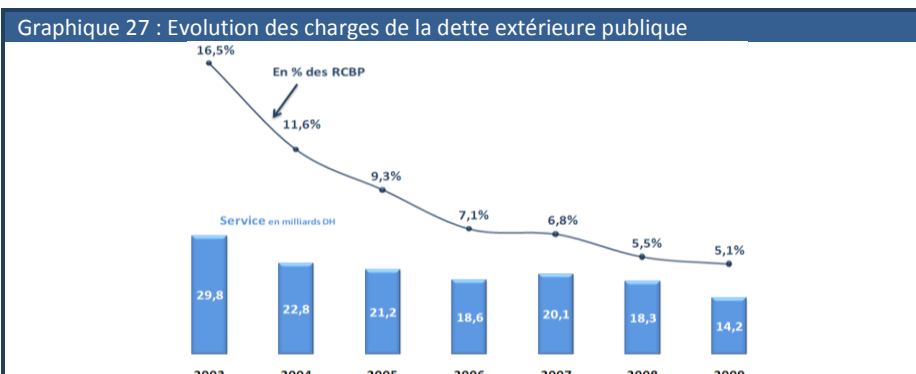
Graphique 26 : Répartition des restes à tirer par créanciers



### *3.2.4 Service de la dette extérieure publique*

Les charges de la dette extérieure publique en amortissements, intérêts et commissions se sont élevées à 14,2 milliards de dirhams contre 18,3 milliards de dirhams en 2008, en diminution de 4,1 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la baisse des remboursements en principal et une légère augmentation des intérêts.

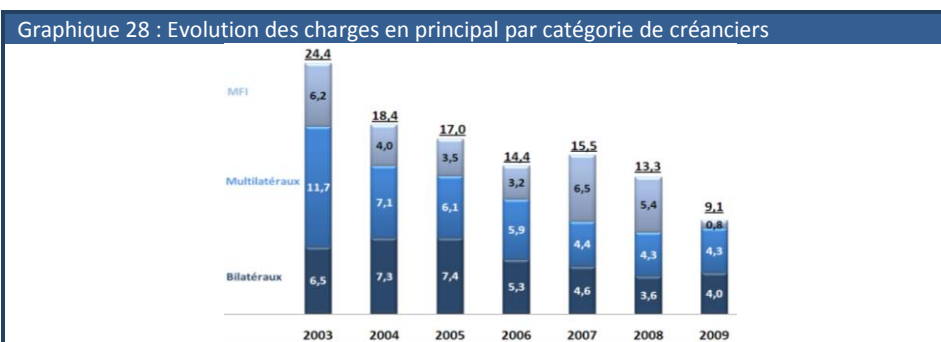
Rapportées aux recettes courantes de la balance de paiements, le service de la dette ne représente, en 2009, que 5,1% des recettes courantes de la balance des paiements contre 5,5% en 2008 et 16,5% en 2003.



### 1. Amortissements

Les amortissements de la dette extérieure publique se sont établis à 9,1 milliards de dirhams contre 13,3 milliards de dirhams en 2008, soit une baisse de 4,2 milliards de dirhams. Cette diminution a concerné principalement les remboursements effectués par le Trésor.

En effet, les amortissements de la dette extérieure du Trésor ont baissé de 4,5 milliards de dirhams, passant de 9,5 milliards de dirhams en 2008 à près de 5,0 milliards de dirhams en 2009. Cette diminution s'explique par le remboursement intégral en 2008 de l'Eurobond émis en 2003 d'un montant de 400 millions €.



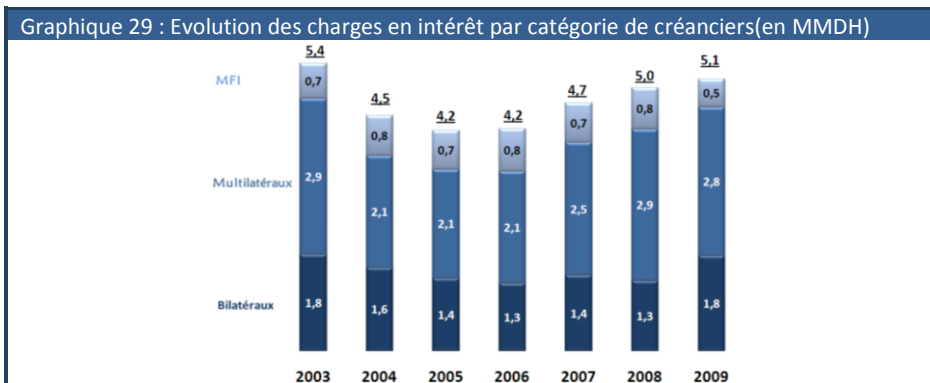
S'agissant de la dette des EEPs, les paiements en principal se sont élevés à 4,2 milliards de dirhams, en hausse de 0,3 milliard de dirhams par rapport à leur niveau observé en 2008.

Par catégorie de créanciers, les remboursements effectués en 2009 sont répartis comme suit :

Catégorie de Créanciers	Amortissements	%
Bilatéraux	4,0 MMDH	44%
dont la France	1,6 MMDH	18%
Multilatéraux	4,3 MMDH	47%
dont la BIRD	1,9 MMDH	21%
Banques Commerciales	0,8 MMDH	9%

## 2. Charges en intérêts et commissions

Les charges en intérêts et commissions de la dette extérieure publique se sont établies à 5,1 milliards de dirhams, contre 5,0 milliards de dirhams en 2008. Cette augmentation de 0,1 milliard de dirhams a concerné essentiellement la dette des EEPs.



Si l'encours a cru de +14%, les charges en intérêts n'ont progressé que de 2% sous l'effet de la baisse du coût de la dette de 30 points de base du fait de la détente des taux d'intérêt, notamment, l'Euribor à 6 mois dont est exprimé près de 24% du stock de la dette et dont le taux facturé est passé de 4,7% en moyenne en 2008 à 3,4% en 2009.

Réparties par emprunteurs, les charges en intérêts payés par le Trésor en 2009 se sont élevés à 2,9 milliards de dirhams contre 2,2 milliards de dirhams réglés par les EEPs notamment l'ONE avec 0,7 milliard de dirhams et l'ADM avec 0,5 milliard de dirhams.

Emprunteurs	Intérêts et commissions	%
Trésor	2,9 MMDH	56%
EEPS	2,2 MMDH	44%
dont ONE	0,7 MMDH	13%
ADM	0,5 MMDH	10%

Ventilées par catégorie de créanciers, les charges en intérêts réglées en 2009 se présentent comme suit :

Catégorie de Créanciers	Intérêts et commissions	%
Bilatéraux	1,8 MMDH	35%
dont pays de l'UE	1,3 MMDH	25%
Multilatéraux	2,8 MMDH	55%
dont la BAD, la BIRD et la BEI	2,3 MMDH	44%
Banques Commerciales	0,5 MMDH	10%

## 3. Projections des charges de la dette

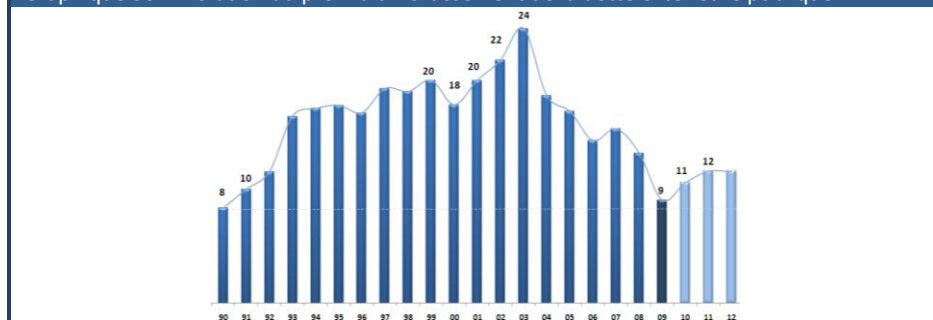
Les prévisions du service de la dette extérieure publique, sur la base de l'encours à fin 2009, montrent que le service de cette dette devrait être marqué à partir de 2010 par un renversement de tendance des

remboursements en principal qui ont atteint, en 2009, leur niveau le plus bas depuis le début des années 90s.

En effet, après avoir franchi le cap de 20 milliards de dirhams en 2002 et 2003 et revenir progressivement à 9,3 milliards de dirhams en 2009, les amortissements de la dette extérieure publique devraient rebondir pour avoisiner 11 milliards de dirhams en 2010 et puis 12 milliards de dirhams en 2011. Cette évolution, qui concerne aussi bien la dette du Trésor que la dette des EEPs, s'explique essentiellement par l'augmentation qu'a connu le stock de la dette extérieure publique qui est passé de 115,3 milliards de dirhams en 2004 à 152,2 milliards de dirhams en 2009 et par le démarrage des remboursements des prêts après la fin de la période de grâce.

Néanmoins, le profil des amortissements reste bien lissé à moyen terme et ne présente pas de pics de remboursements importants, et ce compte tenu du caractère amortissable de l'essentiel de notre dette qui est contractée auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux.

Graphique 30 : Evolution du profil d'amortissement de la dette extérieure publique



Le graphique, ci-après, présente les projections du service de la dette extérieure publique calculées sur la base de l'encours à fin 2009 ; étant précisé que ce profil est appelé à changer en fonction des nouveaux financements qui seront mobilisés durant cette période.

Graphique 31 : Projections du service de la dette extérieure (En MMDH)



### 3.2.5 Gestion active de la dette extérieure

L'année 2009 s'est caractérisée par la poursuite des opérations de financement des projets régis par l'accord du 9/12/2003 de conversion de dettes à l'égard de l'Espagne en investissements publics, la validation et

l'annulation de 20 M€ dans le cadre de l'accord du 10 mai 2004 de conversion de dettes à l'égard de l'Italie en investissements publics et la mise en place d'un nouvel accord de conversion de dettes en investissements publics avec l'Italie portant sur un montant également de 20 M€.

Concernant la conversion de dettes en investissements privés, l'année 2009 a été marquée par le lancement, auprès des entreprises ayant bénéficié des différentes enveloppes mises en place, d'une étude pour l'évaluation de l'impact économique et social des investissements financés dans ce cadre.

### 1. Conversion de la dette en investissements publics

#### *Avec l'Espagne*

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de gestion active de la dette extérieure, un Accord de conversion de dettes à l'égard de l'Espagne en investissements publics a été conclu le 2 décembre 2003 portant sur une enveloppe de 50 M€, dont 12,5 M€ ont été convertis au terme de l'année 2008.

Suite à la tenue, en février 2009, de la 4<sup>ème</sup> réunion du comité mixte maroco-espagnol, des mesures ont été prises pour alléger les procédures espagnoles en matière d'approbation des projets retenus pour financement à travers le mécanisme de conversion susmentionné. Ainsi, 5,5 M€ ont été aussi tôt débloqués en faveur de projets relevant de l'INDH et 32 M€ ont été engagés au profit de projets de l'ONE et de l'ONEP.

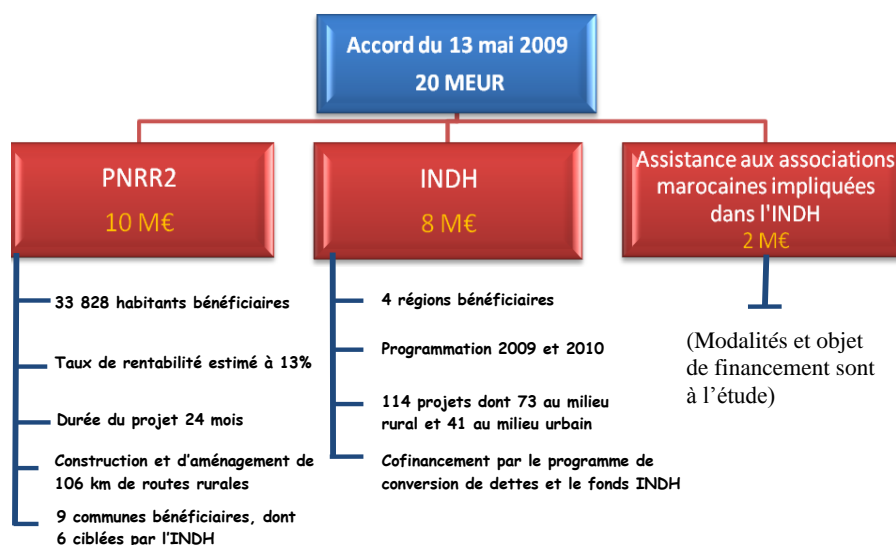
#### *Avec l'Italie*

Les opérations de conversion de dettes à l'égard de l'Italie en investissements publics ont été marquées au cours de cette année, par :

- l'annulation, dans le cadre de l'Accord du 10 mai 2004, de 20 M€ de dettes après la validation par les autorités italiennes du rapport final retraçant les dépenses effectuées au titre des projets réalisés dans la région d'Al-Hoceima et financés dans le cadre dudit Accord ;
- la mise en place d'un nouvel Accord de conversion de dettes à l'égard de l'Italie en investissements publics destiné au financement des projets publics ayant pour vocation de consolider les efforts de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural, à travers la réalisation d'infrastructures sociales et routières de base.

Cet Accord qui porte sur une enveloppe de 20 M€ est répartie selon le schéma ci-après :

Schéma représentatif du nouvel Accord de conversion  
en investissement publics conclu avec l'Italie



## 2. Conversion de la dette en investissements privés

Ce mécanisme de conversion de dettes en investissements privés mis en place avec la France, l'Espagne et le Koweït a permis au Maroc de convertir plus de 8 milliard de dirhams de dettes envers ces pays et de se traduire par un montant de l'ordre de 40 milliards de dirhams d'investissements induits. La dernière enveloppe de 40 M€ mise en place avec l'Espagne a été totalement convertie.

Au cours de l'année 2009, et dans l'objectif d'évaluer l'impact économique et social des différentes opérations réalisées en matière de conversion de dettes en investissements privés, une étude a été lancée par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises ayant bénéficié de ce mécanisme afin de recueillir les données sur leur situation financière, l'investissement réalisé, les postes d'emploi créés, ...

### 3.2.6 Retour au marché financier international

Le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2009 a été caractérisé par le déclenchement du processus du retour du Royaume du Maroc au marché financier international. En effet, une consultation a été lancée auprès des banques internationales à l'issue de laquelle 3 banques (Barclay's, HSBC et Natixis) ont été retenues pour accompagner notre pays dans le cadre de la réalisation de cette émission. Le processus de mise en place de cette émission, notamment la finalisation de la documentation juridique, a été ensuite enclenché.

### 3.2.7 Gestion des risques liés à l'évolution des prix des matières premières

Dans l'objectif de limiter l'impact de la hausse des prix des produits de base et des produits pétroliers subventionnés par l'Etat, il a été procédé, au cours de l'année 2009, à l'élargissement de la base des contreparties avec de nouvelles banques internationales et deux opérateurs physiques (Total et Shell). C'est ainsi que de nouveaux contrats ISDA ont été négociés et sont en cours de signature.

### 3.2.8 Relations avec les agences de notation

Au cours de l'année 2009, il a été procédé à l'organisation de la visite au Maroc d'une délégation de l'Agence de notation Fitch Ratings, visite à l'issue de laquelle cette agence a confirmé la note Investment Grade (BBB-) attribuée à notre pays.

Pour ce qui est des autres agences de notation Standard & Poor's et Moody's, des rencontres ont été tenues avec leurs représentants aussi bien à Londres qu'en marge des réunions des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International pour approfondir l'examen de la position de ces deux agences quant au niveau des notations accordées au Maroc eu égard aux performances politiques, économiques et sociales réalisées par notre pays au cours de la dernière décennie. Suite à ces contacts, Standard & Poor's a fait part de son accord pour dépêcher au Maroc une délégation composée également des membres du comité de notation et des réunions ont été tenues dans ce cadre à l'issue desquelles la note attribuée au Maroc a été rehaussée à la catégorie « *Investment grade* ».





## *NOTRE MISSION :*

- *Préparation des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la monnaie, du crédit et des marchés des capitaux et suivi de leur exécution ;*
- *Réglementation et suivi de l'activité des établissements de crédit, du marché des capitaux et des établissements publics à caractère financier ;*
- *Représentation le Ministère des Finances au sein des institutions financières publiques et des instances consultatives ;*
- *Élaboration et mise en œuvre des instruments de financement des politiques sectorielles (logement, tourisme,...).*

## Chapitre 4

# Secteur financier



La Direction du Trésor et des Finances Extérieures a poursuivi en 2009 ses efforts de mise à niveau institutionnelle, législative et réglementaire du secteur financier afin de mieux répondre aux besoins de financement des agents économiques et d'aligner notre secteur financier sur les meilleurs standards internationaux. Ces efforts de modernisation ont été salués par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

La mise à niveau a concerné tous les compartiments du secteur financier. Ainsi, l'année 2009 a été marquée par le lancement de plusieurs actions et réformes visant une redynamisation et un meilleur encadrement légal et réglementaire du marché des capitaux.

D'autres actions ont concerné l'encadrement de l'activité des établissements de crédit à travers, notamment, la refonte de la loi relative au Crédit Populaire du Maroc.

De même, des progrès importants ont été réalisés sur la voie de l'extension de l'accès aux services financiers aux populations à revenus modestes à travers notamment la consolidation du système d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » et la mise en œuvre d'un programme d'assistance au secteur de micro-crédit.

La modernisation des mécanismes de financement de l'économie a pour sa part enregistré une avancée significative notamment pour faciliter l'accès de la PME au crédit bancaire à travers des produits de garantie et de cofinancement donnés en gestion à la CCG.

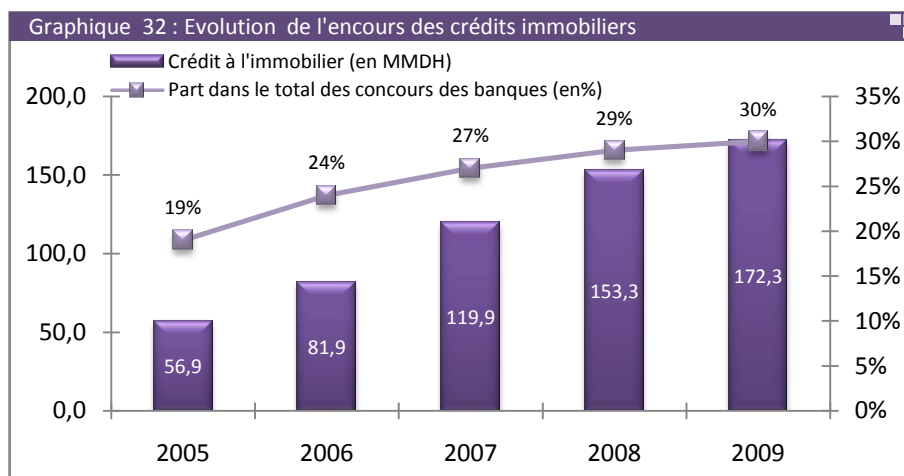
### 4.1 Financements sectoriels



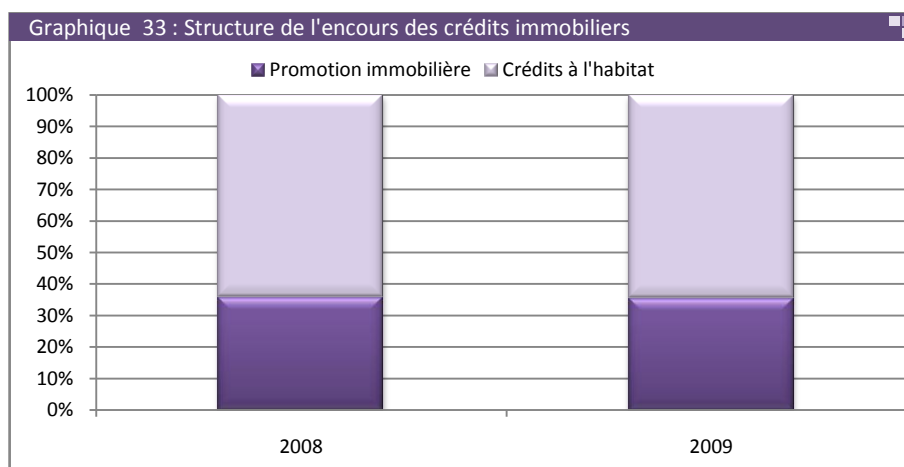
#### 4.1.1 Financement de l'habitat

##### Marché des crédits hypothécaires

L'année 2009 a été marquée par une progression soutenue de l'encours des crédits immobiliers qui ont atteint à fin 2009 172 milliards de dirhams, en progression annuelle de 12,7% qui fait suite à une hausse importante de 27,5% en 2008. A fin 2009, les crédits immobiliers représentent 30% du total des concours des banques et 33% des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.



Les crédits à l'habitat ont progressé d'environ 13% et représentent en 2009 64% du total des crédits immobiliers et 15,3% du PIB et les crédits à la promotion immobilière représentent 36% du total des crédits immobiliers.



#### Fonds d'assurance hypothécaire «DAMANE ASSAKANE»

L'année 2009 est caractérisée par l'entrée en vigueur à partir du mois d'avril du Fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » né de la fusion des deux fonds de garantie Fogarim et Fogalge public :

- Le Fogalge, destiné initialement aux salariés du secteur public, et élargi aux salariés des secteurs public et privé et personnes exerçant pour leur propre compte (professions libérales, artisans, commerçants,...) de la classe moyenne ainsi qu'aux marocains résidents à l'étranger à partir de juillet 2010. Ces ménages peuvent accéder à des financements bancaires à hauteur de 100% pour la construction ou l'acquisition de logements en résidence principale d'une valeur pouvant atteindre 800.000 dirhams.
- Le Fogarim, destiné aux ménages à revenus modestes et irréguliers pour l'acquisition ou la construction de résidences principale d'une valeur plafonnée à 200.000 dirhams.

Les conventions régissant le Fonds « Damane Assakane » ont par ailleurs instauré un système des primes actuarielles à l'image des meilleures pratiques internationales en la matière. Ce système vise à pérenniser ce fonds et constitue un instrument pour réduire le risque d'aléa moral et professionnaliser l'activité.

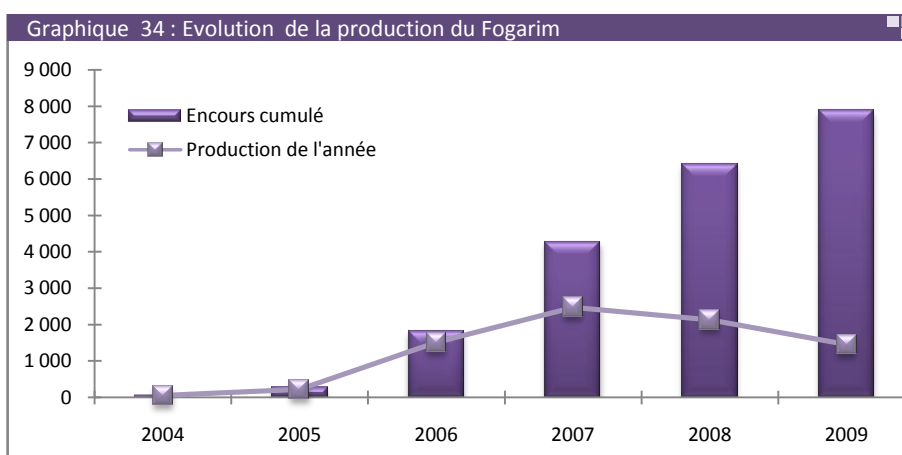
L'encours des crédits garantis par le Fonds « Damane Assakane » s'est élevé à plus de 8,1 milliards de dirhams à fin 2009 en progression de 26,7% par rapport à fin 2008, soit le double du rythme de progression des crédits à l'habitat. Le nombre cumulé des bénéficiaires de la garantie « Damane Assakane » a atteint 54 991 ménages en progression de 24% par rapport à fin 2008. Rappelons que le fonds « Damane Assakane dispose de près de 1 milliard de dirhams de ressources pour couvrir ces engagements.

Au cours de l'année 2009, les crédits accordés dans le cadre de ce Fonds ont totalisé 1,7 milliards de dirhams pour un engagement de garantie de près de 1,2 milliards de dirhams et ont bénéficié à 10 802 ménages. Les caractéristiques de la production sont déclinées ci-dessous.

#### Garantie Fogarim

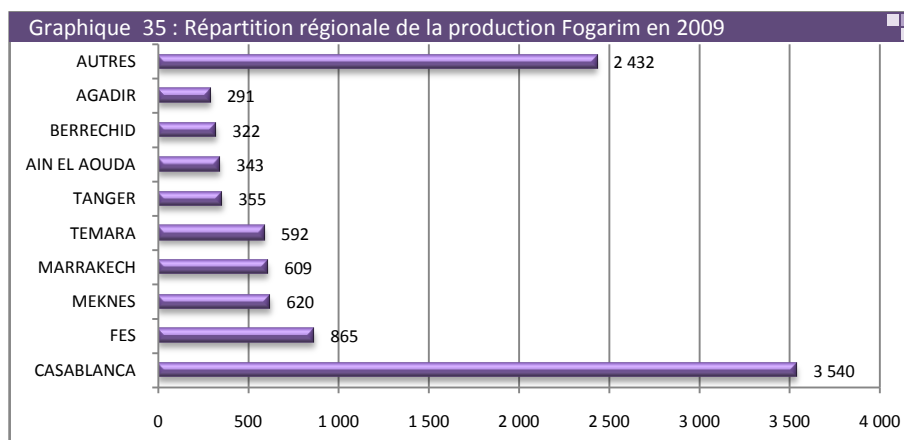
Le nombre de ménages bénéficiaires du Fogarim et l'encours des crédits garantis ont progressé fortement pour se situer à 54.102 ménages pour un encours de garantie de 7,8 milliards de dirhams, contre 44.130 ménages pour un encours de 6,4 milliards de dirhams à fin 2008, soit une progression de 23 et 22%. Ainsi, près de 300 milles personnes ont bénéficié du Fogarim.

La production du Fogarim au titre de l'année 2009 s'est située à 9 971 prêts correspondant à un encours de prêts de 1,5 milliards de dirhams garantis à hauteur de 1 milliard de dirhams, en baisse respectivement de 34% et 32% par rapport aux niveaux de 2008. Cette baisse est liée principalement à une insuffisance de l'offre en logements sociaux.



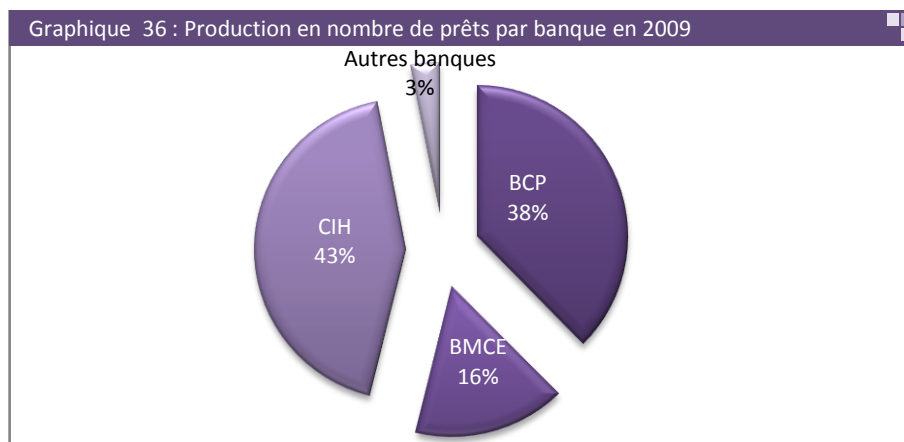
Au niveau de la répartition régionale, le Fogarim a financé des prêts dans 112 villes et localités en 2009. La ville de Fès s'est distinguée en se situant

en 2<sup>ème</sup> position après Casablanca en raison essentiellement de la réalisation d'un important programme « Villes sans bidonvilles » financé notamment dans le cadre du Fogarim.



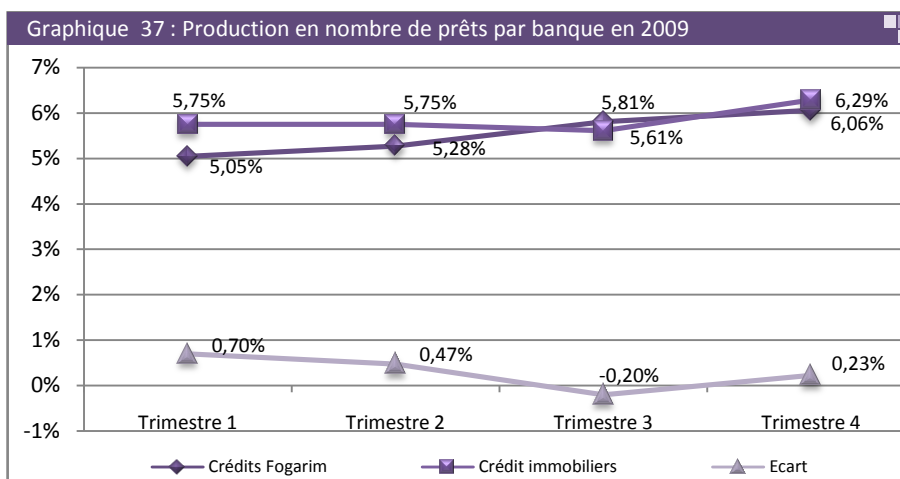
La répartition par genre dégage une part de 43% des prêts garantis accordée à des femmes.

Par banques, l'activité du Fogarim en nombre de prêts a été assurée en 2009 à hauteur de 97% par les 3 principales banques : le CIH, la BCP et la BMCE Bank, au même titre que l'année précédente.



Concernant les conditions financières des prêts Fogarim, l'année 2009 a été marquée par une hausse relative des taux d'intérêt appliqués aux crédits Fogarim à la suite d'une phase de baisse soutenue et progressive observée depuis le démarrage du Fonds. Ainsi, en 2009 le taux d'intérêt moyen des prêts Fogarim s'est situé à 5,5% contre 5,1% en 2008.

Toutefois, la moyenne des taux appliqués aux prêts Fogarim est demeurée inférieure à la moyenne des taux débiteurs appliqués par les banques aux crédits immobiliers telle qu'elle ressort de l'enquête trimestrielle de Bank Al Maghrib, à l'exception du 3<sup>ème</sup> trimestre où cette tendance s'était conjoncturellement inversée.



Pour ce qui est de la quotité de financement, elle est en moyenne de 84% contre 82% en 2008 et 25% des prêts accordés en 2009 ont une quotité de l'ordre de 100%.

La mensualité moyenne des prêts Fogarim s'est située à 1.030 dirhams en 2009 contre 966 dirhams en 2008.

Concernant la maturité des prêts Fogarim, elle n'a pas connu de grandes modifications au titre de l'année 2009 et se situe à 20 ans. On distingue ainsi toujours la prédominance des durées longues avec 50% des prêts qui ont des durées de 25 ans alors que les prêts de moins de 20 ans représentent 25% du total.

#### Encadré 10 : Mise en jeu de la garantie Fogarim

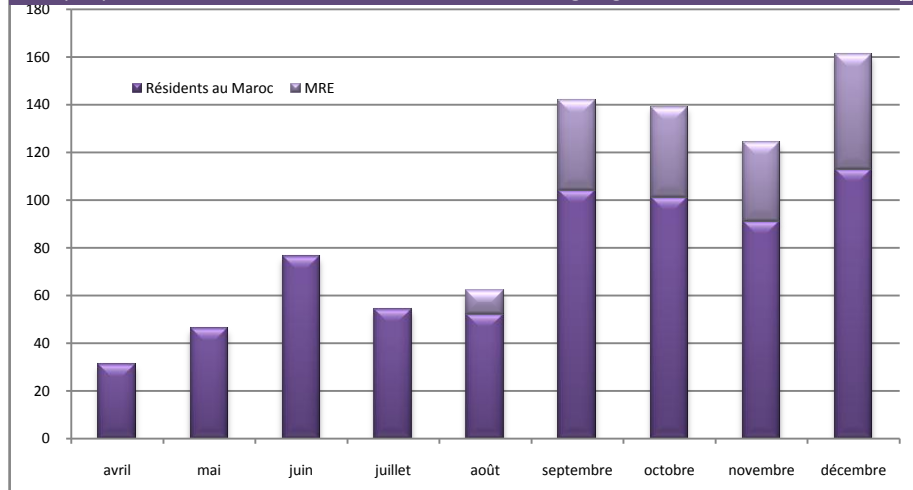
Le nombre de demandes de mise en jeu de la garantie Fogarim se situe à 791 demandes à fin décembre 2009 pour une production globale de 54.000 prêts. Ces demandes concernent les impayés déclarés après 9 mois.

Sur les 791 demandes reçues à fin Décembre 2009, 12% ont été annulées suite à la régularisation de la situation des emprunteurs, 24% ont fait l'objet de règlement par la CCG au profit des banques prêteuses pour un montant total de 24,5 millions de dirhams et 61% des demandes, correspondant à un montant de 48,1 millions de dirhams, sont en cours de traitement. Le reliquat est constitué essentiellement de demandes de MEJG ayant fait l'objet d'un remboursement par anticipation (12 prêts pour un montant de 1,1 millions de dirhams).

#### Garantie Fogaloge

Depuis sa mise en place en avril 2009, le produit Fogaloge a enregistré une production de 835 prêts pour un encours de 258 millions de dirhams. Sur cette production, 167 prêts d'un encours global de 67 millions de dirhams, soit 20%, a bénéficié aux Marocains résidents à l'étranger, suite de l'extension de ce produit à cette catégorie en juillet 2009.

Graphique 38 : Production mensuelle en nombre du Fogaloge en 2009

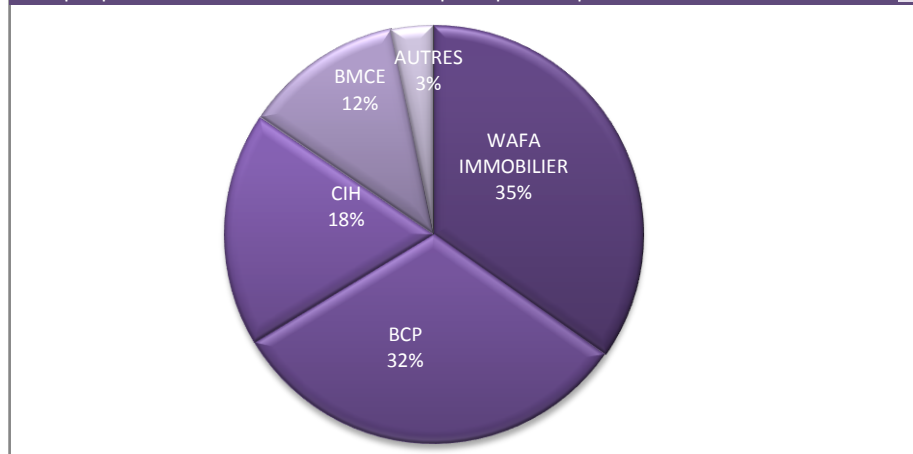


Pour ce qui est de la répartition par villes, Casablanca se classe, en 2009, au premier rang avec un nombre total de prêts de 159, soit 19% de la production annuelle globale. Les villes de Fès et Marrakech ont réalisé chacune une production annuelle de l'ordre de 60 prêts.

La répartition par genre dégage une part de 31% des prêts garantis accordée à des femmes. Deux tiers des bénéficiaires sont mariés.

Par banques, la production a été réalisée à 97% par 4 principales banques. Il s'agit en l'occurrence de Wafa Immobilier, de la BCP, de la BMCE Bank et du CIH.

Graphique 39 : Production en nombre de prêts par banque en 2009



Pour ce qui est des conditions financières moyennes des prêts Fogaloge, le taux d'intérêt s'est situé à près de 5,8%, la quotité de financement à 80%, la durée des prêts à 19,2 ans et la mensualité moyenne à 2.360 DH.

Pour ce qui est des logements financés dans le cadre du Fogaloge, leur coût moyen s'est établi à environ 392.000 DH pour un montant moyen des prêts de 310.000 DH.

#### 4.1.2 Financement de la PME :

Pour faciliter l'accès de la PME au crédit bancaire, l'Etat intervient essentiellement à travers des produits de garantie et de cofinancement donnés en gestion à la CCG.

##### Produits de garantie

La garantie reste l'instrument privilégié d'intervention de l'Etat en faveur du financement des PME. En effet, la garantie offre un effet de levier important des ressources publiques et permet d'assurer un meilleur accès au crédit bancaire tout en améliorant les conditions financières de cet accès.

A ce titre, l'année 2009 a été marquée par :

- la mise en place à partir de fin février du nouveau système national de garantie au profit de la PME qui se base, en plus d'une refonte du processus de gestion de la garantie dans le sens de sa simplification et de la fluidification des relations entre la CCG et les banques, sur une « offre produits » déclinée en fonction du cycle de vie de l'entreprise. La nouvelle offre produit est portée par « le fonds de garantie PME » qui a été doté de 130 millions de dirhams en 2009 ;

Produit	Crédit éligible	Garantie du principal	Plafonds de garantie
Damane Crea	Création de petites entreprises : Crédits ≤ 1 MDH	80%	800.000 DH
	Création de PME : Crédits >1 MDH	70%	10 MDH
Damane Dev	Programmes d'investissement d'entreprises existantes	60%	10 MDH
Damane Istimrar	Restructuration financière	50%	10 MDH

**(\*) le plafond de risque par entreprise est de 15 millions de dirhams tous concours confondus**

- l'instauration de mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise économique internationale. Le produit phare mis en place est « Damane exploitation » qui garanti le financement du besoin en fonds de roulement. Il garanti à hauteur de 50% les crédits d'exploitation accordés aux entreprises exportatrices avec un plafond d'engagement de garantie par entreprise de 6 millions de dirhams. De plus, les pouvoirs publics ont décidé d'octroyer des conditions favorables de garantie au titre de « Damane Exploitation » pour les entreprises exportatrices de certains secteurs (voir encadré). Une enveloppe de 50 millions de dirhams a été mobilisée à ce titre.
- L'octroi de conditions favorables aux entreprises de Tanger qui ont été touchées par les inondations d'octobre 2008 pour le

financement de leurs besoins d'investissement, d'exploitation et de restructuration (voir encadré). Une enveloppe de 100 millions de dirhams a été mobilisée à ce titre.

**Encadré 11 : Bilan des mesures de soutien à certaines entreprises**

**Garantie des besoins d'exploitation en faveur des entreprises de certains secteurs exportateurs**

Pour soutenir les entreprises exportatrices des secteurs du textile-habillement, cuir et équipement automobile qui rencontrent des difficultés inhérentes à la conjoncture internationale, il a été décidé de relever la quotité de garantie au titre des crédits d'exploitation nécessaires au financement de leurs besoins en fonds de roulement à 65% et le plafond d'engagement de garantie à 9 MILLIONS DE DIRHAMS . Ces mesures ont bénéficié essentiellement au secteur du textile habillement :

*En millions de dirhams*

Secteurs	Nombre de projets	Crédits	Engagements de garantie
Textile /Habillement	107	572	272
Cuir	7	51	32
Equip auto	2	66	18
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>688</b>	<b>323</b>

De plus, 2 entreprises ont bénéficié du produit « moratoire 2009 » mis en place dans le même cadre et qui consiste à garantir le report des échéances de 2009 au titre de leurs prêts. La faiblesse des réalisations à ce titre s'expliquerait par la faiblesse de la demande pour ce type de produit sachant également que les entreprises qui ont eu un besoin de report ont préféré bénéficier du produit Damane Istimrar qui permet la consolidation de la totalité du prêt et son rééchelonnement.

Durant le dernier trimestre de l'année 2009, et suite aux décisions prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique, ces mesures ont été élargies aux secteurs de l'Electronique et de la Pêche.

**Garantie en faveur des entreprises de la zone industrielle de Tanger affectées par les inondations d'octobre 2008**

L'année 2009 a été marquée par l'entrée en vigueur de la convention relative aux mesures prises par les pouvoirs publics pour venir en aide aux entreprises de la zone industrielle de Tanger affectées par les inondations d'octobre 2008. A rappeler que l'Etat avait décidé d'octroyer des conditions de garantie avantageuses aux crédits d'investissement (Damane dev avec une garantie de 60%), d'exploitation (Damane exploitation avec une garantie de 65%), et de restructuration financière (Damane Istimrar avec une garantie de 70%) bénéficiant à ces entreprises sur l'année 2009 et que cet effort de l'Etat a été accompagné d'un effort des banques en matière de conditions de financement.

*En millions de dirhams*

Produits	Nombre de projets	Crédits	Engagements de garantie
Damane Exploitation	7	16	10
Damane Istimrar	10	42	30
Damane Dev	34	142	77
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>200</b>	<b>117</b>

L'activité de garantie a progressée de 92% par rapport à 2008 en raison de la mise en œuvre de la nouvelle offre produit portée par le « fonds de garantie PME » et de l'impact des mesures spécifiques de soutien citées ci-dessus. Cette activité a bénéficié à 1.108 projets pour la garantie de crédits bancaires de 2,2 milliards de dirhams, dont 1,4 milliard de dirhams de

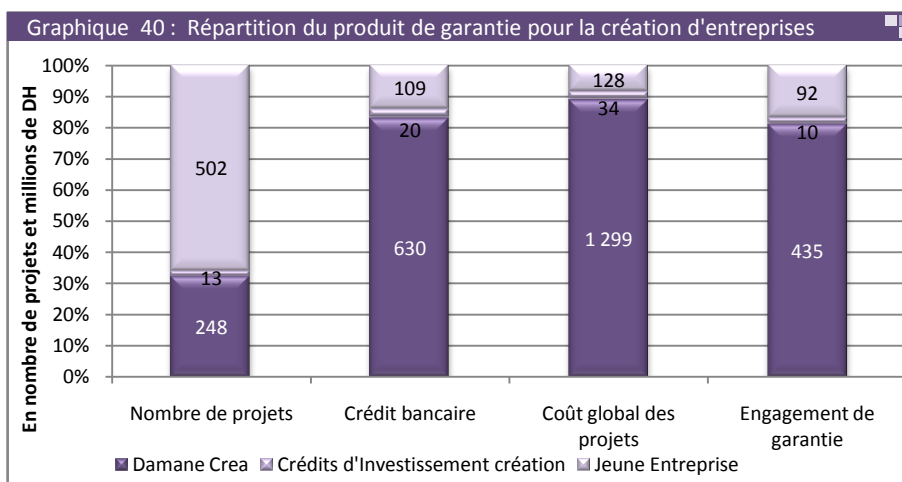
crédits d'investissements, 829 millions de dirhams de crédits d'exploitation et 100 millions de dirhams de crédits de restructuration. Les engagements de garantie à ce titre ont atteint près de 1,3 milliards de dirhams.

Les entreprises industrielles sont le principal bénéficiaire de cette activité avec des engagements de garantie de 701 millions de dirhams, soit 56% du total, suivies par celles de négoce et de distribution avec 132 millions de dirhams, du transport avec 99 millions de dirhams, de la santé avec 68 millions de dirhams, de l'enseignement privé avec 65 millions de dirhams et du Tourisme avec 52 millions de dirhams.

### Produits de garantie pour la création d'entreprises

La garantie des crédits liés à la création d'entreprises représente 70% du volume d'activité de la CCG confirmant ainsi l'importance de l'accompagnement des entreprises dans cette phase durant laquelle le recours au crédit bancaire est difficile vu le risque plus élevé et l'absence d'un historique de relations avec la banque.

Ainsi, les concours de la CCG à ce titre ont bénéficié à 763 projets pour la garantie de crédits bancaires de 759 millions de dirhams finançant des investissements de 1,5 milliards de dirhams. Les garanties à ce titre totalisent 538 millions de dirhams. Cette production se répartit comme suit :

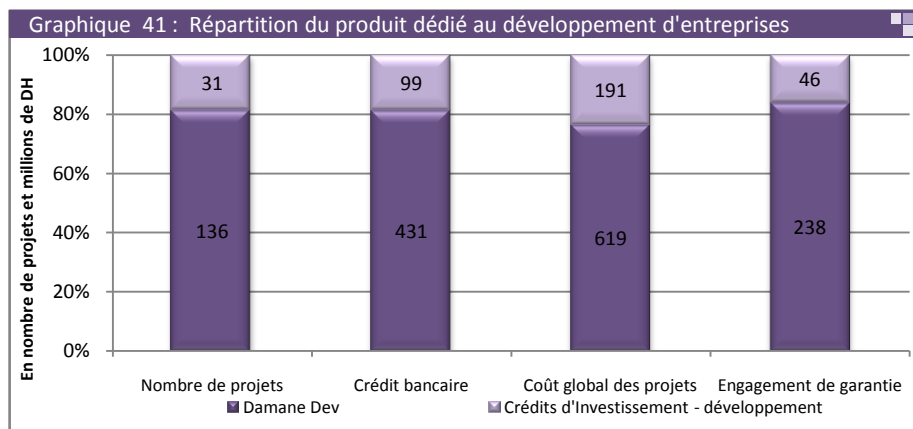


Pour ce qui est du fonds de garantie Jeune entreprise, les engagements concernent essentiellement les garanties octroyées au titre du programme Moukawalati dédié à la création de très petites entreprises. Les caractéristiques moyennes des projets garantis à ce titre sont une taille d'investissement de 254.000 dirhams bénéficiant de prêts de 216.000 dirhams garantis à hauteur de 184.000 dirhams.

### Produits de garantie pour le développement d'entreprises

La garantie des crédits liés aux investissements d'entreprises existantes concerne des projets de modernisation de l'appareil productif ou d'extension de l'activité. Les concours de garantie à ce titre ont bénéficié à 167 projets pour la garantie de crédits bancaires de 530 millions de dirhams finançant des projets de 810 millions de dirhams. Sur ces projets, 34 ont concerné les entreprises de la zone industrielle de Tanger touchées par les inondations de 2008 pour des crédits bancaires de 140 millions de dirhams et des engagements de garantie de 77 millions de dirhams.

Les engagements de garantie à ce titre totalisent 284 millions de dirhams. Ces garanties se répartissent comme suit :



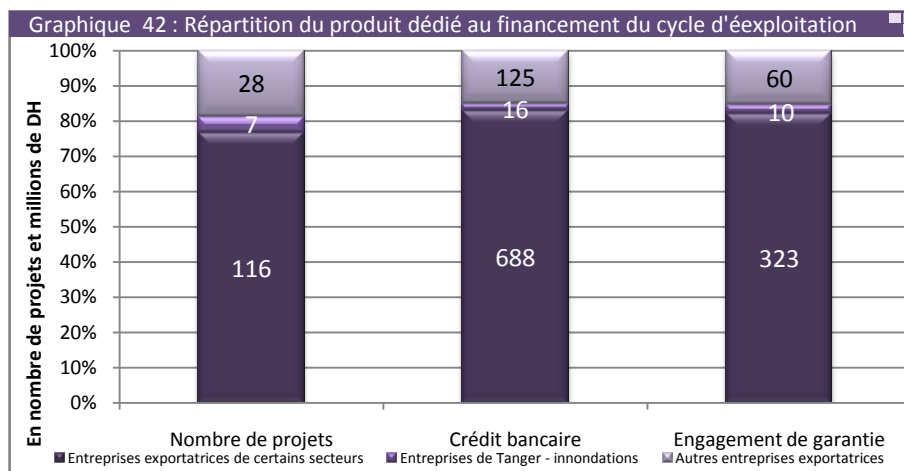
### Produit de garantie pour la restructuration financière d'entreprises

La garantie des crédits liés à la consolidation et au rééchelonnement de prêts d'entreprises sont portés par le produit Damane Istimrar qui accompagne les entreprises ressentant le besoin d'alléger leurs charges financières. Ce produit a permis la consolidation de crédits de 92 millions de dirhams au profit de 25 entreprises pour des engagements de garantie de 54 millions de dirhams. Sur ces consolidations, 10 ont concerné les entreprises de la zone industrielle de Tanger touchées par les inondations de 2008 pour des crédits bancaires de 42 millions de dirhams et des engagements de garantie de 30 millions de dirhams.

### Produit de garantie pour le financement du cycle d'exploitation

La garantie des crédits d'exploitation qui vise à faciliter la mobilisation de ressources de trésorerie pour les entreprises afin de financer leurs besoins en fonds de roulement a été mise en place uniquement pour les entreprises exportatrices avec des conditions avantageuses pour celles qui relèvent des secteurs touchés par la crise économique internationale et celles affectées par les inondations de Tanger. Cette garantie a bénéficié à 151 projets pour des crédits d'exploitation de 829 millions de dirhams couverts par des

engagements de garantie de 393 millions de dirhams et se répartit par catégorie de bénéficiaires comme suit :



### Autres produits de garantie

Le Fonds « Enseignement Plus », prévu dans le cadre l'accord-cadre portant sur la mise à niveau et la promotion du secteur de l'enseignement et de la formation privés signé le 8 mai 2007 entre l'Etat et les représentants des établissements d'enseignement et de formation privés, vise à garantir les prêts bancaires octroyés aux étudiants, inscrits aux instituts et écoles supérieures de l'enseignement privé reconnu par l'Etat, pour le financement, en partie ou en totalité, des frais d'inscription et de scolarité. La garantie du Fonds couvre, à hauteur de 60% le remboursement du principal du prêt du prêt accordé par les banques intervenantes, majoré des intérêts normaux et, le cas échéant des intérêts de retard y afférents.

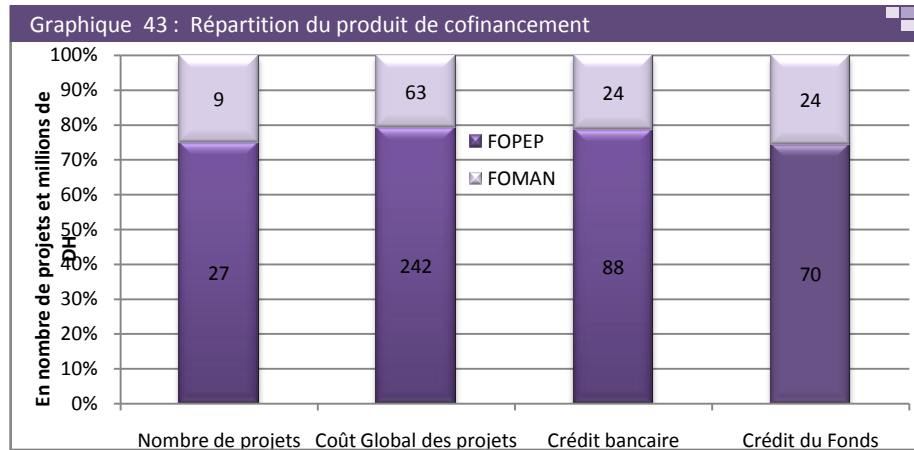
Ce fonds a bénéficié à 200 étudiants en 2009, contre 65 en 2008, année de démarrage du fonds. En volume, les crédits bancaires garantis en 2009 portent sur plus de 16 MDH, pour des engagements de garantie d'environ 11MDH.

### Produits de cofinancement

Les fonds de cofinancement permettent de cofinancer avec les banques les projets éligibles, la part financée par le fonds étant assortie de conditions financières avantageuses.

En 2009, ces fonds ont cofinancés avec les banques 36 projets d'investissements cumulés de plus de 300 millions de dirhams, soit un investissement moyen de 8,5 millions de dirhams par projet. Ces projets ont été financés par des prêts de 206 millions de dirhams, dont 112 millions de dirhams provenant de crédits bancaires et 94 millions de dirhams provenant de fonds de cofinancement.

A ce titre, la production a été portée à hauteur de 75% par le FOPEP, fonds destiné à cofinancer avec les banques les projets de création ou d'extension d'établissements d'enseignement et de formation privés, qui a été doté de 70 millions de dirhams de ressources budgétaires additionnelles en 2009. Le reliquat de la production est adossé au FOMAN, fonds de mise à niveau dédié aux entreprises du secteur de l'industrie et des services liés à l'industrie. L'activité de ce dernier ayant enregistré une baisse par rapport à l'année dernière.



Concernant Renovotel, dédié aux projets de rénovation des unités hôtelières, qui est arrivé à maturité, les pouvoirs publics, après concertation avec les opérateurs, ont mis en place fin 2009 le fonds « RENOVOTEL 2010 » qui s'insère dans le cadre des mesures volontaristes d'accompagnement du secteur du tourisme, dans une conjoncture internationale difficile.

Ce mécanisme de cofinancement opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 est dédié aux hôtels classés de 1 à 5 étoiles, des hôtels clubs et des résidences hôtelières pour la réalisation de leurs programmes d'investissements, matériels et immatériels de mise à niveau et de repositionnement du produit ayant pour objectifs la création de valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité des prestations et la prise en compte des dimensions environnementales.

**Encadré 12 : Financements éligibles : « Renovotel 2010 »****Pour les établissements hôteliers 4 étoiles, 5 étoiles et hôtels clubs**

- Autofinancement : 15% au minimum
- Part du Fonds Renovotel 2010 : 35% sans que cette part ne soit supérieure à celle de la banque
- Part de la banque : 50% au maximum

**Pour les établissements hôteliers 1 à 3 étoiles et Résidences Hôtelières**

- Autofinancement : 10% au minimum
- Part du Fonds Renovotel 2010 : 45% sans que cette part ne soit supérieure à celle de la banque
- Part de la banque : 45% au maximum

De même, un instrument incitatif aux projets d'investissement des Marocains Résidents à l'Étranger au Maroc sera mis en place à travers la création du fonds « MDM INVEST ». Ce fonds contribuera à travers une subvention d'investissement non remboursable de 10% du coût du projet plafonnée à 5 millions de dirhams. Le paramétrage de ce fonds est détaillé dans l'encadré ci-après.

**Encadré 13 : Schéma de financement « MDM INVEST »**

- **Apport en fonds propres** : 25 % au minimum du coût global du projet d'investissement sous forme d'un apport en devises à verser dans un compte en dirhams dédié au projet
- **Crédit bancaire** : 65 % au maximum du montant total du projet d'investissement
- **Contribution de « MDM INVEST »** : 10 % du montant total du projet d'investissement, sous forme d'une avance non remboursable, avec un plafond de 5 millions de dirhams

**4.1.3 Financement de l'agriculture :****Dispositif institutionnel de financement du secteur agricole**

Le financement du secteur agricole et des activités rurales est assuré essentiellement par le Crédit Agricole du Maroc (CAM). L'année 2009 a été marquée à ce titre par la création de la société Financement pour le Développement Agricole (SFDA), filiale à 100% du CAM, qui a pris la dénomination commerciale de « Tamwil El Fellah ».

Après la signature en avril 2008 de la convention Etat- CAM relative à la mise en place de ladite société, une convention a été signée le 21 avril 2009 relative au dispositif de mise en œuvre effective de cette société qui a vu le jour et obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib en tant que société de financement.

Tamwil El Fellah intervient dans le cadre de la mission de service public dévolue au CAM conformément aux dispositions des articles 3 et 4 de la loi

15-99 portant statut de la banque. Ce mode de financement cible les petits agriculteurs et petites exploitations agricoles viables nécessitant un soutien spécifique des pouvoirs publics et intégrés dans le cadre de programmes et projets gouvernementaux.

A cet égard, l'année 2009 a été marquée par la signature de la convention spécifique Etat-CAM-SFDA relative au programme arboricole MCA (*Millmenium Challenge Account*). Le coût global de ce programme qui s'élève à 4,2 milliards de dirhams sera financé par le MCA à hauteur de 2,6 milliards de dirhams, le reliquat de 1,6 milliards de dirhams sera apporté par les bénéficiaires du programme. La SFDA contribuera au financement de l'apport de près de 36.000 bénéficiaires à hauteur de plus de 900 millions de dirhams.

Avec la mise en place du Plan Maroc Vert lancé en 2009 pour la période 2009-2013, d'autres banques interviendront de façon plus conséquente dans le financement de l'agriculture. Ainsi, l'Etat a conclu trois conventions de financement du secteur agricole portant sur la mobilisation d'une enveloppe globale de prêts de 65 milliards de dirhams sur la période du Plan, dont 20 milliards de dirhams seront apportés par le CAM, 25 milliards de dirhams par la BCP et 20 milliards de dirhams par AttijariWafa Bank.

#### Evolution de la situation financière du CAM

Grâce au soutien financier apporté par l'Etat et les actionnaires du CAM ainsi qu'aux efforts du management, la rentabilité et l'assise financière de la banque se sont relativement renforcées.

Ainsi, la situation financière du CAM a connu en 2009 une évolution favorable par rapport à l'exercice 2008. Le total bilan s'est inscrit en hausse de 5,5% alors que les créances sur la clientèle se sont appréciées de 15%. Avec cette évolution, la part des créances en souffrance dans le total des créances brutes a continué à baisser significativement pour se situer à moins de 11% en 2009 contre 14% en 2008, 18,6% en 2007 et 24,6% en 2006.

Sur le plan des indicateurs d'exploitation, le produit net bancaire a dépassé le cap des 2 milliards de dirhams, passant de 1909 millions de dirhams en 2008 à 2 119 millions de dirhams en 2009, soit une progression de 11%. Quant au résultat net, il enregistre une hausse de plus de 50% passant de 225 millions de dirham à 345 millions de dirhams en 2009. Cette hausse importante fait toutefois suite à une baisse de 17% enregistrée l'année dernière. Sur les deux années la hausse moyenne du résultat net se situe à près de 13% par année.

<i>Chiffres en MDH</i>	2007	2008	Var 08/07	2009	Var 09/08
Total Bilan	60 662	62 388	+3%	65 816	5,5%
Créances sur clientèle	32 597	38 510	+18%	44 350	15,2%
Produit Net Bancaire	1 829	1 909	+4%	2 119	11,0%
Résultat Net	271	225	-17%	345	53,3%

De plus, les pouvoirs publics et les actionnaires de la banque ont décidés fin 2009 de renforcer les fonds propres du CAM d'un montant de 700 millions de dirhams au titre d'une recapitalisation à laquelle l'Etat participe à hauteur de 300 millions de dirhams. Rappelons qu'en plus de cette recapitalisation, les actionnaires de la banque ont affectés sur les années précédentes, et également pendant cette année, la totalité des résultats nets dégagés au renforcement des fonds propres de l'institution.

#### *4.1.4 Le financement local :*

Le financement local est essentiellement assuré par le Fonds d'Equipement Communal (FEC) qui finance les investissements des collectivités locales et de leurs groupements dans les domaines des aménagements urbains, des services de base, dont l'assainissement, l'alimentation en eau potable et l'électrification, des équipements commerciaux, du transport urbain et différents aménagements à vocation socioéconomique. Il accompagne à ce titre la réalisation de plusieurs grands programmes gouvernementaux, dont on peut citer le programme de généralisation de l'électrification rurale et le programme national des routes rurales.

Au cours de l'année 2009, les approbations de prêts par le Comité de crédit du FEC ont portés sur 116 projets d'un volume global de prêts de 1,8 milliards de dirhams contre respectivement 143 projets et 2,9 milliards de dirhams en 2008. Le prêt moyen a ainsi régressé de 20 à 15,5 millions de dirhams d'une année à l'autre. Pour ce qui est du montant des prêts effectivement débloqué, il a porté sur un volume de 1,8 milliards de dirhams en 2009 contre 2 milliards de dirhams en 2008. Ces déblocages concernent des prêts octroyés au cours de l'année en question ou des années antérieures.

Le FEC a également approuvé 8 lignes de crédit pour un montant global de 1,9 milliards de dirhams, soit une moyenne de 235 millions de dirhams par ligne. Signalons à cet égard que ces lignes constituent des accords de principe sur le financement de projets pluriannuels qui se concrétisent par l'octroi de prêts.

Les principaux indicateurs d'activité du FEC ont connu au cours de l'année 2009 une évolution favorable. Ainsi, le total bilan et les créances brutes sur la clientèle se sont accrus de 20% et 14 % respectivement, accroissement qui fait suite à une année 2008 marquée également par une hausse importante. Pour ce qui est des indicateurs d'exploitation, le PNB et le résultat net ont accusé une hausse significative respectivement de 32% et 60 % marquant les mêmes niveaux que l'année 2007 après la baisse observée en 2008. Signalons que les résultats nets dégagés par le FEC ont été affectés au renforcement de ses fonds propres impliquant un renforcement de l'assise financière de l'institution.

Chiffres en MDH	2007	2008	Var 08/07	2009	Var 09/08
Total Bilan	6 962	8 420	20%	10 078	20%
Créances brutes sur clientèle	6 837	8 079	18%	9197	14%
Produit Net Bancaire	317	252	-21%	334	32%
Résultat Net	239	149	-38%	238	60%

Les créances en souffrance ont connu une baisse substantielle reculant à 82 millions de dirhams à fin 2009 contre 660 millions de dirhams en 2008 suite à l'assainissement de certains grands dossiers. En conséquence, le taux de CES a chuté à 0,94% en 2009 contre 9,03% en 2008. Ces créances en souffrance actuellement observées correspondent essentiellement à des retards de paiement régularisés par la suite.

## 4.2 ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### 4.2.1 Encadrement de l'activité des établissements de crédit

#### Textes de lois:

- **Promulgation de la loi n° 42-07 modifiant et complétant la loi n° 12-96 relative au Crédit Populaire du Maroc :**

Mise en œuvre de la réforme du Crédit Populaire du Maroc qui consolide ses acquis et renforce sa contribution au développement économique et social du pays, et se dote des moyens lui permettant d'assurer une plus grande souplesse de son fonctionnement tout en consolidant la cohésion du groupe et les liens entre ses différentes composantes et ce, à travers :

- L'approbation des modifications apportées au Règlement Intérieur du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc ;

- La réalisation de l'opération de rapprochement entre Chaâbi Leasing et Maroc Leasing ;
- L'élaboration du décret relatif à l'approbation des modifications apportées au statut type des Banques Populaires Régionales ;
- L'élaboration du projet de loi n° 44-08 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du CPM ;
- L'élaboration de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances approuvant les modifications apportées aux statuts de la Banque Centrale Populaire ;
- L'élaboration du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée.

#### *4.2.2 Mise en œuvre du programme d'assistance au secteur du micro-crédit:*

- Élaboration de la convention de prêt liant le Ministère de l'Économie et des Finances et le Fonds Jaïda au titre des deux programmes relatifs au reliquat de la ligne de crédit accordée par le Gouvernement de la République Italienne au Gouvernement du Royaume du Maroc. Un avenant au mémorandum d'entente entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Italienne relatif à la ligne de crédit pour le soutien du secteur privé marocain a été conclu le 13 mai 2009. Cet avenant prévoit l'affectation en faveur du secteur du micro-crédit d'un reliquat d'un montant minimum de 7,2 millions d'euros à valoir sur ladite ligne de 15,5 millions d'Euros qui sera utilisé pour financer les programmes suivants :
  - le Programme n° 1 d'assistance financière au profit de cinq associations de micro crédit marocaines pour un montant de 1 million d'Euros ;
  - le Programme n° 2 sous forme de prêt, au taux d'intérêt de 1% et remboursé en 36 semestrialités, relatif à un apport en numéraire dans le fonds JAIDA pour un montant minimum de 5 millions d'Euros.
- Elaboration des termes de références de la prestation d'assistance technique relative au Projet « Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales du Maroc à travers le soutien au secteur du micro-crédit ».

Outre les deux programmes précités, le Gouvernement de la République Italienne mettra à la disposition du Gouvernement du Royaume du Maroc un montant de 1 million d'euros, sous forme de don, pour la réalisation de la composante d'assistance technique du projet.

L'initiative sera mise en œuvre sur 24 mois et sera en ligne avec les stratégies gouvernementales de lutte contre la pauvreté mises en place

par le gouvernement, notamment l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). L'initiative du Gouvernement de la République Italienne vise à améliorer les conditions socio-économiques des habitants des zones rurales du Maroc faiblement touchées par les interventions de la coopération nationale et internationale.

L'intervention, destinée à lutter contre la pauvreté dans les zones rurales, bénéficiera à 5 petites associations de micro-crédit retenues en considération de la taille de leur portefeuille parmi les 13 associations opérationnelles dans le pays à savoir, AMOS, AMSSF, Ismaïlia, ATIL, INMAA.

- Adoption du Manuel de Procédures des Activités Génératrices de Revenus après des modifications convenues entre ce Département et la Coordination Nationale de l'INDE DIRHAMS concernant la partie relative au montage financier des AGR.

Concernant le secteur du micro-crédit, l'année 2009 a été caractérisée par l'institution, à l'initiative de la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit, des commissions « reporting », « ratios, normes et standards du secteur » et « Marketing, Positionnement et Produits » ainsi que la commission « gouvernance » qui ont mené leurs travaux à travers la tenue de plusieurs réunions avec la participation de la DTFE. Parmi les résultats de la commission « gouvernance », l'élaboration de la Directive de Bank Al-Maghrib n° 1/G/2009 du 16 septembre 2009 relative à la gouvernance au sein des associations de micro-crédit.

- Signature d'un Protocole d'Accord de rapprochement entre la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit et la Fondation Zakoura qui sont deux associations actives du secteur du micro-crédit, disposant d'une large clientèle et de moyens d'exploitation importants. Ledit rapprochement prendra la forme d'une fusion de nature à créer un acteur de référence dans le domaine du micro-crédit.

A travers le Protocole en question, les parties ont convenu de fixer les conditions dans lesquelles les différentes opérations liées à la fusion devraient intervenir et dont la mise en œuvre est subordonnée à la satisfaction de certaines conditions suspensives.

- Élaboration des propositions de ce Département relatives au renforcement du secteur du micro-crédit et ce, dans le cadre de la composante 4 du programme de coopération maroco-allemande et relative à « l'accès des Très Petites Entreprises au crédit » : ces propositions s'articulent autour du renforcement des capacités de la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit par une

formation et une assistance technique adaptées à cette Fédération et le renforcement de la gouvernance au sein des associations de micro-crédit.

- Mise en œuvre du projet de promotion des micro-entreprises dans le Nord du Maroc à travers l'appui au secteur du micro-crédit, initié dans le cadre de la coopération maroco-belge, et financé par la partie belge à travers un don d'un montant de 2 millions d'euros répartis comme suit :
  - Un montant de 585.000 euros en vue d'assurer le refinancement des AMC. Il s'agit de la mise en place d'un Fonds de Développement Local rétrocédé par le Trésor à l'Agence de Développement Social;
  - Un montant de 960.050 euros, versé par tranches à l'Agence de Développement Social, en exécution d'une convention d'exécution conclue entre elle et la Coopération Technique Belge ;
  - Un montant de 454 950 euros géré en régie par la Coopération Technique Belge suivant ses propres procédures pour l'assistance technique, les évaluations et les études d'appui au projet.
- L'approbation des rapports des phases II et III de l'étude sur la transformation institutionnelle des Associations de Micro-Crédit : l'étude relative à la transformation institutionnelle des AMC a été confiée au bureau d'études DFC. Elle devra déboucher sur la proposition d'un plan d'action détaillé, acceptable pour le Maroc et le Millennium Challenge Corporation (MCC), y compris la structure juridique appropriée pour la transformation, les prochaines étapes pour le secteur, et la date limite pour les changements nécessaires. La phase II est une phase d'analyse des périmètres d'activités que les AMC pourraient embrasser à moyen terme; et la phase III est relative à l'analyse de la problématique de la transformation sur les plans juridique, institutionnel, financier et opérationnel des AMC marocaines compte tenu de l'environnement national et au vu de l'expérience internationale.

#### *4.2.3 Simulation de crises bancaires*

Participation aux travaux de préparation et de simulation de crises bancaires systémiques avec les équipes de Bank Al-Maghrib, du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et de la Direction des Assurances et de Prévoyance Sociale.

#### *4.2.4 Analyses et Etudes*

Réalisation de cinq études afférentes à l'analyse de l'évolution de l'activité et des performances, sur la période 2000-2008, des secteurs du

crédit à la consommation, du crédit bail, de l'affacturage, de l'immobilier et de la monétique.

#### *4.2.5 Base de données de suivi de la stabilité financière*

Mise à jour de la base des états de synthèse (Bilan, Compte de Produits et Charges (CPC), CPC détaillé, Etat des Soldes de Gestion) de l'ensemble des établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sur les neuf exercices de 2000 à 2008 ;

Mise à jour de l'ensemble des états mensuels de suivi des emplois et des ressources du secteur bancaire agrégé de janvier 2000 à fin décembre 2009 (soit 120 échéances) ;

Lancement d'un projet informatique de développement d'une base de séries comptables et financières relatives à l'activité des établissements de crédit.

#### *4.2.6 Suivi de l'Image du Maroc à l'international*

Réalisation d'études relatives aux programmes internationaux d'évaluation des pays suivants :

- Rapport Doing Business : Réalisation d'une étude globale sur l'évolution des résultats du programme en question et d'une matrice résumant les actions et mesures à entreprendre à même d'améliorer le classement du Maroc;
- Rapport sur la compétitivité : Préparation d'une étude sur l'évolution du classement du Maroc dans le rapport mondial sur la compétitivité produit par le Forum Économique Mondial de DAVOS ;
- Rapport sur le Budget Ouvert : Analyse du classement du Maroc dans le programme du Partenariat International pour le Budget. Ce dernier mesure le degré d'ouverture du système budgétaire de 85 pays et évalue la quantité et le type d'informations que les gouvernements mettent à la disposition du public dans les documents budgétaires que le programme en question incite tout gouvernement à rendre public durant un exercice budgétaire.

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'amélioration de l'Image du Maroc à l'international, le Trésor a participé aux travaux d'institutionnalisation du processus de réforme de l'environnement national des affaires à travers la mise en place de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires (CNEA).

Le principal rôle attribué à cette Commission est la coordination et la bonne gouvernance des processus de réforme. Elle a également comme mission le développement d'une stratégie de communication visant à

sensibiliser les investisseurs nationaux et internationaux à la dynamique de réforme engagée par le Maroc.

La Direction du Trésor préside le groupe quatre chargé des Études dont la mission principale est l'identification et la hiérarchisation des contraintes de l'environnement des affaires avec la mise en place des outils de veille pour suivre l'image du Maroc dans les classements internationaux.

#### *4.2.7 Divers*

##### *Protection des consommateurs :*

Participation aux réunions consacrées à l'examen du projet de loi n°31-08 édictant des mesures de protection des consommateurs élaboré par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en vue notamment de compléter le dispositif juridique existant à travers la prise en compte des différents aspects liés aux droits du consommateur et la mise en place d'un cadre favorable pour l'épanouissement du rôle des associations de protection des consommateurs dans notre pays.

##### *Instruction des demandes des Sociétés Holding Offshore :*

Octroi d'attestations permettant l'inscription au Registre de Commerce de Tanger de 24 sociétés.

##### *Coopération Maroc-Union Européenne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :*

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Appui à l'Accord d'Association Maroc/Union Européenne, 33 activités d'assistance technique ont été réalisées au profit de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, des autorités de supervision du secteur financier, des Services de Sécurité, des cadres et responsables de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, de l'Office des Changes, des responsables de la fonction de conformité au sein des banques, des notaires, des avocats et des experts comptables.

Signalons que dans le cadre de la réalisation dudit programme dont la durée est de 30 mois et qui s'achève le 4 avril 2010, 61 activités ont été réalisées, 78 experts ont participé aux activités de formation et d'animation de séminaires prévus et 420 personnes relevant des différentes parties concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme y ont bénéficié.

##### *Contribution au renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :*

En vue de lever les déficiences relevées par le rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme élaboré par le Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord et mettre en œuvre les recommandations formulées à ce sujet ainsi que le plan d'action arrêté par l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, les principales actions ci-après ont été adoptées:

- Élaboration, dans le cadre d'une Commission interministérielle à laquelle ce Département a participé activement, d'un projet de loi modifiant le code pénal, le code de procédure pénale et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux visant à permettre l'évolution progressive de notre dispositif vers la conformité avec les standards internationaux ;
- Mise en œuvre de mesures revêtant un caractère opérationnel dont notamment l'émission de décisions à l'adresse des personnes assujetties et l'adoption du règlement intérieur de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier ;

*Participation aux Réunions Plénières du Groupe d'Action Financière (GAFI) et du Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN).*

Ce Département a participé aux travaux desdites réunions qui se sont tenues aux mois de mai et novembre 2009 ainsi qu'aux réunions du Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (ICRG) et du Groupe chargé de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord tenues respectivement aux mois de septembre 2009, janvier 2010 et février 2010 et a dans ce cadre contribué à l'élaboration des documents et rapports relatifs aux réunions susvisées.

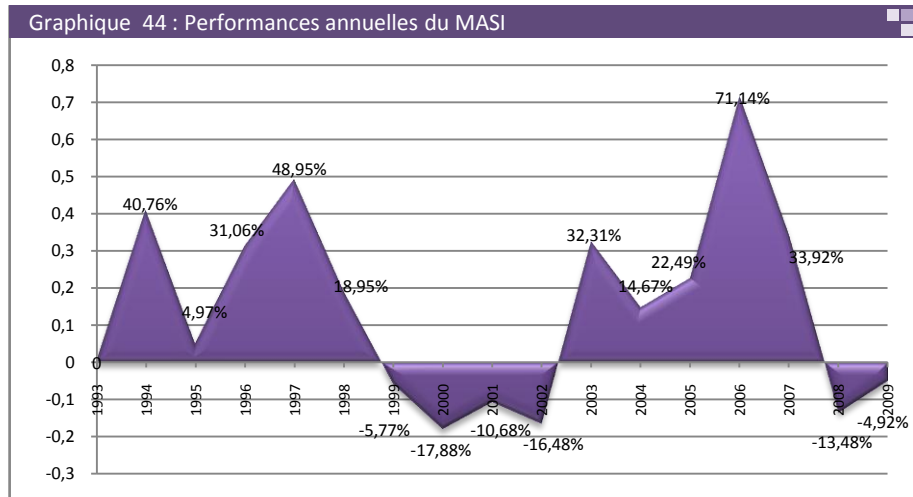
De plus, ce Département est chargé de l'adoption des mesures nécessaires permettant le règlement de la contribution de notre pays au budget du GAFIMOAN.

## 4.3 Marché des capitaux



### *4.3.1 Le contexte du marché des capitaux en 2009.*

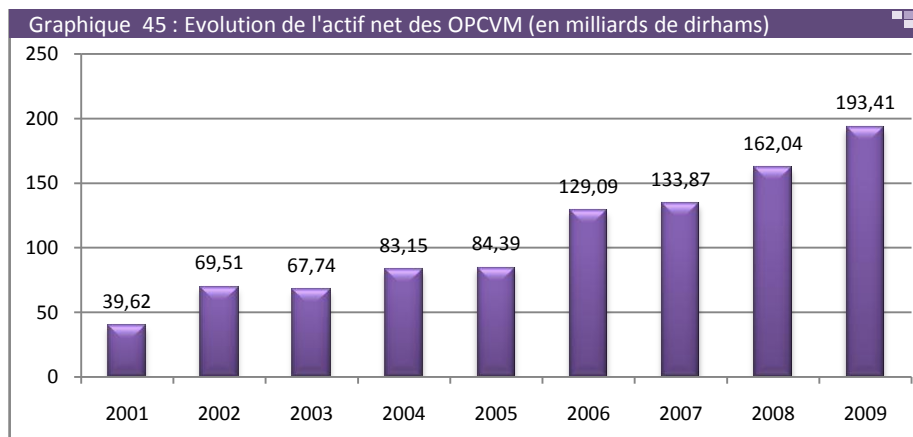
L'année 2009 a été marquée par un essoufflement des performances du marché boursier. Ainsi et par rapport à fin 2008, l'indice MASI a enregistré une baisse de 4,92% et la capitalisation boursière un recul de 4,2%.



Cette tendance à la baisse qui a démarré en 2008 vient suite à une période de forte progression qui a couvert la période 2003-2007, avec une progression annuelle moyenne de 35%.

#### *Marché des OPCVM :*

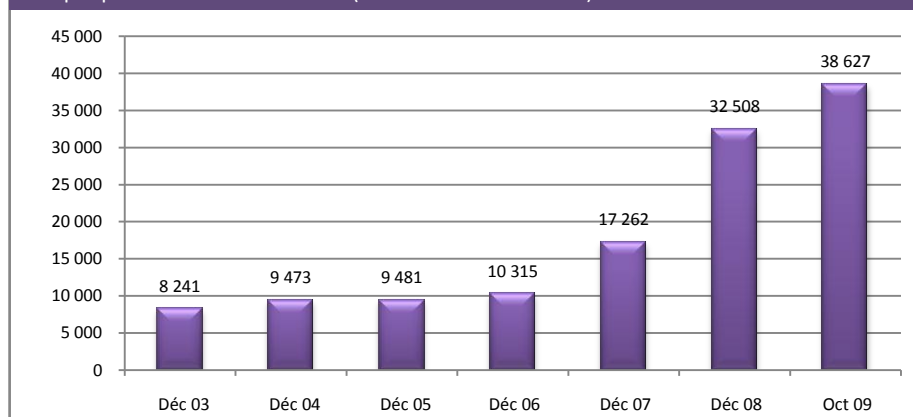
Le marché de la gestion collective a poursuivi sa forte progression avec un actif net de 193,41 milliards de dirhams en progression de 19,36% par rapport à 2008.



#### *Marché des Titres de Créances Négociables :*

Il en est de même pour le marché des titres de créances négociables, dont l'encours a atteint 38,6 milliards de dirhams en octobre 2009, en progression de 18,82% par rapport à décembre 2008.

Graphique 46 : Encours des TCN (en milliards de dirhams)



Ce contexte du marché des capitaux, particulièrement pour le marché boursier, a justifié le lancement de plusieurs actions de réformes visant un meilleur encadrement et accompagnement de ce marché.

#### 4.3.2 Réformes pour un meilleur encadrement légal et réglementaire

a) Les textes de lois finalisés et introduits dans le circuit d'adoption :

##### 1- *Projet de loi relatif au Prêt de titres*

L'intérêt des opérateurs pour les opérations de prêt de titres et la volonté d'offrir aux investisseurs des nouveaux instruments pour mieux gérer leur portefeuille et répondre à leurs engagements sur le marché boursier ont motivé la préparation d'un projet de loi encadrant les opérations de prêt de titres.

Ce projet de loi précise notamment les conditions d'exercice de cette activité, les personnes et les titres éligibles à ces opérations, le traitement des cas de défaillance et le dispositif prudentiel et de contrôle applicable à cette activité.

Ce projet de loi a été transmis au Parlement en date du 27 octobre 2009.

##### 2- *Projet de loi relatif à l'Autorité des marchés des capitaux*

Ce projet de loi vise à consacrer l'indépendance de l'autorité des marchés des capitaux, à élargir la composition de son conseil d'administration et à renforcer ses pouvoirs de sanctions.

L'année 2009 a été marquée par des discussions avec le CDVM visant à approfondir la réflexion sur la construction retenue en matière de régulation et particulièrement certaines dispositions de ce projet de loi notamment le statut du conseil d'administration de cet organe et les pouvoirs du collège des sanctions.

La version finalisée de ce projet de loi a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen.

### *3- Projet de loi relatif au Marché d'instruments financiers à terme:*

Ce projet de loi a pour objet la création d'un marché réglementé d'instruments financiers à terme dans l'objectif de compléter l'architecture du marché financier marocain. Il vise à renforcer l'efficacité de ce marché en permettant aux agents économiques, d'une part, de se protéger contre les risques de fluctuation des prix des actifs qu'ils détiennent et, d'autre part, de disposer d'une information complète sur les prix des actifs financiers qui leur permet une allocation optimale de leurs ressources financières.

L'objectif de ce projet de loi est d'édicter les règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle d'un marché à terme réglementé. Ainsi, il définit:

- Les instruments financiers qui peuvent être négociés sur le marché à terme.
- Les institutions de marché qui seront chargées de gérer le marché à terme, à savoir: la Société Gestionnaire du Marché à Terme et la Chambre de Compensation.
- Les opérateurs du marché à terme qui sont les membres négociateurs et les membres compensateurs ;
- Les autorités de marché qui contrôleront les institutions et les opérateurs du marché à terme, à savoir : Bank Al-Maghrib (BAM) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ;
- Les règles de fonctionnement du marché à terme.

Ce projet de loi a entamé son processus d'adoption par son approbation par le Conseil du Gouvernement en date du 9 juillet 2009.

### *4- Projet d'amendement de la loi n°1-93-211 relative à la Bourse des Valeurs*

Cet amendement vise à favoriser le développement du marché boursier et l'amélioration de la gouvernance de la Bourse des Valeurs par l'ouverture du capital de cette institution et la diversification de son actionnariat. Ce changement devra permettre une plus grande implication des principaux intervenants du marché boursier dans la détermination des orientations stratégiques de cette institution.

Afin d'accompagner ce changement institutionnel, le projet de loi a prévu un certain nombre de principes visant à éviter la concentration du capital de cette société au niveau d'une entité ou un ensemble d'entité.

A cet effet, l'amendement de la loi relative à la Bourse des Valeurs supprime la disposition légale prévoyant la répartition du capital de la

Bourse de Casablanca à parts égales entre les sociétés de bourse et précise les principes devant garantir l'amélioration de la gouvernance de cette société. Il s'agit de :

- fixer la nouvelle structure de l'actionnariat de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca dans les statuts de cette dernière;
- mettre en place des limites au niveau de l'actionnariat de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca pour éviter une concentration de cet actionnariat au niveau d'une entité ou un ensemble d'entités représentant une même profession.

b- Textes réglementaires :

*1-Projet d'amendement du Décret du 24 février 2003 relatif au rachat par les sociétés anonymes de leurs propres actions*

Ce décret encadre les aspects relatifs aux informations exigées des émetteurs préalablement au démarrage de leurs programmes de rachat et au cours de ce programme, notamment l'établissement d'une notice d'information et sa soumission au visa du CDVM et la transmission à cet organisme des transactions relatives aux programmes de rachat.

Aujourd'hui, avec la multiplicité des programmes de rachats initiés par les sociétés cotées, il s'est avéré nécessaire de mieux encadrer ces opérations et ce en complétant ledit décret par les principes suivants:

- Les interventions des sociétés qui rachètent leurs titres en bourse ne doivent pas entraver le bon fonctionnement du marché ;
- L'octroi au CDVM de la possibilité de fixer par circulaire les modalités d'intervention que les émetteurs doivent respecter à l'occasion de la mise en œuvre des programmes de rachat;
- L'institution, pour la Bourse des valeurs, de l'obligation d'informer le CDVM de tout agissement qu'elle aura relevée dans l'exécution des programmes de rachat.

Ce projet de décret a été finalisé, en concertation avec le CDVM, et transmis au SGG pour examen.

*2- Projet d'Amendement du Règlement Général de la Bourse de Casablanca:*

Le projet d'amendement du règlement général de la Bourse des Valeurs a pour objet d'assurer l'encadrement réglementaire des évolutions apportées par le nouveau système de règlement/livraison de Maroclear. Ce nouveau système qui s'appuie sur un dénouement de flux en but au lieu des flux en net permettra de limiter les suspens de place, de mieux sécuriser les

transactions réalisées sur la Bourse de Casablanca et d'améliorer le processus de dénouement des opérations en bourse.

Le projet de modification du règlement général de la Bourse a été discuté avec la Bourse et le CDVM et une version finalisée a été arrêtée. Le projet d'arrêté approuvant la modification dudit règlement général sera soumis au Secrétariat Général du Gouvernement, pour examen.

#### *4.3.3 Autres actions et projets de réformes*

##### *1- Suivi de l'activité des principales institutions du marché des capitaux à travers notamment:*

a- l'élaboration de notes de reporting périodiques sur l'évolution du marché des capitaux;

b- Le suivi des différents projets structurants mis en œuvre par la CDG notamment :

- la convergence Bâle II: la CDG poursuit la mise en place du projet de convergence au dispositif de Bâle II lancé en mars 2007 afin de se conformer aux nouvelles exigences en matière prudentielle, notamment le renforcement des fonds propres ;
- le dispositif ALM : la CDG envisage de se doter d'un dispositif ALM (gestion actif/passif). Il s'agit d'un outil de pilotage financier de la CDG entreprise publique et des sociétés financières du groupe CDG ;
- la charte de gouvernance : La CDG a élaboré une charte de gouvernance qui vise à fonder, en toute transparence et objectivité, les décisions opérationnelles et stratégiques engageant le développement et la pérennité du groupe CDG. Dans ce cadre, plusieurs comités dont le comité stratégique, qui seront une émanation de la commission de surveillance, devraient être créés ;
- le suivi des participations de la CDG à l'étranger en terme d'importance stratégique, de poids dans l'actif, d'impact de ces participations sur la rentabilité de la CDG et le suivi de l'évolution de l'activité des sociétés étrangères dans lesquelles la CDG détient des participations.

c- Le suivi de la mise en place d'une Banque postale. Précisions, à cet égard, que le décret n°2-08-258 du 5 juin 2008 a autorisé Barid Al- Maghrib (BAM) à créer une filiale dénommée «Al Barid Bank», dotée d'un agrément bancaire. Cette filiale a été agréée le 10 juillet 2009 en tant que banque. De même que le projet de loi portant transformation de BAM en société anonyme a été adopté par la chambre des Conseillers en date du 9 juillet 2009.

Le plan de développement «d'Al Barid Bank» s'articule en trois phases, à savoir : la consolidation de l'existant (2009-2010), le renforcement de l'activité de cette institution à partir de 2011 avec le lancement de nouveaux produits (Épargne logement; Crédit au logement et Crédit à la consommation) et l'enrichissement et la sophistication de l'offre.

d- Le suivi du comité de pilotage de l'étude portant sur la gestion des réserves de la Caisse Marocaine de Retraite. Cette étude a pour principale recommandation :

- la modernisation du mode de gouvernance de cette institution ;
- la dynamisation de sa politique de placement ;
- le renforcement des outils de gestion et des moyens de contrôle des risques et des performances.

e-Le suivi du projet de mise en place du nouveau système de règlement/livraison de Maroclear.

## *2) Développement de l'épargne privé à long terme au Maroc*

Dans le cadre des mesures de soutien du marché boursier et en vue d'avoir une vision globale et cohérente en matière de développement de l'épargne à moyen et long termes, une étude a été réalisée avec comme objet l'analyse de l'évolution de l'épargne, ses principales caractéristiques et faiblesses durant ces dernières années et la définition des grands axes d'une stratégie visant l'accélération de son développement.

A cet égard et partant du constat que l'épargne financière est principalement liquide et à court terme et de la nécessité de disposer d'une épargne longue suffisamment importante pour financer l'investissement et renforcer les fonds propres des entreprises, des propositions ont été formulées visant le développement de l'épargne à moyen et long termes avec la mise en place d'un cadre incitatif en vue de promouvoir les plans d'épargne organisés (PEO) individuels tels que; le Plan d'Epargne en Actions (PEA), le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et le Plan d'Epargne Logement (PEL).

Dans cet objectif, une réflexion est engagée sur le paramétrage approprié de ces produits ainsi que sur les incitations qui seraient de nature à renforcer leur attractivité.

## *3] Programme d'appui au développement du secteur financier*

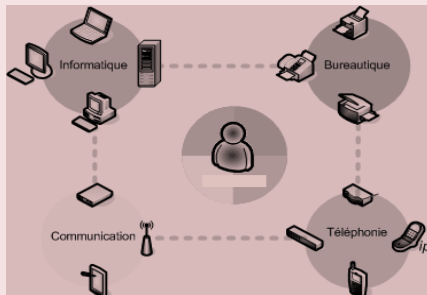
Afin d'appuyer les réformes en cours du marché des capitaux, un programme d'appui au développement du secteur financier a été identifié

en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement qui s'articule autour de quatre axes :

- 1) L'amélioration de l'accès de la population aux services financiers par :
  - La modernisation et la professionnalisation des services financiers de la poste à travers la mise en place d'une banque postale qui devra permettre l'accès aux services financiers de base à une population plus large, tout en améliorant le taux de bancarisation dans notre pays ;
  - L'amélioration du cadre réglementaire régissant la gouvernance et la gestion des risques au sein des associations de micro-crédit.
- 2) L'amélioration de l'accès au financement pour les PME par :
  - Le parachèvement de la réforme du système national de garantie et la mise en place d'un fonds de garantie PME ;
  - L'amélioration de l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises et la réduction des risques et du coût des prêts à ces entreprises par le lancement du « crédit bureau ».
- 3) Le renforcement de la supervision du secteur financier à travers la réforme du cadre légal et réglementaire régissant les autorités de contrôle en charge du marché des capitaux et du secteur des assurances permettant de doter les institutions concernées des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle en conformité avec les standards internationaux en la matière.
- 4) Le renforcement du développement des marchés des capitaux notamment par la diversification des instruments financiers offerts aux investisseurs.

Ce programme prévoit l'octroi par ces deux institutions de deux prêts. Le premier prêt octroyé par la Banque Mondiale s'élève à un montant de 133,1 millions d'Euros et le second prêt octroyé par la Banque Africaine de Développement d'un montant de 162 millions d'Euros.

L'année 2009 a été marquée par la satisfaction des conditionnalités de la première tranche desdits prêts et le décaissement de la première tranche du prêt de la BAD.



## NOTRE AMBITION :

- Donner plus d'efficience et de visibilité aux actions menées par la Direction grâce à une stratégie de communication appropriée ;
- Accroître le niveau du professionnalisme des cadres du Trésor à travers une politique de formation ciblée ;
- Adapter continuellement notre système d'information en fonction des contraintes et des évolutions de l'environnement national et international.

## Chapitre 5

# Ressources humaines et système d'information



La Direction du Trésor a déployé des moyens importants en compétences et logistique pour faire face à l'ensemble de ses missions. Ainsi, l'année 2009 a été marquée, au niveau de l'activité support, par la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information et la mise en place d'un large programme de recrutement et de formation.

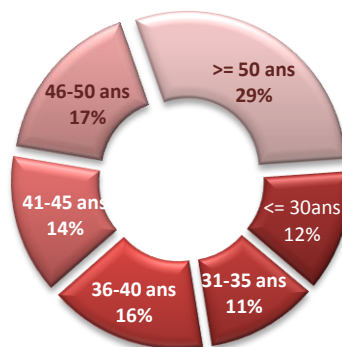
## 5.1 RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

### 5.1.1 Ressources humaines

Les principaux indicateurs caractérisant le personnel de la Direction du Trésor en 2009 se présentent comme suit :

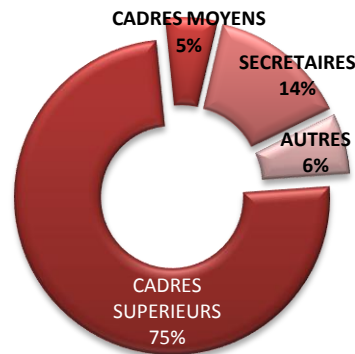
- La pyramide d'âge du personnel de la Direction nous permet de relever que la population est relativement jeune, près de 23 % des cadres sont âgés de moins de 35 ans. Cette situation s'explique notamment par les recrutements effectués ces dernières années de jeunes cadres.

Graphique 47 : Age du personnel



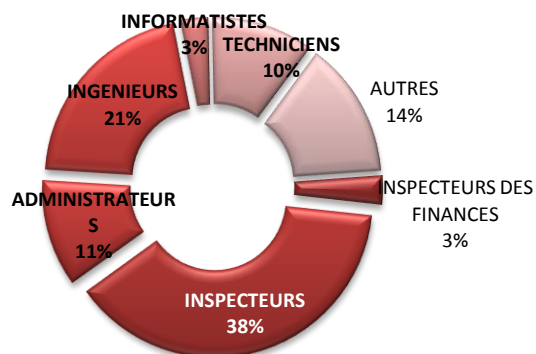
- Un taux d'encadrement élevé : 80% du personnel est classé au moins à l'échelle 10
- Une prédominance des cadres supérieurs : 75% des cadres sont classés aux échelles de rémunération 11 et plus.
- Un profil de cadres pluridisciplinaire et pointu (économistes, ingénieurs statisticiens, ingénieurs agro-économistes, lauréats de l'EMI, juristes, ...)

Graphique 48 : Encadrement



L'analyse de la structure des diplômés permet de noter la prépondérance des lauréats des grandes écoles et des diplômés de 3<sup>ème</sup> cycle et plus et ce, grâce à la politique de recrutement sélectif engagée ces dernières années par la direction.

Graphique 49 : Répartition du personnel par grade



- Un taux de féminisation satisfaisant : 45 % de l'effectif total et 39 % des cadres.

### 5.1.2 Formation

La Direction du Trésor considère la formation comme étant un facteur important du développement individuel et professionnel ainsi qu'un moyen de favoriser l'évolution des carrières.

La formation s'adresse à tout le personnel de la Direction du Trésor, à tous les niveaux de la hiérarchie et représente une réponse à la complexité des métiers en pleine évolution de la Direction.

Ainsi l'année 2009 a enregistré plusieurs actions de formation au profit de plus de 153 personnes. Ces actions s'inscrivent dans une politique active de formation qui :

- permet l'accès au tremplin professionnel par le développement des formations qualifiantes spécifiques réalisées à l'étranger avec le

concours des organismes et institutions internationaux, notamment, le FMA et le FMI.

- fournit des formations ciblées à ses collaborateurs à travers le déploiement de la formation sur le lieu de travail ainsi que des formations transverses organisées au Ministère.
- propose une offre de formation continue renforcée par l'organisation de séminaires animés par les cadres et responsables de la Direction sur des thématiques intéressant la Direction.

## 5.2 SYSTEME D'INFORMATION



L'année 2009 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action émanant de l'étude du schéma directeur du système d'information de la Direction.

### 5.2.1 Projets à caractère fonctionnel

- Système d'information pour la gestion du processus d'endettement et de gestion de la trésorerie publique : l'appel d'offres lancé à ce sujet a été adjugé à une société pour la mise en œuvre d'un produit implémenté dans un ensemble de banques et d'agences de gestion de la dette internationales.
- Système Télé adjudication : Ce système de télétransmission des soumissions aux adjudications vise plusieurs objectifs dont notamment:
  - la réalisation sur support électronique d'une façon rapide de toutes les étapes de l'adjudication partant du communiqué de l'adjudication, au suivi en temps réel des soumissions, à la diffusion et la consultation des résultats,
  - l'amélioration la transparence du processus d'adjudication,
  - la réduction du risque opérationnel et la sécurisation de l'échange d'information entre les intervenants,
  - la dynamisation du marché secondaire à travers la réduction du délai de la diffusion des résultats de l'adjudication des bons du Trésor.

Le système est actuellement installé chez BKAM et accessible à travers une connexion Internet sécurisée (appelée VPN : Virtual Private Network). L'équipe informatique a pris en charge l'installation et la configuration de la connexion à partir des postes des utilisateurs de la Division de la Dette Intérieure.

Afin de pouvoir exploiter les données et offrir aux utilisateurs de la Direction plus de tableaux de bord sur ce système, un protocole d'échange a été défini avec BKAM et devra permettre d'alimenter une base de données propre à la Direction.

Un système de chargement des données a été mis en place afin de programmer des reporting :

- Création de la base de données propre à la Direction et conforme à la structure de la base de données de BKAM ;
  - Réalisation du script de chargement des données afin d'alimenter la base de données créée ;
  - Test de l'interface d'échange communiquée par BKAM ;
  - Correction des anomalies détectées ;
- 
- Réalisation du système décisionnel qui devra permettre aux utilisateurs l'interrogation de la base de données pour créer les rapports statistiques.
  - Réalisation du portail Intranet de la Direction dont l'objectif est de concevoir un espace d'accès unique pour tout le système d'information de la Direction permettant d'assurer notamment, une meilleure sécurité des données, un profilage fonctionnel par catégorie d'utilisateur et une automatisation des publications à travers les applications de workflows. Après l'étape de conception, le transfert de compétence vers les utilisateurs, pour la prise en charge des publications, est en cours de réalisation.
  - Système de garantie Fogarim : Migration du système sur une nouvelle plate forme et formation des utilisateurs.
  - Système de garantie des entreprises : Démarrage du projet de la mise en place d'un système décisionnel permettant le chargement des données reçues de la CCG et leur exploitation à l'aide de l'outil Business Object. Des réunions de définition des besoins ont été organisées entre la Direction et la CCG.
  - Plan de continuité d'activité : Cette étude menée au niveau transverse est dans ses phases finales. Le choix adopté est une externalisation totale avec une infogérance progressive. Le cahier de charge de réalisation des prestations d'externalisation et d'infogérance est en cours de finalisation.
  - Audit de sécurité du système d'information de la Direction : l'étude a aboutie sur un plan d'action pour améliorer la sécurité du système d'information de la Direction. Ce plan d'action est en cours de mise en place dans le cadre d'un comité transverse au sein du Ministère.

### 5.2.2 Projets à caractère technique

- Mise en place de la connexion CFT avec Bank Al Maghreb pour l'échange automatique des données relatives au système de téléadjudication.
- Migration du serveur d'application, portail, serveurs de messagerie, serveurs réseaux, serveur d'application et portail sur les serveurs lames.
- Migration des applications de la dette extérieure, dette intérieure et ristournes sur une plateforme Linux basé sur un serveur lame. En effet, les machines actuelles sont en fin de vie. Il a été nécessaire de mettre en place des serveurs de backup.

## 5.3 COMMUNICATION



Pour mieux informer sur les actions qu'elle mène, la Direction du Trésor organise un certain nombre de manifestations (colloque, séminaires et conférences de presse) dans lesquelles sont conviées des personnalités du monde de l'économie et de la finance ainsi que celle de la presse.

L'année 2009 a noté également l'amélioration du classement du Maroc par l'Institut de Finance Internationale grâce à l'amélioration du contenu du site dédié aux relations avec les investisseurs institutionnels qui a été mis en place au niveau du portail internet du ministère en 2008.

En matière de communication interne, notre Direction s'est dotée d'une nouvelle version du portail intranet lancée en Novembre 2008. Cette nouvelle version du portail intranet permettra de mieux communiquer sur les actions et mesures entreprises par la Direction et assurera un accès plus facile et rapide du personnel de la Direction aux documents publiés en interne.

Notre Direction a également été présente régulièrement au niveau des colonnes de la presse écrite à travers notamment les communiqués relatifs au besoin de financement, aux adjudications et à l'occasion de la signature de conventions de financement et de visites officielles de délégations étrangères à notre pays.



DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTÉRIEURES

*Quartier Administratif – Boulevard Mohammed V, Rabat*

*Tél. : 05 37 67 73 54 / 55*

*Fax : 05 37 67 73 57*